



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

—

**RAPPORT DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE
PERFORMANCE (2019/2023) AU TITRE DE 2019**

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS**



SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE	4
<u>I. INTRODUCTION</u>	5
<u>II. OBJECTIFS</u>	5
<u>DOMAINE 1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE</u>	7
- Objectif 1-1 – Acquisition de connaissances	7
- Objectif 1-2 – Administration et diffusion des connaissances	15
- Objectif 1-3 – Contribution à des programmes de recherche	16
<u>DOMAINE 2 - PROTÉGER ET RESTAURER LES PATRIMOINES</u>	18
- Objectif 2-1 – Surveillance du territoire et des usages	18
- Objectif 2-2 – Actions de gestion et de restauration de populations, d'espèces et de milieux naturels	23
- Objectif 2-3 – Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager	24
<u>DOMAINE 3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	26
- Objectif 3-1 Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles	26
- Objectif 3-2. Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature	28
- Objectif 3-3 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme	34
- Objectif 3-4 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale	35
- Objectif 3-5 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques	36
<u>DOMAINE 4 – FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR</u>	37
- Objectif 4-1 – Éducation scolaire	37
- Objectif 4-2 - Sensibilisation, animation, accueil tous publics	40
- Objectif 4-3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	42
- Objectif 4-4 – Outils de communication	45
<u>DOMAINE 5 - CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE BIODIVERSITÉ</u>	50
- Objectif 5-1 – Animation et évaluation de la charte	50

- Objectif 5-2 - Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	50
- Objectif 5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales	51
- Objectif 5-4 - Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'AFB	52
- Objectif 5-5 - Mise en œuvre d'actions au service de l'Inter-Parcs	52
<u>DOMAINE 6 – GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC</u>	53
- Objectif 6-1 – Management général	53
- Objectif 6-2 – Gestion financière	55
- Objectif 6-3 – Fonctionnement général de l'établissement	57
- Objectif 6-4 - Gestion des ressources humaines	58
- Objectif 6-5 – Politique immobilière	59
<u>III. TABLEAU DES MOYENS</u>	62
<u>DEUXIÈME PARTIE – BILAN SOCIAL</u>	63
<u>TROISIÈME PARTIE – ACTES RÉGLEMENTAIRES PRIS EN 2019</u>	82
<u>GLOSSAIRE</u>	86

PREMIÈRE PARTIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

BILAN 2019



I- INTRODUCTION

Le présent bilan de l'année 2019 est présenté selon l'architecture des domaines, activités et indicateurs du contrat d'objectifs 2019–2023 entre l'État et le Parc national des Écrins, signé le 10 janvier 2019.

II- LES OBJECTIFS

Des objectifs à échéance 2023 ont été définis entre le Parc national des Écrins et le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et répondent aux quatre priorités stratégiques définies pour les Parcs nationaux :

1) **protéger et restaurer la biodiversité**, en particulier afin que le réseau des Parcs devienne un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du plan biodiversité 2020 ;

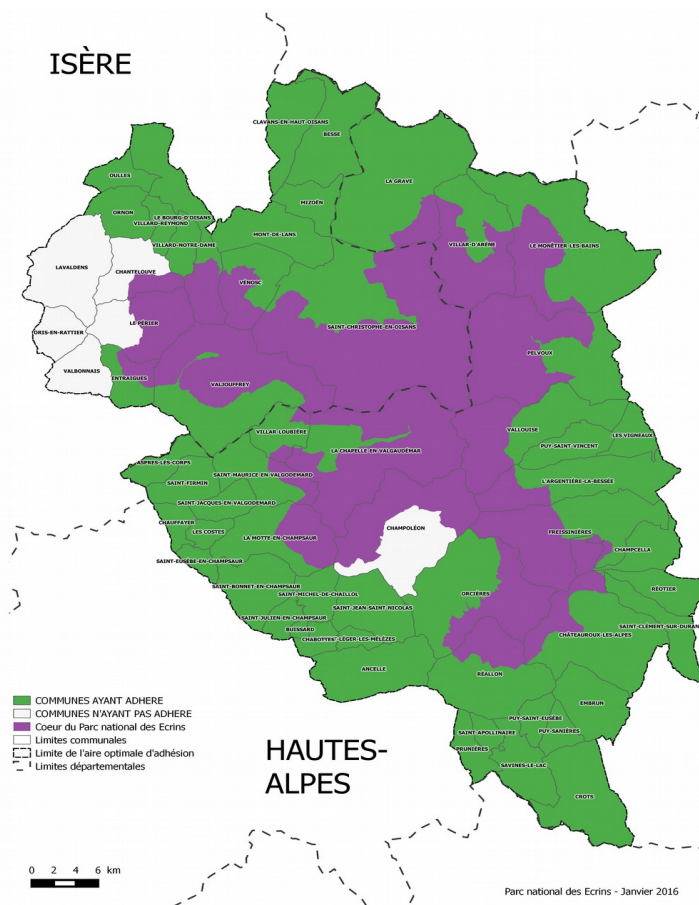
2) faire de **la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable** des territoires;

3) contribuer à **l'émergence d'une « citoyenneté écologique »** au sein de la société, à travers la médiation et l'éducation ;

4) renforcer résolument les synergies et la mutualisation dans le cadre du rattachement avec l'AFB, puis avec le nouvel établissement issu de sa fusion avec l'ONCFS, mais aussi en inter-Parcs, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Ce contrat prend en compte par ailleurs un contexte nouveau pour le développement local :

- montée en puissance des communautés de communes ;
- recentrage de l'intervention des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, récemment créée ;
- recentrage également des compétences des conseils départementaux ;
- développement d'initiatives citoyennes en matière d'environnement et de développement durable.



Les communes du parc national des Écrins en 2019

<http://www.ecrins-parcnational.fr/les-communes-du-parc-national-des-ecrins>

Dans ce contexte, le Parc national des Écrins,

- 1) s'attache à mieux adapter les projets qu'il entend mener avec les moyens à sa disposition ;
- 2) se doit de réformer significativement l'accueil dans les maisons de parc et les points d'information ;
- 3) veille à maintenir l'équilibre entre les actions de connaissance, d'aménagement / équipement du Parc national, de sensibilisation et d'appui au développement durable.

Les activités sont organisées en six domaines communs à tous les établissements publics des parcs nationaux :

<p><i>01- PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE</i> <i>02- PROTÉGER ET RESTAURER LES PATRIMOINES</i> <i>03- ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</i> <i>04- FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR</i> <i>05- CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITÉ</i> <i>06- GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC</i></p>

Ces domaines sont déclinés en objectifs opérationnels et indicateurs, qui sont rappelés tout au long de ce rapport.

DOMAINE 1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE

La première orientation de la charte, « approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions », constitue le pilier des missions du PNE. Ce dernier a d'ailleurs construit sa notoriété au fil des années, pour une large part sur sa capacité à hiérarchiser, organiser, « bancariser » et diffuser au sein de réseaux et de systèmes d'information locaux, régionaux et nationaux, les données environnementales produites sur le territoire. Dans ce dispositif désormais reconnu, le cœur de parc tient une place toute particulière, comme le rappelle l'objectif « 1 » de la charte, « faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance ».

- Objectif 1-1 – Acquisition de connaissances

Les grandes priorités sont rappelées ci-dessous.

- Réaliser un point d'avancement de la stratégie scientifique à mi-parcours (2019-2020).
- Veiller à l'application de la stratégie scientifique pour les suivis des milieux et des espèces, en privilégiant les liens avec les questions liées aux changements climatiques, la veille sanitaire ou les plans nationaux d'action.
- Privilégier les actions en lien avec des organismes de recherche et les universités, impliquant les acteurs du territoire.
- Poursuivre une collaboration fructueuse avec les sciences humaines et sociales.
- Poursuivre la connaissance autour de la biodiversité cachée ou méconnue.
- Hiérarchiser puis harmoniser entre les Parcs nationaux alpins les questions communes qui se posent en matière de biodiversité et de gestion conservatoire des espèces.
- Consolider les partenariats sur les milieux forestiers.

En 2019, la stratégie scientifique de l'établissement public adoptée en 2013 (résolution n° 2013/06 – CA) est dans sa sixième année de mise en œuvre.

+ Point d'avancement de la stratégie scientifique à mi-parcours

Un point d'avancement de la stratégie scientifique a été réalisé fin octobre 2019. Ce bilan sera soumis au conseil scientifique au printemps 2020, avant d'être présenté devant le conseil d'administration.

Ce travail a permis de mettre en évidence les principales évolutions dans la collecte des données (meilleure prise en compte des invertébrés), d'amplifier les programmes dédiés à la compréhension du fonctionnement des socio-écosystèmes et les conséquences du changement climatique, mais aussi d'identifier les points à améliorer, comme la place accordée aux sciences humaines et sociales ou le fonctionnement du compartiment « sol ». Enfin, on notera la part croissante des nouvelles technologies (geo-tracking, sondes ADN, bioacoustique, satellites, etc.), et les conséquences que cela induit sur l'évolution des différents métiers du Parc national.

+ Mise en œuvre de la stratégie scientifique et politique de la connaissance

Les mises en œuvre de la stratégie scientifique et de la politique de connaissance qui en découle visent notamment à

- l'optimisation des suivis en privilégiant les liens avec les questions liées aux changements climatiques, la veille sanitaire ou les plans nationaux d'action ;
- l'approfondissement du lien avec les sciences humaines et sociales ;
- le renforcement de la connaissance de la biodiversité cachée.

→ **Suivi des espèces emblématiques et biologie fonctionnelle d'espèces cibles**

Suivis des mammifères

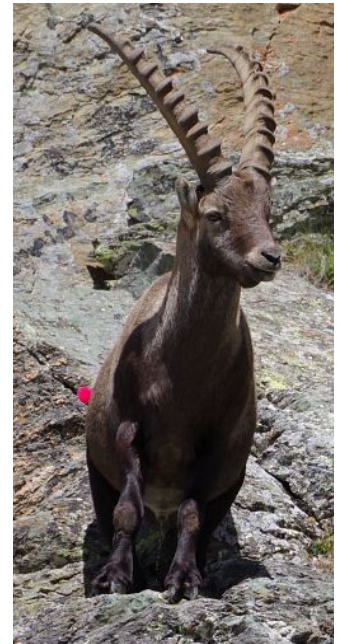
- Programme LEMED-IBEX de monitoring du bouquetin des Alpes, du Léman à la Méditerranée

Le programme international franco-italien sur le bouquetin (Lemed-Ibex) doit permettre d'accroître la connaissance de l'espèce, de ses habitats et des corridors écologiques qui sont nécessaires à ses déplacements. Les derniers colliers GPS ont été posés dans l'année 2019 et les dernières analyses sérologiques sont en cours de réalisation. Les données génétiques collectées ont été transmises au Parc national du Gran Paradiso. Ce pool unique de données est maintenant en cours de structuration et d'analyse.

Les résultats obtenus permettront d'adopter de meilleures mesures de gestion pour l'espèce notamment concernant le volet sanitaire et le maintien / restauration des corridors écologiques qui lui sont nécessaires. Des résultats préliminaires ont déjà été présentés lors des 24^{èmes} rencontres des experts européens du bouquetin (colloque international organisé du 8 au 10 octobre 2019 par le Parc national des Ecrins).

Au-delà des techniques novatrices utilisés et son échelle d'application, ce projet se démarque par les efforts de communication et de valorisation des connaissances générées. Une exposition permanente est actuellement en cours de réalisation (inauguration prévue en décembre 2019) ainsi qu'une série de quatre épisodes documentaires (deux épisodes réalisés à ce jour). De nombreux projets et animations scolaires ont été financés par ce programme sur le territoire du parc national.

L'implication du Parc national dans ce projet en tant que chef de file ainsi que les nombreuses actions soutenues par ce financement ont été relayées tout au long de l'année sur le site Internet. Le bilan de l'année 2018 a été mis en ligne et le bilan de l'année 2019 est en cours de rédaction.



- Suivi du lièvre variable

Le lièvre variable fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un suivi au moyen de marqueurs génétiques.

L'analyse génétique et la géolocalisation des crottes permettent d'identifier certaines menaces pour cette espèce emblématique de la haute montagne.

Mis au point par le Parc national des Écrins avec l'aide du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) de Montpellier en 2013, le protocole a été mis en œuvre sur un site d'étude depuis 2013 (Réotier). Plus de 15 sites ont été prospectés en 2018 dont quelques sites en Suisse et en Italie. Pour le Parc national, cela concerne le plateau d'Emparis et le site historique de Réotier, le suivi sur le long terme de ce site permettant d'obtenir des précisions complémentaires sur les paramètres biologiques de l'espèce (taux de survie, évolution des densités, etc.).

Le Parc national oriente désormais ses efforts sur la définition d'une stratégie d'échantillonnage multi-partenaires à large échelle, et notamment sur la cohabitation entre lièvre variable et lièvre d'Europe, avec probablement un impact des changements globaux sur cette cohabitation. Ce travail qui concerne désormais plusieurs Parcs nationaux se fait en collaboration avec le CEFE, dans le cadre de l'appui biostatistique du CNRS à l'AFB. 2019 a vu le test grandeur nature de cette stratégie large échelle sur le parc national du Mercantour. Les limites de répartition des lièvres variables et d'Europe ont pu être définies très précisément. Cela permet d'envisager reproduire à l'avenir ce protocole pour constater des évolutions.

- Suivi des chiroptères

Le Parc national articule son action sur les chiroptères avec le plan national d'action et ses déclinaisons régionales, notamment pour le suivi des colonies patrimoniales sur le territoire dont il a la responsabilité. 2019 voit le solde des crédits Natura 2000, utilisés pour rédiger les synthèses et conclusions de trois années de suivis spécifiques sur les sites du Valgaudemar, du Fournel et du Combeynot.

Suivis de l'avifaune

- Rapaces

Suivi de la reproduction des aigles royaux

Le Parc national des Écrins procède depuis 2016 à un échantillonnage « tournant » pour le suivi des couples d'aigles de son territoire, pour améliorer la précision des données obtenues. En parallèle, un travail inter-Parcs est mené pour évaluer la qualité du suivi effectué sur cette espèce et orienter les protocoles. Le suivi est amélioré par la notation de la pression d'observation. Ceci permet d'affecter une probabilité aux conclusions tirées des observations. L'échantillonnage se terminera en 2020. En 2019, le Parc national a collaboré à l'étude de faisabilité d'une évaluation de la survie des adultes (paramètre prépondérant dans la survie à long terme de l'espèce) à l'échelle inter-Parcs.

Suivi des vautours fauves aux dortoirs

En partenariat avec l'association « Envergures alpines », est réalisée en août 2019 une évaluation des oiseaux présents sur les dortoirs identifiés. On peut relever une certaine désaffection pour certains secteurs du massif.

Gypaète barbu

L'espèce a niché pour la première fois sur le massif en 2018 avec l'envol d'un jeune. Il s'agit d'une donnée remarquable et importante pour l'espèce, s'agissant de la nidification la plus occidentale pour la population en cours de reconstitution, comme suite à sa réintroduction dans les Alpes. Le PNE applique les prescriptions du PNA et définit une zone de sensibilité majeure (ZSM) destinée à partager l'information avec les acteurs du territoire et éviter toute perturbation. Cette ZSM a été actualisée en 2019 du fait du déplacement du nid du couple. En 2019, avec un large partenariat, le jeune a été équipé d'une balise GPS au nid par des agents du Parc national et d'ASTERS. De remarquables déplacements ont pu être notés lors de l'émancipation du jeune à l'automne.

La désormais traditionnelle prospection "gypaète barbu" d'ampleur internationale est organisée en octobre 2019.

- Galliformes de montagne

Le dénombrement des lagopèdes alpins se déroule en 2019 sur 3 sites. Le site d'Arsine - où s'opère cette année un suivi spécifique en bioacoustique - continue d'être suivi annuellement (jusqu'en 2020 inclus). Les préconisations techniques de l'OFB, au vu des résultats des sites de Chantelouve et du Saut du Laire / Chargès, ont induit une modification de l'organisation technique. Les résultats en bioacoustique ont été analysés par un stagiaire de Master 2 avec des résultats intéressants qui vont être approfondis à l'hiver 2019-2020 par un post-doctorant.

Les données recueillies s'inscrivent dans le cadre du suivi à long terme d'une espèce discrète, en déclin à l'échelle des Alpes, et pour laquelle la responsabilité du Parc national est importante. Ces dénombrements s'insèrent dans un programme national mené par l'OGM (Observatoire des galliformes de montagne) qui permet d'estimer une tendance démographique nationale (globalement à la baisse).

Pour le tétras lyre, l'établissement public a mis en place le nouveau protocole de suivi préconisé par l'OGM, afin de se soustraire aux limites techniques des comptages par site de référence, dont l'extrapolation à des échelles plus larges est entachée d'un défaut de précision trop important. Le Parc national conserve un site de référence (Le Fournel) comme site spécifique incluant plusieurs types de suivis / mesures liés à l'espèce.

Ainsi, l'échantillonnage aléatoire et stratifié mis en œuvre concerne-t-il la moitié de la région « ouest- Écrins ». Pour être utile et notamment produire des données exploitables dans la durée, cette démarche de suivi requiert une régularité des recueils et une évaluation régulière (pour tester son efficacité). L'évaluation des résultats de 2019 par l'OGM induit de modifier l'échantillonnage pour arriver à des niveaux de précisions satisfaisants.

Au mois d'août, le suivi de la reproduction du tétras-lyre est réalisé à l'aide de chiens d'arrêt par les fédérations de chasse de l'Isère et des Hautes-Alpes. Il fournit une information cruciale qui vient compléter les données recueillies au printemps, lors des comptages au chant portant sur les densités de population et dont le protocole a été modifié pour une estimation encore plus précise des effectifs et de la réussite de la reproduction (dont les résultats sont utilisés dans les attributions de plan de chasse).

- **Suivi des oiseaux d'eau**

Programme de suivi « Wetland ».

Le comptage annuel des oiseaux d'eau (protocole « Wetland »), dans l'Embrunais (secteur de Serre-Ponçon), a eu lieu le 13 janvier 2019. Les résultats sont agrégés au niveau régional et national par les autres acteurs impliqués.

- **Protocole de suivi des oiseaux de montagne**

Le PNE participe, en réseau avec d'autres acteurs, à la mise en œuvre d'un protocole commun sur le suivi des oiseaux de montagne. Ce programme spécifique, destiné à suivre sur les moyen et long termes les tendances démographiques des espèces des landes montagnardes à subalpines, est réalisé sur l'ensemble du territoire. Ce travail a été initié en 2014. Une thèse soutenue en 2019 a montré la bonne répartition spatiale des points de relevé du réseau (Parcs nationaux, CREA, PNR, ...). Le travail devra se poursuivre dans le temps pour obtenir des tendances statistiquement analysables.

Suivi des amphibiens

Le Parc national poursuit son implication dans le suivi des populations de sonneurs à ventre jaune du territoire, soit avec ses moyens propres (Embrunais-Champsaur-Valgaudemar), soit par des partenariats locaux (plaine du Bourg-d'Oisans).

Le protocole de suivi par capture-marquage-recapture validé par le CNRS est appliqué sur la zone de l'Embrunais et montre une tendance très significative à la baisse des populations. Pour les autres secteurs, en 2019, c'est la population du Bas-Champsaur qui est suivie.

Suivi des invertébrés

À partir de la fin de l'année 2017, la stratégie d'acquisition des connaissances sur ce groupe a été redéfinie.

Celle-ci s'articule d'une part depuis 2014 autour des compétences propres à l'établissement public portant sur les lépidoptères, les odonates, les orthoptères et les mollusques continentaux, et d'autre part autour de la mise en œuvre de chaînes de travail structurées pour renforcer les données sur les groupes d'espèces cryptiques et méconnues.

Ces inventaires sont mis en place à partir de collectes d'individus appartenant à un groupe cible pour lequel les besoins de connaissance sont forts et dès lors que des spécialistes de ces groupes interviennent en tant qu'experts sur la détermination des taxons.

Ainsi pour 2019, les groupes cibles étaient les suivants :

- les limaces,
- les bourdons,
- les araignées,
- les fourmis,
- les *sphaeriidae*,
- les chilopodes,
- les lules,
- les cloportes,
- les invertébrés aquatiques (éphémères, plécoptères, trichoptères).

L'étude des invertébrés s'articule autour de trois axes thématiques structurants :

- **Étude de la faune du sol** : composée d'espèces « architectes », une grande diversité au sein de ce groupe apporte des éléments sur l'état de conservation des sols et des dynamiques naturelles (formation d'humus,...). Des relations entre les espèces observées et les pratiques réalisées permettront de mieux appréhender les éléments nécessaires à leur conservation (travaux IPBES).
- **Étude des espèces pollinisatrices** : les abeilles domestiques ont beaucoup alerté l'opinion publique sur les enjeux liés à la pollinisation, pour autant cette espèce représente un peu « l'arbre qui cache la forêt », tant la diversité des pollinisateurs sauvages est variée (paillons, bourdons, syrphes, coléoptères représentant plus de 4 000 espèces !). Face aux pratiques agricoles parfois «intensives» observées en plaine, la zone cœur du PNE ainsi que la zone d'adhésion fonctionnent comme des « sanctuaires » permettant le maintien des espèces les plus sensibles. Le PNE abrite par ailleurs un cortège d'espèces alpines particulièrement rares et menacées dans le contexte actuel du réchauffement climatique (les bourdons par exemple). Le PNE souhaiterait étoffer ses connaissances sur les pollinisateurs de façon à

mieux appréhender les enjeux de conservation et les services écosystémiques associés à une entomofaune probablement remarquable (cf. PNA « France, terre de pollinisateurs »).

- **Étude des invertébrés aquatiques**: les invertébrés aquatiques sont régulièrement utilisés en tant que « bio-indicateurs » de la qualité des eaux. Le PNE, en tant que « château d'eau de la Provence », présente une responsabilité de vigilance particulière vis à vis de la qualité de cette ressource. L'étude de ce groupe permet d'envisager une qualification de l'état de santé des principaux émissaires et affluents aquatiques.

Une thèse sur la caractérisation des espèces dans les forêts anciennes

2019 est l'année de démarrage de la première thèse conduite par l'IRSTEA et l'AFB sur les forêts anciennes des parcs nationaux métropolitains. Des jeux de données importants (espèces faune et flore, habitats, descripteurs forestiers, etc.) ont été préparés par le Parc national des Écrins, qui a ensuite épaulé l'IRSTEA dans la mise en place des traitements.

Quelques avancées notables

→ **Mollusques**

Découverte d'une **nouvelle espèce pour la faune malacologique de France** : *Fusulus interruptus* (Pfeiffer, 1828), à Réallon. Publication en cours dans la revue « Malaco ».

La courbe de richesse spécifique indique une bonne complétude sur la connaissance des taxons présents au sein du PNE. La poursuite des inventaires doit permettre de renforcer le rôle « d'espace de référence » du parc national pour l'étude des mollusques en France continentale. L'augmentation des données d'occurrence doit servir aux études statiques de modélisation sur ce groupe.

→ **Araignées et fourmis**

2019 marquera la troisième année d'étude pour ces deux groupes (400 identifications pour les fourmis en 2019 et 500 identifications pour les araignées). Une valorisation des acquis est envisagée en fin d'année (publication scientifique).

→ **Chilopodes et opilions**

On recense 82 données pour 17 espèces identifiées en 2019.

Deux chilopodes à fort enjeu « patrimonial » s'ajoutent à la liste des taxons grâce aux prospections de 2019 :

- *Lithobius aeruginosus*, espèce recensée pour la première fois en région PACA, qui est très exigeante sur le plan écologique : Il s'agit en effet d'un sylvicole surtout centre-européen, de forêts caducifoliées fraîches et humides. En PACA, il est probablement très localisé (secteur de Savines-le-Lac).

- *Schendyla mediterranea*, taxon géophilomorphe essentiellement circum-méditerranéen et très rare, trouvé ici en extrême limite nord de répartition. En France, il n'était connu jusqu'ici que dans les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Orientales. Son caractère thermophile le conduit certainement à occuper des milieux ouverts mieux exposés en marge de son aire, comme c'est le cas dans les deux stations découvertes (Prunières – Châteauroux-les-Alpes en janvier et février 2019)

→ **Étude des marges glaciaires**

Le suivi des marges glaciaires du glacier Blanc, réalisé à partir d'une approche multi-taxons (flore et faune), a été conduit durant l'été. Les groupes suivants ont été pris en compte : fourmis, araignées, cloportes, carabes, mollusques, orthoptères, bourdons et dermaptères. L'étude statistique sera confiée au CEFÉ-CNRS de Montpellier.

→ **Étude diachronique des orthoptères**

Trois transects altitudinaux, ciblés sur la base du travail d'étude conduit en 1980 par M. Guegen, ont été réalisés par Y. Braud. Cette étude conduite avec le Parc national du Mercantour et accompagnée par le CEFÉ de Montpellier (T. Couturier) doit permettre de mettre en lumière l'évolution des communautés d'orthoptères sur un pas de temps de 40 années.

→ **Étude des coléoptères coprophages**

Cette étude conduite en inter-Parcs (5 Parcs de montagne) vise à mettre en œuvre une méthode d'inventaire originale de ces espèces, basée sur l'étude de l'ADN environnemental (ADNe). Un dispositif de piégeage permettant de récolter l'ADNe des différentes espèces a été réalisé et installé sur la moitié des alpages sentinelles du parc national. Une seconde campagne menée en 2020 permettra de couvrir l'ensemble du réseau « alpages sentinelles ».

→ **Étude des coléoptères aquatiques**

Un inventaire des coléoptères aquatiques a été mené sur dix mares présentes au sein des sites Natura 2000 de la plaine du Bourg-d'Oisans et de la forêt de Boscodon. Cette étude comparative permettra de caractériser la valeur écologique de ces milieux en fonction de divers facteurs abiotiques et biotiques.

Une stratégie sanitaire pour la faune sauvage

Sous l'impulsion du Parc national des Écrins, le programme d'actions de la mise en œuvre de la stratégie sanitaire nationale pour la faune sauvage de métropole s'est accéléré en 2019, en vue de produire des expertises opérationnelles à la veille de la création du futur OFB.

Trois actions phares sont à retenir pour l'essentiel :

- l'évaluation initiale par l'Anses de la stratégie sanitaire inter-Parcs, qui produit – dans le cadre du Master de Surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales du Dr Sabine HADIBI - une analyse fine des actions engagées et des recommandations très pragmatiques pour la structuration d'un réseau sentinelle « maladies émergentes », intégrant potentiellement les RNCFS gérées par l'ONCFS ;
- un travail sur la priorisation de la veille sanitaire, conduit dans le cadre du Master PAGERS (politiques de l'alimentation et gestion des risques sanitaires) de VetAgro Sup, et qui a permis de mettre en exergue les points d'achoppement dans la mise en place d'une stratégie sanitaire inter-réseaux d'espaces protégés (la première limite étant l'acculturation des gestionnaires d'espaces protégés à la problématique des dangers sanitaires et de leur impact sur la faune et la flore sauvages ;
- enfin, une opération pilote de mutualisation de la base de données sanitaires Epifaune-2 de l'ONCFS (support du réseau SAGIR) avec quatre Parcs nationaux, conduite à son terme en octobre 2019. La bonne conduite de cette opération permet d'envisager la mise en production de l'outil pour les Parcs nationaux de montagne concernés (Écrins, Vanoise, Mercantour et Pyrénées) à compter du 1er janvier 2020 et de produire à court terme la première synthèse nationale de la surveillance sanitaire, exercée par les Parcs nationaux français au cours de ces 40 dernières années.

En fin d'année 2019, le Parc national programme l'installation début 2020 d'un comité de suivi sanitaire qui permettra d'échanger, hors contexte de crise sanitaire, sur les enjeux de gestion des maladies de la faune sauvage.

Ces travaux engagés par le Parc national donnent lieu à plusieurs restitutions et publications.

Suivi des espèces végétales et des milieux

→ **Suivi des espèces végétales**

En 2019, les travaux sur la flore d'altitude se poursuivent, notamment sur les groupes mal connus de la primevère du Piémont (*Primula pedemontana*) et des androsaces en coussins.

Un suivi d'envergure, sur le territoire du parc national et sur l'ensemble des Alpes françaises, a été mené sur l'évolution du trèfle des rochers (*Trifolium saxatile*), espèce protégée et inscrite à la Directive Habitats. Ce suivi a permis de mettre en évidence la bonne santé de cette espèce sur notre territoire, malgré les impacts nombreux et pour partie imprévisibles du changement climatique.

Ce travail se poursuit actuellement sous la forme d'une thèse de doctorat (Géraud de Bouchard), en collaboration avec le PNE.

→ **Suivi des milieux**

Dans le cadre des actions financées par Natura 2000, des actions ont été menées sur les zones humides du Briançonnais et de Vallouise.

Un important travail scientifique a été mené sur la dynamique biologique des marges glaciaires du glacier Blanc. Ce travail est mené en collaboration avec des laboratoires de Grenoble, de Bogotá (Colombie) et de Turin (Italie). Il permettra à terme de comprendre comment la vie colonise des espaces ayant été ensevelis sous glace pendant des millions d'années.

Dans le cadre du réseau « Flore sentinelle », deux grands types de milieux naturels ont été suivis en 2019 :

- les pelouses arctico-alpines à laïche bicolore (*Carex bicolor*) : milieu très particulier, héritier de la période glaciaire : en 2018, il s'agissait de faire une revisite par rapport à l'état initial réalisé en 2013 ;
- les combes à neige : milieu fragile, lié à des sites à enneigement long. Ces milieux naturels fragiles sont de véritables sentinelles du réchauffement climatique en haute altitude.

Les réseaux sentinelles au cœur de la stratégie de connaissance

- « Sentinelles des Alpes »

Les membres du réseau se sont réunis du 13 au 15 novembre 2019. Le dispositif de financement AFB de « Sentinelles des Alpes » arrive à échéance. La question du renouvellement se pose tant dans ses objectifs que sa gouvernance. Dans tous les cas, les acteurs territoriaux et académiques souhaitent ardemment poursuivre la dynamique.

- Suivi des glaciers

Pour la vingtième année de mesure, ce sont 2.10 mètres d'épaisseur de glace en moyenne sur la surface du glacier Blanc qui se sont évaporés : selon le bilan de masse de 2019, le record de 2003 engendré par son été caniculaire est battu de peu, notamment en raison d'un été très chaud et d'un enneigement hivernal en-deçà de la moyenne.

Cette année ont été installés par l'IRSTEA et le Parc national une station météorologique et des dispositifs de prise de vue en amont du refuge des Écrins, en vue d'obtenir des données précises sur les conditions météorologiques à proximité du glacier.

- Alpages sentinelles 2015-2018 / 2019 - 2022

Ce programme forme un des 5 volets de « Sentinelles des Alpes ». La coordination du dispositif « Alpages sentinelles - massif alpin » est toujours assurée par l'IRSTEA. En revanche, le Parc national des Écrins assure la poursuite des suivis annuels.

Les actions récurrentes prévues sur les Écrins en 2019 ont été réalisées : relevés de biomasse, relevés des données météorologiques sur les alpages, participation aux groupes de travail « Alpages sentinelles » à l'échelle du massif alpin, réalisation d'une plaquette de présentation des résultats de l'année précédente, etc.

Dans le cadre du LIFE « PastorAlp », le PNE a fait réaliser des diagnostics pastoraux de vulnérabilité climatique sur 3 alpages, des relevés floristiques sur des lignes de lecture de la végétation, et a mis en place une expérimentation de gestion pastorale sur un milieu particulier, la nardaie.

Toujours dans le cadre du « LIFE PastorAlp », des échanges ont eu lieu avec les partenaires italiens du programme (IAR du Val d'Aoste, PNGP notamment) et les partenaires français (INRA d'Avignon, LECA).

La suite de la démarche « Alpages sentinelles » sera désormais portée à travers 2 programmes cofinancés par l'UE : le LIFE PastorAlp (2017-2022) et le PITEM « BiodivAlp » (2019-2022). Trois projets ont été lancés dans le cadre du PITEM « BiodivAlp » en 2019. Ils recouvrent les domaines de la connaissance de la biodiversité, de sa gestion et de sa valorisation.

- Lacs sentinelles

Le programme « Lacs Sentinelles » se poursuit en 2019 dans un format réduit. Les actions prévues sur les Écrins sont réalisées (suivi des lacs de la Muzelle, de Plan Vianney, de Pétarel et des Pisses par les agents du Parc national, et du lac du Pavé par l'AFB).

L'appareil photo « time-lapse » installé sur le refuge du Pavé en septembre 2017 continue de livrer ses données en 2019, lesquelles sont transmises aussitôt à l'AFB et à l'IRSTEA. L'étude engagée en 2018

par la DREAL PACA sur les diatomées des rives du lac du Pavé donne ses premiers résultats en 2019, avec la détection d'espèces nouvelles (en cours de description), et elle se poursuit avec la participation du Parc national des Écrins.

Les travaux de recherche en cours à la Muzelle se poursuivent et sont complétés par de nouvelles recherches sur les polluants atmosphériques (micro-plastiques et polluants organiques persistants), par l'Université de Savoie-Mont Blanc et l'association AQUALTI.

L'Université de Lausanne réalise également des recherches sur l'hydrologie et le régime thermique de ce lac, et organise un séminaire annuel avec ses étudiants de Master 1 donnant lieu à des posters.

- Refuges sentinelles

2019 est la troisième année de mise en œuvre effective du programme « Refuges sentinelles » avec un suivi de la fréquentation pédestre et de l'activité des refuges.

En parallèle, un modèle de « petite station météo » est déployé en 2019 sur six refuges. Des ateliers réfléchissent aux dispositifs de suivi de la biodiversité et des risques naturels. Un troisième appareil photo « time-lapse » est positionné au refuge de la Pilatte en 2019 et un quatrième au refuge du glacier Blanc.

- Flore sentinelle

En 2019, le réseau « Flore sentinelle » poursuit activement l'enrichissement du dispositif « Sentinelles des Alpes ».

C'est dans le cadre de ce réseau qu'est mené un grand nombre de travaux liés aux milieux naturels et aux espèces végétales protégées ou invasives.

- Forêt Sentinelles

Fin 2019 a été lancé l'Observatoire des forêts sentinelles (OFS) au siège de l'AFB. Sous pilotage de la fédération Réserves naturelles de France (RNF), sa finalité est de consolider un réseau d'observation permanent, initié il y a 10 ans au sein des réserves forestières et l'élargi à de nouveaux enjeux (notamment celui du changement climatique). L'OFS affiche une complémentarité avec les autres réseaux d'observation (maille 16 x 16, Renecofor, Inventaire forestier national), au sein desquels les espaces naturels protégés sont généralement peu représentés. Le Parc national des Écrins a accompagné la création de l'OFS, que ce soit à travers son expérience des autres observatoires sentinelles, ou par son travail avec RNF sur les peuplements forestiers de la réserve intégrale de Lauvitel.

Mise en œuvre du plan de gestion et poursuite de l'ATBI dans la réserve intégrale

Le programme européen ALCOTRA Co-Biodiv a permis de poursuivre l'inventaire en 2019. Une session a été consacrée aux champignons (ascomycètes). Le rapport intermédiaire a été fourni par Nicolas Van Vooren. Cet inventaire s'est inscrit dans une prospection élargie à d'autres sites de l'Oisans, dans le cadre de la session annuelle de prospection. 160 espèces ont été inventoriées, dont 40 dans la réserve intégrale, où une nouvelle espèce pour la science a été découverte.

Dans ce cadre, un effort a été consacré aux coléoptères. L'inventaire de 2009 a été reconduit à l'identique sur des placettes forestières suivies par le protocole PSDRF. Il a été complété par la mise en place de pièges « Barber » aux mêmes emplacements, et par un réseau de pièges en haute altitude de 2 000 à 2 800 mètres. La période de piégeage s'est étendue entre le 20 mai et le 1^{er} octobre. Le protocole s'est bien déroulé et 50 % des espèces récoltées ont été triées et transmises à des spécialistes pour détermination. Il s'agit de chilopodes, opilions, pseudo-scorpions, syrphes, tipules et autres diptères, araignées, coléoptères, cloportes, lépidoptères, myriapodes, fourmis et autres hyménoptères, collemboles, etc.

Les premiers résultats ont permis, en plus d'un nouveau champignon, d'identifier le plus petit coléoptère d'Europe « *Baranowskiella ehnstromi* », des espèces de mousse peu courantes comme *Pohlia bulbifera* qui n'avait pas été revue dans les Alpes française depuis 40 ans, et un nouveau tipule non décrit à ce jour en France.

+ Bilan de l'accueil de la recherche dans le parc national - cf. objectif 1-3

+ Partenariat entre les Parcs nationaux alpins

Le partenariat avec les deux autres Parcs alpins ainsi qu'avec les réserves naturelles de Haute-Savoie a pris une nouvelle dimension au travers du programme européen « BiodivAlp ».

Ce programme vise à créer des synergies entre les cinq régions frontalières (Sud-PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Aoste).

A cela s'ajoute les premières réunions des trois services « scientifiques » et « connaissance » des 3 Parcs nationaux alpins, les 6 et 7 mars 2019.

Ces échanges se traduisent par un nombre accru de programmes et protocoles élaborés ou validés en commun (bouquetins, marges glaciaires, suivi oiseau, orthoptères, etc.)

- Objectif 1-2 – Administration et diffusion des connaissances

Les actions correspondantes sont guidées par les objectifs permanents d'alimentation des bases de données nationales, de partage avec le territoire et les utilisateurs, de valorisation de données naturalistes et culturelles et d'efficacité technique.

Les grandes priorités sont rappelées ci-dessous.

- Renforcer et amplifier l'action de l'établissement dans la politique de **gestion et de diffusion de la donnée environnementale avec une position de pilote** sur les systèmes d'information liés aux données produites par les gestionnaires d'espaces naturels.
- Veiller à **une transmission la plus anticipée possible des données environnementales** dans le cadre des porter à connaissance.

En 2019, le Parc national des Écrins a continué de moderniser ses outils de collecte et de gestion des données « faune », « flore » et « habitats », en déployant la « version 2 » de GeoNature, développée par ses équipes.

Il a aussi renforcé la mutualisation autour de cet outil diffusé sous licence libre, en accompagnant de nombreux acteurs dans son déploiement, et en continuant d'animer la communauté d'utilisateurs et de développeurs.

GeoNature a permis d'enrichir la connaissance de la biodiversité du territoire, en collectant plus de 15 000 nouvelles observations, diffusées en temps réel sur le portail web public (<http://biodiversite.ecrins-parcnational.fr/>).

Le Parc national des Écrins a aussi modernisé son outil Rando Écrins de valorisation des randonnées et des patrimoines du territoire, en migrant sur la nouvelle version de l'outil Geotrek (voir aussi objectif 3,2).

Concernant les données de mesures physiques, un travail est entamé en 2019 pour la gestion et la mise à disposition des données pour la communauté scientifique, en lien avec la Zone Atelier Alpes et la SAJF. Un premier protocole sur la température du sol à l'horizon racinaire des plantes a été rédigé en 2019 et partagé avec les Parcs nationaux de la Vanoise et du Mercantour.

Un travail a été initié en 2019 sur le patrimoine archéologique, dans le cadre d'une thèse de l'université de Marseille.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/microplastiques-lacs-altitude>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/plus-petit-coleoptere-europe-trouve-lauvite/>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/fourmi-connaissance-s-ameliore>

- Objectif 1-3 – Contribution à des programmes de recherche

Équilibré entre compétences des sciences de la vie et des sciences humaines, le conseil scientifique du Parc national des Écrins assure un bon relais avec le monde de la recherche universitaire.

Le cadrage des recherches associant l'établissement est donné par la stratégie scientifique.

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Renforcer l'**accueil de la recherche inter-disciplinaire** en accordant une place significative aux thématiques émergentes (services écosystémiques, biodiversité des sols, santé-environnement, *etc.*).
- **Rapporter annuellement** les résultats de ces partenariats à l'AFB et à sa tutelle.

+ Accueil de la recherche au Lauvitel

En 2019, la recherche sur le Lauvitel se poursuit avec des études récurrentes comme les interventions de Gilles Yoccoz sur les campagnols roussâtres, de Séverine Durand du laboratoire PACTE (Grenoble-Alpes) sur « habiter le changement climatique » ou de l'IMBE sur le suivi de la biodiversité par des méthodes de bioacoustique (programme OBSOUND)

+ Un partenariat renforcé avec la zone-atelier Alpes

La zone-atelier Alpes reste le lieu privilégié d'échange avec le monde académique. En 2019 comme en 2018, elle est l'organisme fédérateur des cinq dispositifs sentinelles et le lieu où de nouvelles recherches sur les socio-écosystèmes sont mises en œuvre.

En synergie avec ce dispositif, le programme « Trajectories » porté par les universitaires alpins (Grenoble-Alpes et Savoie-Mont-Blanc) a permis de travailler sur la partie nord du parc national. Parmi les résultats, la présentation des travaux sur l'avenir du Pays de la Meije dans un cadre de changement climatique.

Toujours sur ce territoire, et plus particulièrement en Haute Romanche dans le cadre de refuges sentinelles, l'analyse des interactions entre fréquentation et biodiversité a été menée par Sandra Lavorel et Philippe Bourdeau. De même, une opération intitulée « refuge remix » s'est déroulée sur le refuge de l'Alp de Villar-d'Arêne.

Enfin, en collaboration avec le laboratoire PACTE (P. Mao, Y Vialette), une thèse sur le tourisme scientifique débute et le parc national des Écrins est l'un des deux sites analysés.

+ Le programme C-Climatt

Ce projet franco-italien, mené dans le cadre d'un programme ALCOTRA, et qui vise à faire prendre conscience des changements climatiques de part et d'autres de la chaîne alpine, se poursuit.

Les actions de connaissance engagées par le Parc national autour du suivi des populations du lagopède alpin au moyen de la bioacoustique, et du lièvre variable par des méthodes d'analyse génétique, ont donné lieu à de premiers rapportages.

Le travail initié par l'établissement sur la colonisation des marges glaciaires s'enrichit de nouvelles études, notamment sur les orthoptères.

En 2019, différents rendez-vous sur la thématique ont été proposés au grand public, notamment lors de soirées valléennes. Deux événements spécifiques se sont déroulés le 20 juillet en Vallouise et les 13, 14 et 15 septembre à Embrun lors de la foire « Bio Génépi », afin de sensibiliser le public à la question du changement climatique.

Le Parc national a également organisé un concours qui a récompensé 4 lauréats du territoire pour la mise en œuvre de projets ayant pour trait commun des actions pour limiter, sensibiliser au changement climatique.

+ Jardin alpin du Lautaret

En 2019, le partenariat avec le jardin alpin s'est poursuivi, tant sur des partenariats scientifiques (marmottes, aulnages) que techniques (comparaison des capteurs de températures, dispositifs de prises de vue) voire aussi pour une participation pour la nouvelle exposition permanente de la galerie de l'alpage.

Enfin, cette année fut particulière car le Parc national a couplé un des ses conseils scientifiques avec les 120 ans du jardin alpin et a ainsi contribué à ce grand événement scientifique.

En outre, il faut signaler pour 2019 :

- un partenariat conséquent avec Roxane Césarini, archéologue médiévale, pour la construction d'une base de données archéologiques au sein du Parc national et au profit des différents chercheurs ;
- un appui pour les travaux archéologiques d'Eric Thirault sur les mines néolithiques de quartz du plateau d'Emparis ; - un appui aux travaux de recherche en géologie de Jean-Baptiste Jacob sur les gneiss ;
- la participation active au colloque régional malacologique ;
- l'organisation de la 24^e rencontre des experts européens du bouquetin, du 08 au 10 octobre à Pont-du-Fossé.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet

<http://www.ecrins-parcnational.fr/cclimatt-changements-climatiques-territoire-transfrontalier>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/ecoute-lagopedes>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/lievre-variable-genetique-service-gestionnaires>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/marge-glaciers-nouvelle-vie>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/marge-glaciers-nouvelle-vie>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/energie-climat-changeons>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/climat-moi-ca>

<http://alpesdusud.alpes1.com/news/hautes-alpes/79187/hautes-alpes-lorsque-les-glaciers-reculent-comment-la-vie-s-organise-t-elle-sur-ces-marges-glacieres>

<https://www.jardinalpindulautaret.fr/jardin/actualites/jardin-lautaret-fete-120-ans-vendredi-12-juillet-2019>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/beaux-yeux-gneiss>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/bouquetins-ecoliers-art-experts>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/station-suivi-meteo-fonte-glacier-blanc>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/sons-biodiversite-reserve-integrale>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/marathon-creatif-repenser-refuges>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/itinerance-scientifique-ecrins>

Les indicateurs d'activité du domaine 1

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2019	Réalisé 2019
1-1 – Acquisition de connaissances	1-1 : nombre d'espèces « PNA » suivies	5	5
1-2 – Administration et diffusion des connaissances	1-2 : nombre de données transférées annuellement au SINP	22 000	19 374
1-3 – Contribution à des programmes de recherche	1-3 : nombre de partenariats actifs dans une démarche de mise en réseau	40	40

DOMAINE 2 - PROTÉGER ET RESTAURER LES PATRIMOINES

Contexte et enjeux

Les évolutions du climat, les mutations de l'agriculture (du pastoralisme en particulier) et l'évolution des pratiques de fréquentation de loisirs dans les espaces naturels sont en toile de fond des actions à mener pour protéger, mettre en valeur, voire restaurer des éléments des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Raison d'être du Parc national et mission centrale de l'établissement, cette mission est aussi très directement liée aux pressions et aux menaces pesant sur le patrimoine naturel, culturel et paysager du parc national.

Celles-ci ont été longtemps perçues comme exclusivement locales alors qu'elles se révèlent aujourd'hui très souvent globales ou dépassant largement les limites de son territoire. Les actions de protection doivent donc être particulièrement intégrées dans des programmes dépassant largement son cadre, comme le plan Biodiversité 2020, priorité des pouvoirs publics ou les plans de contrôles des activités réglementées par le code de l'environnement.

Des actions de protection ou de restauration d'espèces, d'habitats ou de sites d'intérêt patrimonial sont menées, le plus souvent en partenariat.

Par ailleurs, sur le plan réglementaire, les activités de surveillance s'inscrivent dans la continuité de l'existant, dès lors qu'il s'agit d'activités régaliennes contribuant à la gestion conservatoire des patrimoines.

Le Parc national poursuit son action de pilotage ou d'accompagnement selon les cas au bénéfice des sites Natura 2000 du territoire classé. Il développe en outre les actions d'ingénierie en appui à la conservation des milieux.

Sont concernées par les actions et programmes envisagés, les orientations « 1.2 » (« Faire vivre une culture commune »), « 3.1 » (« Maintenir les paysages remarquables »), « 3.2 » (« Préserver les milieux naturels et les espèces ») de la charte.

Pour le cœur du parc national, les actions illustrent en priorité les objectifs « 2 » (« Préserver le patrimoine culturel du cœur ») et « 5 » (« Conserver les paysages, les milieux et les espèces »).

- Objectif 2-1 – Surveillance du territoire et des usages

Les missions de surveillance et de police nécessitent une présence sur le terrain de personnels identifiés comme agents du Parc national. En effet, au-delà des personnels commissionnés et assermentés, la présence sur le territoire d'agents en fonction, revêtant l'habillement de l'établissement, concourt aux objectifs de prévention, de surveillance et, le cas échéant, de pédagogie.

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Maintenir un bon niveau de contrôles de surveillance effectués par les agents de terrain du PNE.
- Identifier, voire planifier davantage les contrôles nécessaires au bon respect de la réglementation spéciale du cœur.
- Renforcer la coopération directe entre services pour partager compétences, connaissance et culture professionnelle de la police de l'environnement.
- Assurer un suivi attentif à la fois à l'évolution des pratiques, notamment les activités de loisirs, et aux incidences de l'accroissement des risques naturels en haute montagne.

Des problématiques telles que la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou la limitation des pollutions, etc. supposent une police de l'environnement avec des prérogatives et des compétences techniques adaptées. L'État français a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement et plusieurs Directives et Règlements européens définissent les obligations de contrôle et de rapportage de ces activités régaliennes.

Les polices de l'environnement s'appuient sur deux dispositifs complémentaires :

- la police administrative se veut avant tout préventive et réparatrice ; elle est associée à un processus d'autorisation préalable, tandis que ...
- la police judiciaire a une vocation de dissuasion et de répression.

Leur articulation judicieuse entre les deux est un déterminant essentiel de leur efficacité.

En 2019, un effort particulier d'adaptation de la pression de surveillance et de la sensibilisation des usagers aux enjeux du territoire est consenti, en coordination avec les services départementaux de l'État.

+ Maintenir un bon niveau de contrôles de surveillance effectué par les agents de terrain

Du fait notamment de la forte mobilisation des agents pour les constats de prédation « loup », la présence des agents en uniforme sur le terrain pour les actions de police requiert un effort d'organisation accru dans un contexte de forte tension sur les missions. Un indicateur de cette présence est habituellement le nombre d'actions de police judiciaire enregistré sur l'outil de suivi dédié.

162 interventions, dont 93 en cœur (remontrances verbales, timbres-amendes ou procès-verbaux principalement), sont renseignées dans la base de données « Police » en 2019. On se situe au-dessus de 2018 mais en-dessous de la moyenne des années précédentes (235 en 2017 et 206 en 2016).

La sensibilisation des usagers demeure le mode d'action prépondérant : dans environ 32 % des cas, l'action de l'agent assermenté est pédagogique.

Le nombre de procédures est en diminution par rapport aux années précédentes, sans qu'une cause évidente n'ait été identifiée.

Type d'intervention dans le parc national	Nombre d'actes en 2017	Nombre d'actes en 2018	Nombre d'actes en 2019
Toutes interventions, dont .	235	147	162
Infraction observée avec auteur inconnu	92	51	66
Remontrance verbale	86	57	53
Avertissement formalisé	1	7	5
Timbre-amende	41	31	32
Procès-verbal	13	0	3

Evolution de quelques catégories d'infractions (2016/2018)

Catégorie d'infraction	Année		
	2017	2018	2019
Atteinte à une espèce protégée	3	0	2
Bivouac / camping	20	7	14
Chasse	6	5	1
Circulation hors Loi 4x4	15	4	5
Circulation Loi 4x4	39	8	16
Coupe – transport de végétaux	5	6	0
Dépôt de détritrus	3	7	3
Divagation de chiens	21	15	9
Introduction de chiens	74	55	47
Feu	24	11	16
Inscriptions, marques, panneaux	2	1	2
Pêche	0	0	1
Prélèvement de minéraux	0	0	0
Survols	10	11	14
Trouble à la faune	4	2	0

Certaines évolutions sont néanmoins plutôt rassurantes.

Dans le cœur du parc national, les infractions – toutes confondues - tendent à diminuer. L'introduction de chiens est toujours l'infraction la plus représentée même si elle a connu une sensible baisse depuis 2018 (-14 % en un an), suivie notamment par l'usage du feu, les infractions à la Loi 4X4 et le survol (le survol de drones relevé 2 fois dont 2 avec un timbre-amende).

On note en 2019, une baisse significative des infractions relatives à la chasse ou encore à la coupe et au transport de végétaux. A l'inverse, on note une très nette hausse liée au camping-bivouac (+ 100 %).

→ **Suivi des procédures**

- Timbres-amendes : 24 des 32 timbres-amendes sont payés (85%), ce qui traduit une baisse par rapport à 2018 (90%). Les procédures qui n'ont pas abouti sont liées à des contrevenants étrangers n'ayant plus la possibilité depuis le 1^{er} janvier 2019 de s'approvisionner chez les buralistes (dématérialisation des TA).

- Procès-verbaux : 3 en 2019, pour atteinte à une espèce protégée ou bivouac (13 en 2017, 0 en 2018).

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par la forte implication du Parc national des Écrins dans la construction et le déploiement des outils OSCEAN et PAT-Biodiv, outils mis à disposition par l'AFB pour la surveillance et le contrôle « eau et nature », ainsi que pour l'instruction des demandes d'avis et d'autorisations. Ces outils seront en service début 2020 au Parc national des Écrins.

+ Identifier voire planifier davantage les contrôles nécessaires au bon respect de la réglementation spéciale du cœur

→ **Structuration de la police administrative**

On note d'une manière générale une augmentation du nombre d'autorisations administratives délivrées par l'établissement (+10% chaque année jusqu'en 2018), qui motive d'autant plus une optimisation des procédures de suivi et de contrôle. L'année 2019 a connu une légère baisse du nombre d'actes s'expliquant par la globalisation de certains.

Les demandes d'autorisation sont soumises à un régime d'instruction permettant un encadrement a priori des activités et travaux en cœur de parc national.

Le directeur de l'établissement public du Parc national est l'autorité administrative compétente pour délivrer la totalité des décisions individuelles au titre de la police administrative spéciale du cœur du parc national, après avis, le cas échéant, du conseil scientifique.

On désigne sous le vocable de décision individuelle, les autorisations ou refus qui sont délivrés par le directeur.

En 2019, ce sont au total 276 décisions individuelles qui sont délivrées par le directeur (contre 299 en 2018 et 283 en 2017). Ces décisions individuelles concernent des domaines aussi variés que les prises de vues à caractère professionnel ou commercial, les manifestations sportives, les activités scientifiques, les travaux (hausse / 36 décisions contre 24 en 2018 et 28 en 2017) ou encore les demandes de survol avec des aéronefs motorisés (102 décisions contre 113 en 2018).

La quasi-totalité de ces actes sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales.

Il est courant que de nombreux échanges aient lieu entre les pétitionnaires et les services instructeurs du Parc national afin d'améliorer ou d'ajuster les demandes et de les rendre compatibles avec les objectifs fixés par la charte du parc national des Écrins. C'est ainsi que, par exemple, des survols à moins de 1 000 m du sol pour prises de vues peuvent être évités. Deux décisions individuelles sont des refus (4 en 2018) concernant des prises de vues avec drone ou des survols. Ce faible taux de refus est le résultat de l'accompagnement technique des demandeurs et de la pédagogie réalisés par les équipes techniques du Parc national. Cet accompagnement contribue à l'appropriation des objectifs de protection du cœur du parc par les acteurs locaux.

→ **Les contrôles administratifs**

Le nombre de contrôles de terrain à vocation administrative est limité, en regard du nombre d'actes pris par le directeur dans le cadre des pouvoirs réglementaires qui lui sont conférés.

Les contrôles administratifs relèvent une non-conformité (donnant lieu à un rapport de manquement et une mise en demeure, ce qui est comparable au bilan de l'année 2018).

→ **Avis réglementaires dans le domaine de la gestion forestière**

Le Parc national émet par ailleurs des avis réglementaires sur les documents de gestion des forêts situées dans le territoire classé : avis simple en aire d'adhésion, avis conforme au titre de la compatibilité avec la charte du parc en cœur.

Le Parc national a travaillé avec l'ONF en 2019 à la révision de deux documents d'aménagement forestier portant sur des forêts se trouvant en aire d'adhésion du parc national (forêt communale d'Entraigues et forêt RTM de l'Oisans). Les travaux de création de la piste forestière en cœur de parc national, en forêt communale de Valjouffrey, ont été particulièrement suivis par le Parc national en octobre 2019.

Le Parc national a également formulé un avis auprès de la DRAAF Rhône-Alpes sur le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

+ Renforcer la coopération directe entre services, pour partager compétences, connaissance et culture professionnelle de la police de l'environnement

Les priorités nationales déclinées et croisées avec les enjeux locaux sont inscrites dans un plan de contrôle départemental inter-services. Établi par les services de l'État avec le concours des établissements publics et autres services de contrôle, le plan de contrôle est piloté par le directeur départemental des territoires, sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur de la République.

Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à enjeux forts.

Ces enjeux résultent d'une analyse des vulnérabilités. Il existe dans chaque département une mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), associant les acteurs précités et visant à élaborer et à suivre ce plan de contrôle. Le Parc national des Écrins y est associé.

L'activité de contrôle du Parc national des Écrins, à l'instar des services et établissements publics de l'État, s'inscrit donc dans un cadre parfaitement déterminé. Parmi ces enjeux nationaux, on retrouve notamment sur le territoire du parc national des Écrins les thématiques suivantes :

- contrôle de l'exercice de la pêche,
- protection des milieux naturels et de leur fonctionnalité,
- contrôle de la circulation des engins motorisés,
- protection des espaces naturels, des sites et des paysages,
- travaux ou activités ayant un impact sur les espèces protégées (faune ou flore),
- protection des espèces protégées et sensibles,
- contrôle de la chasse et lutte contre le braconnage,
- contrôle d'introduction ou de prélèvement d'espèces dans le milieu naturel.

En outre ...

L'année 2019 permet en particulier de conforter l'implication de l'établissement public dans les travaux de la MISEN et notamment dans le cadre du suivi de l'emploi du feu ou encore du projet de rénovation du réseau électrique de Haute-Durance. Dans le cadre des préconisations de la MISEN, les contrôles pilotés par la DDT-05 sont mis en œuvre avec l'ensemble des autres services de l'État. Enfin, à l'automne 2019, une présentation sur les actions de police et de surveillance sanitaire est préparée conjointement avec l'ONCFS.

+ Assurer un suivi attentif à la fois à l'évolution des pratiques, notamment les activités de loisirs, et aux incidences de l'accroissement des risques naturels en haute montagne

→ **Une attention particulière portée aux survols du cœur de parc**

Pour la période de référence 1er janvier 2019 – 31 octobre 2019, globalement, le nombre d'autorisations de survol du cœur a connu une stabilisation (-11) par rapport à l'année 2018. En revanche, le nombre de rotations d'hélicoptères a fortement diminué (-20 %), lié à la diminution du nombre de gros chantiers. Il est anticipé une nouvelle augmentation en 2020 du fait de la construction d'un nouveau refuge de haute-montagne au lac du Pavé.

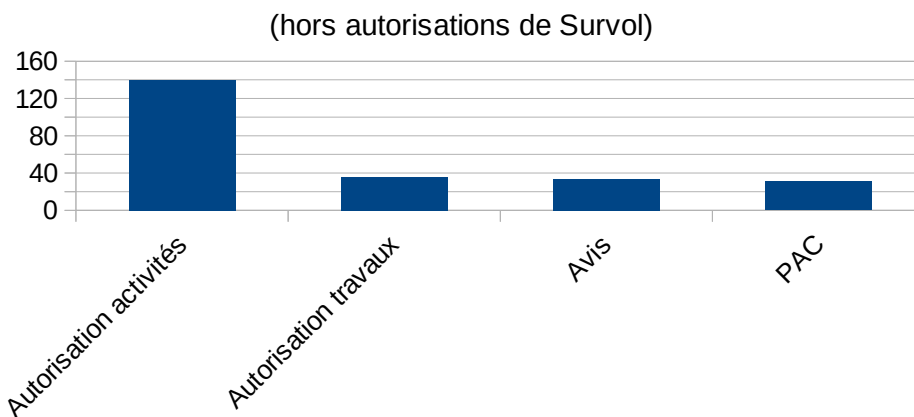
Le nombre de rotations relatives aux ravitaillements des refuges (ouverts plus tôt dans la saison) et aux ravitaillements divers notamment pour approvisionnements en matériels des alpagistes, est sensiblement identique (-10), alors que celui relatif aux travaux a été presque réduit de moitié.

Par contre, le nombre des rotations de personnels a augmenté passant de 182 à 222. Le plafonnement du nombre de rotations de personnels par rapport aux rotations de matériel (1 pour 4) est respectée.

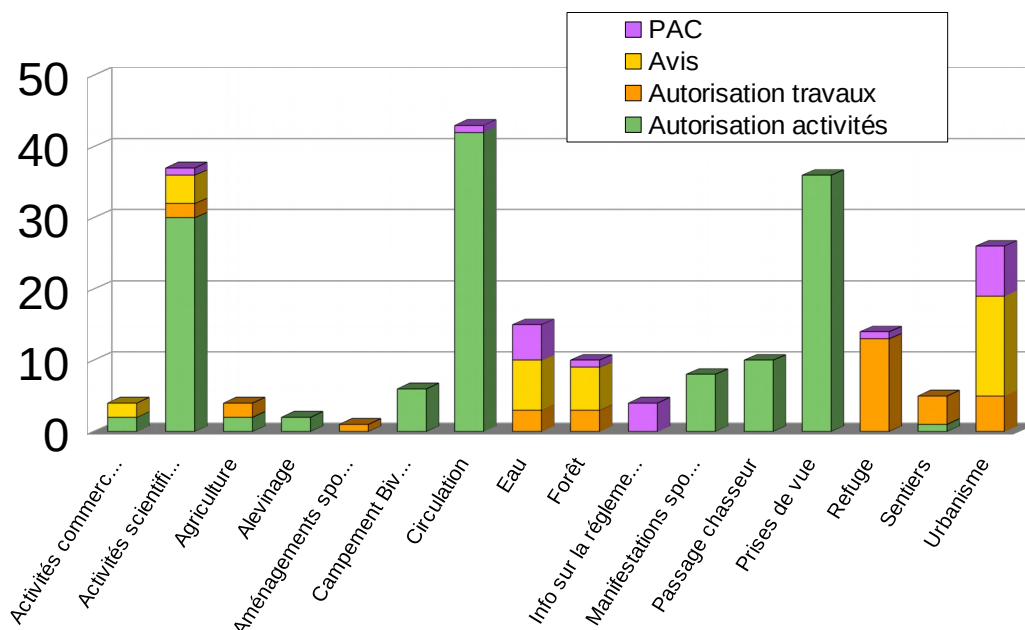
Au final, les bonnes relations avec les gardiens de refuges ainsi que la coordination avec les sociétés d'hélicoptère ont permis de limiter les impacts sur le cœur de parc national.

→ **Accompagnement des projets et avis portés sur les activités en cœur de parc**

Avis - Autorisations - Portés à connaissance : Nombre de documents produits en 2019



Le flux des demandes d'autorisation de travaux ou d'activités dans le cœur du parc national restent stables. Rappel. En aire d'adhésion, le Parc national est consulté pour avis sur des projets d'aménagement ou des projets de manifestations sportives ou culturelles. Ce sont des demandes d'avis en provenance des pôles AE - autorité environnementale - des DREAL qui augmentent le plus, avec des délais de réponse souvent assez contraints.



Nombre de documents produits par thématiques, hors autorisations de survol

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>
 Quatrième partie du présent rapport d'activités.
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actes-administratifs>

- Objectif 2-2 – Actions de gestion et de restauration de populations, d'espèces et de milieux naturels

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Privilégier le recours aux outils de gestion disponibles (MAEC en particulier).
- Assister les projets relatifs à la gestion de la faune sauvage, y compris sur les questions de bonnes pratiques sanitaires et de dégâts de gibier.
- Amplifier l'action sur les espèces exotiques envahissantes.
- Développer des programmes de restauration des espèces sur le territoire du parc national.

+ Privilégier le recours aux outils de gestion disponibles

→ MAEC et stations d'espèces végétales

Comme en 2018 et sur la durée des contrats MAEC (2015-16 à 2020-2021), la gestion de bon nombre de stations d'espèces végétales prioritaires se fait pour une large partie par la mise en place de MAEC.

Dans ce cadre, la protection d'espèces végétales patrimoniales comme la reine des Alpes, la potentille des marais, la potentille du Dauphiné ou la laïche bicolore, est prise en compte. De façon plus générale, certaines MAEC portent sur la préservation de milieux fragiles et sensibles au pâturage ou au piétinement (bas-marais ou autres zones humides, combe à neige et autres pelouses rases de haute altitude). D'autres MAEC vont plutôt concerner des milieux productifs, où il va falloir conjuguer maintien de la biodiversité et productivité comme les prés de fauche ou les anciens prés.

→ Natura 2000

Sur les sites localisés majoritairement en cœur de parc (ZPS des Écrins - FR9310036 - et les trois ZSC « Combeynot Lautaret Écrins » - FR9301498 - , « vallons des Bans et vallée du Fournel » - FR9301505 - , « Valgaudemar » - FR9301506 -), l'année 2019 est marquée par la fin des études lancées depuis 2017 à l'aide d'une convention d'un montant de 95 000 euros (FEADER + Région PACA).

→ Milieux humides et espèces patrimoniales

En lien avec le Parc naturel régional du Lubéron, gestionnaire de la base de données zones humides de la région PACA, le Parc national engage la migration de sa base de données et la création d'une plate-forme Geonature « zones humides ». L'Agence de l'eau RMC, les CEN-PACA et Isère sont partenaires de la démarche, dont l'objectif est de formaliser un projet complet en 2020, avec la gestion des demandes de subventions.

+ Assister les projets relatifs à la gestion de la faune sauvage, y compris sur les questions de bonnes pratiques sanitaires et de dégâts de gibier

→ Programme de suivi du sanglier dans le Valbonnais

Avec la proximité de la zone cœur des villages dans le Valbonnais, le cœur de parc est souvent désigné comme réservoir de sangliers, et incriminé pour une supposée responsabilité notamment lors de dégâts aux cultures. Le CNRS qui procède déjà à une étude de ce supposé « effet réserve » dans les gardons de Nîmes a ajouté ce territoire à ses études. Il a procédé à plusieurs séquences de piégeage de sangliers sur la vallée du Valbonnais afin d'équiper les animaux en collier GPS. L'équipement des animaux capturés, même statistiquement en nombre trop faible, permet de tirer des enseignements sur la gestion de l'espèce. En l'occurrence, les animaux capturés et marqués ont été tués à la chasse, ce qui constitue déjà un premier enseignement.

+ Développer des programmes de restauration des espèces sur le territoire du parc national

→ Gestion des oiseaux nicheurs sur les sites d'escalade

Si un travail de fond est réalisé avec les associations de pratiquants d'activités de pleine nature et avec les fédérations nationales auxquelles elles sont parfois affiliées (voir « - Activité 3-3. Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature »). Il reste que la gestion des habitats sensibles requiert parfois une intervention à caractère réglementaire.

Au printemps 2019, deux secteurs d'escalade ont fait l'objet d'interdiction et de signalisation à cette fin.

Début 2019, c'est le trio de gypaètes barbus de la Haute-Romanche qui a fait l'objet d'une attention particulière car ils construisaient une aire de nidification en rive gauche, dans une zone parcourue par les amateurs de cascade de glace. Une partie des itinéraires de glace a été interdit pendant la période de reproduction.

- Objectif 2-3 – Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Assurer la conservation des informations patrimoniales.
- Poursuivre l'organisation de chantiers de formation ciblés sur la restauration dans une optique de conservation des savoir-faire traditionnels.
- Développer un travail sur le thème de la fermeture des paysages.
- Continuer à soutenir et enrichir l'offre culturelle dans les vallées.

+ Assurer la conservation des informations patrimoniales

En 1994, le Parc national des Écrins a confié à l'atelier « Architecture et montagne » de l'école d'architecture de Grenoble, associée au bureau d'étude Nicolas Maurin, une mission visant à proposer une politique de gestion des ensembles bâtis et des constructions présentes dans le cœur du parc national des Écrins.

En parallèle, un inventaire de l'ensemble des éléments immobiliers situés dans le cœur du parc national a été réalisé. Utilisé et mis à jour depuis, cet outil continue d'éclairer et d'accompagner les services du Parc national dans la gestion des demandes d'autorisation de travaux.

Cet inventaire suggère un ensemble de prescriptions architecturales et techniques, applicables aux différentes constructions présentes à l'intérieur de ce territoire. Il est conçu pour être l'outil d'une politique de gestion éclairée.

L'alimentation et la numérisation de cet inventaire se sont poursuivies en 2019, avec le stage d'une étudiante en dernière année d'école d'architecture (Université de Montpellier), en particulier sur le secteur du Briançonnais.

En parallèle, un travail d'amélioration de la base de données et du module de consultation « web » de cette base a été réalisé avec le pôle SI de l'établissement.

+ Poursuivre l'organisation de chantiers de formation ciblés sur la restauration, dans une optique de conservation des savoir-faire traditionnels

Parmi les actions remarquables conduites en 2019, on notera

- une opération de restauration de murs en pierre sèche à Dormillouse ;
- une journée de sensibilisation à la restauration du patrimoine bâti à Aspres-lès-Corps, dans le cadre des journées du patrimoine.

A la demande de plusieurs habitants de Dormillouse qui souhaitent remettre en état les ouvrages en pierre sèche du hameau, le Parc national des Écrins a organisé une formation "pierre sèche" sur deux journées de la fin du mois de septembre, dans le but de restaurer les murs du cimetière.

Une dizaine de personnes venues du service aménagement et du secteur de Vallouise a prêté main forte aux habitants, avec les conseils de Loys Ginoul, formateur du Gabion.

Le site offrait des typologies de murs assez différentes, qui ont permis d'organiser des ateliers thématiques variés : reprise d'un petit soutènement au niveau de l'accès au cimetière, démontage et remontage d'une

portion de mur, remaillage au niveau d'une rupture d'alignement, reconstitution d'un couronnement disparu au fil des années, etc.

Par ailleurs, la commune d'Aspres-lès-Corps, l'association « Aspres d'autrefois » et le Parc national des Écrins ont mis leur coopération à l'honneur lors de la "journée européenne du patrimoine", le 21 septembre 2019.

L'événement a permis de mettre en avant le travail collaboratif ayant abouti à la restauration de 3 fours à pain (Brudour, four du Faux et Grimaudais) et à la création d'un sentier découverte de la citadelle d'Aspres.

+ Continuer à soutenir et enrichir l'offre culturelle dans les vallées

Le Parc national soutient ou participe à différents événementiels culturels organisés sur le territoire (notamment l'Écho des mots et le festival de Chaillol, les rencontres de la cinémathèque de montagne, le festival du livre de L'Argentière-la-Bessée, les rencontres du cinéma « montagne et sciences ») ou aux animations proposées par différents sites culturels et patrimoniaux (maisons à thème, musées, etc.).

Des initiatives et démarches d'art contemporain sont soutenues par le biais de subventions de l'établissement public (aide au démarrage), le soutien des équipes de secteur quand cela s'y prête, et des relais de communication sur le site du Parc national et ses réseaux sociaux.

L'association L'envers des pentes a proposé des résidences de huit artistes dans les refuges du territoire, action qui se poursuivra en 2020.

Préparation vidéo sur l'histoire du GR® 54 - Tour de l'Oisans et des Écrins : imaginé dès 1963 et créé en 1965, ce tour emblématique a fortement marqué l'histoire des vallées des Écrins.

Le montage est en cours de finalisation en fin d'année 2019, avec l'ajout de nouveaux éléments d'archives et la création d'une voix off.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/journees-patrimoine>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/residences-artistes-cours-refuges>

Les indicateurs d'activité du domaine 2

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2019	Réalisé 2019
2-1 Surveillance du territoire et des usages	2-1 : nombre d'avertissements formalisés	5 à 10	5
2-2 Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux naturels	2-2 : Interventions directes d'agents du PNE sur les espèces exotiques envahissantes, le cas échéant en partenariat	3	1
2-3 Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager	2- 3 : Nombre d'actions relatives à la restauration du patrimoine bâti auxquelles le PNE participe	2	2

DOMAINE 3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rappel des contextes et enjeux

Le fondement de ce domaine d'activités est la capacité conférée par la loi au PNE de fournir appui ou assistance technique aux collectivités et aux acteurs privés locaux. Il nécessite que soient consolidées au sein de l'établissement des compétences techniques, dont certaines sont vraiment critiques pour le territoire si on tient compte de l'état de l'ingénierie publique qui y œuvre. Les priorités d'action de l'établissement public concernent le pastoralisme et l'agriculture, le tourisme et l'accès à la nature, le patrimoine architectural et les paysages.

L'accompagnement des projets peut s'accompagner le cas échéant de subventions attribuées par l'établissement public (interventions).

Le Parc national, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, consolide son dispositif d'appui, d'accompagnement et d'expertise sur l'ensemble des projets de son territoire.

L'évaluation à mi parcours de la charte, menée en lien avec le comité de suivi et d'évaluation de la charte du PNE et ses instances, orientera les acteurs institutionnels pour décider des mesures de la charte à privilégier pour la seconde phase de sa mise en œuvre, grâce à une nouvelle grille de lecture pour hiérarchiser les activités de l'établissement public en matière d'appui ou assistance technique. La complémentarité avec les politiques des Régions, Départements et communautés de communes du territoire doit être recherchée.

Le PNE veillera à associer la tutelle à ses choix, étroitement liés au management de ses compétences. IL s'agira de préserver les savoir-faire essentiels pour le territoire.

Les actions relevant de ce domaine concernent globalement les axes « 2 » (« Pour un cadre de vie de qualité »), « 3 » (« Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire ») et « 4 » (« Pour l'accueil du public et la découverte des territoires ») de la charte.

Les bénéficiaires pour le cœur du parc national répondent prioritairement aux objectifs « 2 » (« Préserver le patrimoine naturel du cœur »), « 3 » (Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur), « 4 » (« Faire du cœur un espace d'écoresponsabilité »), « 6 » (« Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières ») et « 7 » (« Organiser la découverte du cœur »).

- Objectif 3-1 Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Contribuer à une évaluation de la mise en œuvre des projets agro-environnementaux et climatiques.
- Maintenir l'accompagnement des acteurs agricoles pour la mise en œuvre des plans nationaux d'actions relatifs à la prédation.
- Développer la marque « Esprit parc national » pour les produits agricoles.
- Continuer de soutenir l'agriculture biologique sur le territoire.

+ Mise en œuvre des projets agro-environnementaux et climatiques

L'année 2019 est principalement dédiée au suivi et à la poursuite des contrats engagés en 2015 et 2016.

Une évaluation du PAEC « Écrins-05 » en termes quantitatifs et qualitatifs a été réalisée. L'enveloppe totale consommée est de **6 834 039 €** et a concerné les alpages, les prairies naturelles fauchées, les haies, les canaux d'irrigation, les plantes messicoles, les zones humides dans et hors sites Natura 2000. Les mesures peuvent concerner la préservation d'espèces ou de milieux ou permettre une adaptation de la gestion agropastorale visant à concilier biodiversité et production (agro-écologie) ; Plusieurs éleveurs ont salué l'implication du Parc national et l'intérêt des suivis qu'il réalise notamment sur les alpages.

De nombreuses pistes d'amélioration des éventuelles futures mesures agro-environnementales ont été proposées par des experts ou des agriculteurs. Parmi les principales, on notera le besoin d'accompagnement technique de ces mesures.

+ Maintenir l'accompagnement des acteurs agricoles pour la mise en œuvre des plans nationaux d'actions relatifs à la prédation

En 2019, le plan d'action « élevage-prédation » se décline de la manière suivante :

- appui à la mise en place de cabanes d'alpages permanentes ;
- mise à disposition des 10 cabanes héliportables pour 13 alpages ;
- mise à disposition d'une fréquence « Radio alpages » du réseau Radio du Parc national, avec prêt de 16 postes radio numériques à des bergers et éleveurs ;
- renforcement des moyens d'observation (pièges photos, relevés d'indices...), transmission des données à l'ONCFS, et alerte des professionnels en cas d'observation fiable ;
- renforcement des équipes de constat : emploi de 3 vacataires « Loup » en appui aux équipes d'agents de terrain titulaires ;
- renforcement des actions de sensibilisation sur les chiens de protection avec :
 - * des conférences à l'attention du grand public et des acteurs du tourisme : Gap, Embrun, Briançon, Le Bourg-d'Oisans. Ces réunions ont permis d'informer 250 personnes environ sur le rôle des chiens de protection et de rappeler les bons comportements ou gestes à éviter pour faciliter la cohabitation avec le tourisme en montagne ;
 - * l'appui à l'IPRA (fondation J.M. Landry) pour la réalisation de 2 vidéos de 4 minutes chacune sur le rôle des chiens de protection et les bons comportements : 6 000 partages et 320 commentaires sur la page Facebook du Parc national. Ces vidéos sont en accès libre pour utilisation par les organisateurs de manifestations sportives, animations, etc. ;
 - * du maraudage et une mise à jour et un renforcement de la signalétique d'information au départ et sur les sentiers.
- mesures exceptionnelles d'appui renforcé à la protection des troupeaux en cœur de parc (héliportages de cabanes et aides-bergers) en compensation de l'interdiction de tir.
- réunions avec les éleveurs les plus touchés par la prédation en cœur de parc dans le but de renforcer la protection des troupeaux en 2020 et après.

Parallèlement, dans le cadre du plan Loup national (PNLAE), le Parc national des Écrins travaille avec l'IRSEA d'Apt (84) et le parc « Alpha » de Saint-Martin-de-Vésubie à la mise en place d'une expérimentation visant à tester des méthodes d'effarouchement sémi-chimique du loup (utilisation de phéromones, apneumones, nécromones). Les premières opérations de capture ont démarré durant la seconde semaine de novembre 2019. Les premiers résultats de l'expérimentation sont attendus à l'automne 2020.

+ Développer la marque « Esprit parc national » pour les produits agricoles

Le nombre de candidatures se stabilise en 2019 pour les produits agricoles au terme de cinq années d'appels à candidatures. Cinq audits agricoles ont été réalisés. Globalement, 45 contrats agricoles ont été signés depuis 2015 pour 51 audits réalisés.



Le travail inter-Parcs sur les évolutions du RUC « Produits transformés » a abouti fin 2019 et va permettre de finaliser 5 dossiers en attente. Les contrôles sur le miel (analyse produit) se sont poursuivis en 2019 et se terminent en 2020 avec le démarrage du plan de contrôle de la marque piloté par l'OFB. La vente de produits marqués se poursuit dans 4 Maisons du parc (partenariat avec une douzaine de producteurs). Sept animations sur le territoire du Champsaur ont permis au Parc national d'être présent autour de la marque dans un rôle d'animateur et de fédérateur avec l'office du tourisme d'Orcières-Merlette et 8 prestataires agricoles.

Des outils de communication personnalisés autour des messages de la marque ont été réalisés pour 12 producteurs. Quatre temps de formation collectifs ont été organisés en 2019 et se poursuivent en 2020 par des accompagnements individuels pour améliorer les pratiques sur les exploitations au regard des valeurs de la marque.



+ Continuer de soutenir l'agriculture biologique sur le territoire

Pour « promouvoir une agriculture de qualité » sur son territoire (orientation 3.5 de la Charte), le conseil d'administration du Parc national des Écrins a voté une aide en faveur de l'engagement en agriculture biologique. Dix exploitations agricoles (productions laitière, viande, apicole ou maraîchère) ont bénéficié de cette aide en 2019.

- Objectif 3-2. Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Évaluer, d'ici 2021, la stratégie touristique du massif, adoptée en 2015 par le conseil d'administration de l'établissement, et proposer des adaptations.
- Poursuivre l'action de valorisation des grandes itinérances alpines.
- Encourager et, le cas échéant, contribuer à des actions de médiation entre les différents usagers du territoire (escalade, alpinisme)
- Accompagner l'évolution et l'aménagement durable des grands sites en cœur de parc.

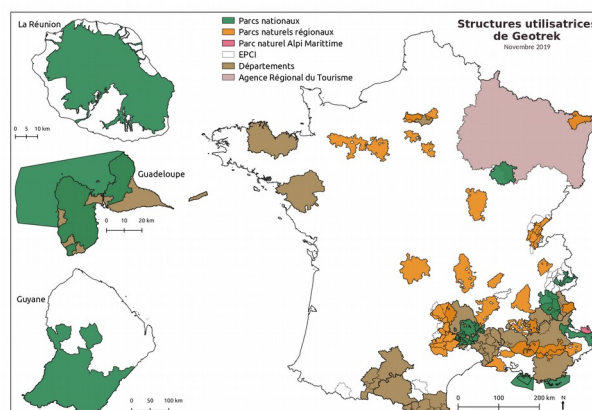
+ Actions de valorisation des grandes itinérances alpines

→ Valorisation de l'offre de randonnée & Rando Écrins

Le Parc national des Écrins poursuit en 2019 son effort de développement de l'application Geotrek, conçue de manière générique, documentée et publiée sous licence libre pour être utilisée par d'autres structures.

Geotrek est désormais utilisée par plus d'une centaine de structures en France, dont 9 Parcs nationaux, une vingtaine de PNR, une dizaine de départements, des communautés de communes et plusieurs transferts vers d'autres opérateurs sont en cours.

De nombreux Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux ont ainsi pu bénéficier gratuitement de l'outil et de l'investissement initial du PNE. Ces derniers peuvent ainsi



concentrer leurs ressources sur son déploiement, son alimentation et éventuellement y apporter des évolutions bénéficiant à leur tour librement à toutes les structures utilisatrices.

Pour faire vivre le projet collectivement, une communauté d'utilisateurs s'est structurée en 2016, animée par le PNE, avec un COPIL, des groupes de travail et des rencontres annuelles.

En 2019, le PNE a continué d'animer la communauté des utilisateurs de Geotrek, de nouvelles structures l'ont rejoint et plusieurs évolutions ont été apportées à l'application (module de plongée sous-marine, maintenance, performances, compatibilité et ergonomie notamment). Le Parc national des Écrins est à l'initiative des troisièmes rencontres Geotrek, dont l'organisation s'est faite avec les membres du COPIL et avec le département du Gard. Elles se sont déroulées sur deux jours les 7 et 8 novembre 2019 à Nîmes et ont rassemblé plus de 120 participants. Les partenaires nationaux ont été mis à l'honneur et à contribution pour illustrer les synergies possibles entre Geotrek et d'autres systèmes d'information (APIDAE, IGN, FFRandonnée).

Une nouvelle version du portail Rando Écrins a été mise en ligne fin juin 2019 afin de moderniser la page d'accueil, d'intégrer les produits agricoles et services labellisés « Esprit parc national ».

Le portail de valorisation de l'offre de randonnée « Rando Écrins » est fréquenté en 2019 par 138000 visiteurs en une année (-7,3 % cette année du fait du passage de la « V2 », qui offre un moins bon référencement que l'ancienne version) avec des pics de fréquentation proches de 1 200 visites/jour en juillet et août.

« Rando Écrins » propose 163 itinéraires et plus de 1 400 éléments de patrimoine. Le portail du « Grand Tour des Écrins », valorisant l'offre de l'itinérance, enregistre 61 000 visiteurs en 2019 (+ 17,13% comparé à 2018).

En 2019, le partenariat Geotrek avec la communauté de communes et l'office du tourisme du Pays des Écrins se poursuit sur le partage des contenus, en rédigeant des descriptions et en apportant un accompagnement technique (formation, mise à disposition de l'outil d'administration, rédaction, photos, encadrement, etc.). Ce partenariat aura permis d'ajouter cette année 31 itinéraires supplémentaires dont deux de randonnée pédestre, deux de trails, 18 de VTT de randonnée et 9 d'autres parcours de VTT avec 111 POI ajoutés principalement en aire d'adhésion.

Le partenariat Geotrek avec la communauté de communes et l'office de tourisme de Serre-Ponçon amorcé fin 2018 a été opérationnel en début d'année 2019. Ce partenariat – sous convention - a permis la valorisation de 24 randonnées pédestres. Le Parc national a accompagné techniquement la communauté de communes et l'OTI, notamment pour la prise en main de Geotrek, la relecture des itinéraires et la rédaction de POI patrimoines.

Le Parc national est devenu délégataire de la Région Sud dans le cadre du PITEM « Outdoor » (ALCOTRA) pour la période 2018-2021. Le 26 février 2019 s'est tenu à Marseille le premier COPIL du PITEM actant le démarrage des chantiers opérationnels. Le PNE coordonne trois actions portant sur le développement de nouveaux modules de Geotrek (escalade, alpinisme, vol libre...), sur la définition d'un référentiel socle de données qui sera partagé entre les opérateurs français et italiens, et sur le recensement et la valorisation des sites de pratique de l'escalade sur son territoire.

Pour le développement de Geotrek, le Parc national a dans un premier temps dirigé un groupe de travail comprenant les conseils départementaux des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que l'Office du tourisme du Pays des Écrins. Il s'agit de définir des besoins communs pour le futur module lié aux activités Outdoor. Le groupe de travail s'est réuni trois fois sur la période de mars à juillet 2019 sous la forme d'ateliers. Ces derniers ont permis notamment de proposer un modèle de données du futur « Geotrek-admin ».

Le Parc national a également animé la mise en place d'un groupement de commande à 12 acheteurs publics (5 Parcs nationaux, 2 PNR, 3 Départements, 1 CRT et 1 le réseau SIG d'Occitanie). Le cahier des charges de la refonte de Geotrek a ainsi été rédigé dans le contexte du groupement de commandes. Le PNE est à l'initiative de cette coopération d'utilisateur de Geotrek et il porte également l'appel d'offre et le suivi du groupement. Les premiers chantiers de refonte de Geotrek ont été lancés en décembre 2019 et se poursuivront en 2020 et 2021.

S'agissant du PITEM, le Parc national a œuvré entre mars et août à la réalisation d'un inventaire des SI et SIT des partenaires du PITEM « Outdoor ». Amorcée début novembre, la conception du référentiel commun devrait être terminée avant la fin du premier trimestre 2020.

Enfin, la dernière action du PITEM portant sur le recensement et la valorisation des sites de pratique de l'escale sur le territoire des Écrins démarra début 2020. Toutefois, un premier dialogue avec la FFME et le département des Hautes-Alpes a été engagé en 2019.

→ **Le Grand Tour des Écrins : mise en œuvre du nouveau programme 2019-2021**

Pour faire suite au travail initié lors du programme « Grand Tour des Écrins » en 2016-2017, un nouveau programme cofinancé intitulé Grandes Itinérances Alpines dans les Écrins, se déroulera de 2019 à 2021. Il est cofinancé par l'Europe, (FEDER massif alpin), l'État (FNADT-CIMA) et la Région Sud-PACA.

Toujours dédié à l'itinérance à des fins de découverte du parc national, l'objectif de ce deuxième programme est de renforcer la qualification de l'offre d'itinérance à travers plusieurs activités sur l'ensemble du massif. Il s'agit de consolider les acquis au niveau de la randonnée itinérante à pied en proposant des parcours sur de nouveaux territoires du massif. Plusieurs autres pratiques sont également mises à l'honneur. Une AMO prospective pour travailler sur l'alpinisme, activité identitaire du massif et du parc national, a été lancée. Un Grand Tour des Écrins à VTT (400 km) est aussi un projet phare de ce nouveau programme. L'activité équestre quant à elle fait, de la même façon, partie des nouveautés. Cinq axes de travail ont été définis : 1/ qualification des itinérances, 2/ innovation technologique, 3/ sensibilisation & promotion, et 4/ travaux sur sentiers (restauration, balisage et signalétique). Un animateur a été recruté pour la mise en œuvre de ce programme et assure le lien avec les espaces valléens et les socioprofessionnels des Écrins.

Des actions de structuration de tours itinérants ont été menées en collaboration avec plusieurs espaces valléens (OTI et EPCI) et des socioprofessionnels du massif. Une itinérance équestre de 10 jours a été mise en place sur les vallées du Champsaur et du Valgaudemar. Trois itinéraires pédestres ont vu le jour dans le Pays des Écrins, en connexion avec les richesses patrimoniales et la majorité des hébergements de ce territoire. La réalisation d'un « Grand Tour des Écrins à VTT », avec concertation avec les espaces valléens pour le choix du tracés et les éventuels points noirs, rédaction de descriptifs techniques et qualification des hébergements a été engagée.

La définition d'une offre d'itinérance en alpinisme est une priorité de ce nouveau programme, l'alpinisme étant un élément identitaire fort du Parc national des Écrins. A cette fin, la constitution d'un collectif d'acteurs de la filière : compagnie des guides Oisans-Écrins, gardiens de refuges, institutionnels, PGHM, etc. était une priorité. Celui-ci a pour but d'identifier les forces, faiblesses et perspectives de l'alpinisme aujourd'hui dans les Écrins, ainsi que les besoins de ses acteurs, en lien avec plusieurs facteurs influents comme le réchauffement climatique. Plusieurs temps forts ont permis de façonner le ciment de ce réseau d'acteurs pour produire les offres les plus pertinentes possible. Par exemple, plusieurs comités techniques ainsi qu'un séminaire de deux jours ont eu lieu en 2019. Les descriptifs techniques des randonnées itinérantes et leurs points d'intérêts ont été traduits en anglais.

En 2019, un travail de fond a été mené pour définir les besoins et monter un marché pluriannuel à bon de commande pour des développements de Geotrek. Le volet itinérance est intégré à celui-ci. Des bornes numériques à destination des maisons de parc du territoire constitueront également un support pertinent pour donner aux visiteurs des éléments de découverte du territoire. Le travail sur l'outil de réservation a repris. Un outil « constructeur d'itinérance » a été fourni par le prestataire pour agglomérer les données de différentes sources en vue de commercialiser un itinéraire globalisé. On peut regretter que la passerelle prévue avec l'outil de la FFCAM n'ait toujours pas été réalisée en 2019. Elle est toutefois attendue pour avril 2020.

Le volet promotionnel reste un axe important de ce nouveau programme. Plusieurs supports de communication ont été élaborés en 2019. La réédition de la carte pratique (très demandée dans les maisons du parc et les OT) ainsi que la création dépliants techniques de présentation des itinéraires ont été réalisés. En lien avec la diversification des pratiques, la marque Grand Tour des Écrins a évolué puisque le logo a été décliné pour les activités alpinisme et VTT. Le Parc national a également acquis plus de 300 nouvelles photographies destinées à valoriser et alimenter les différents outils de communication sur les itinérances pédestres et l'alpinisme.

D'un point de vue digital, deux vidéos ont été élaborées : la première pour présenter le site Web du « Grand Tour des Écrins » ainsi que son futur outil de réservation en ligne, et la deuxième magnifiant les sept vallées traversées et l'accueil sur le territoire, présente le « Grand Tour des Écrins à VTT ». Plusieurs actions de valorisation auprès de médias spécialisés ont également été menées, notamment sur le GR54 et sur l'alpinisme. Enfin, une campagne de promotion nationale, a été effectuée au travers d'encarts publicitaires publiés dans des magazines spécialisés sous formats papier et numérique.

+ Déploiement de la marque « Esprit parc national »

La dynamique du réseau des prestataires marqués (112 entreprises) a permis de leur proposer six formations en 2019, pour leur permettre d'assurer au mieux leur rôle « d'ambassadeurs du parc » (biodiversité, communication sur les valeurs du parc et de la marque, amélioration des pratiques de gestion des parcours, etc.).

La progression des demandes de marquage se poursuit, cinq ans après la création de la marque « Esprit parc national ».

Le phénomène de dénonciation de contrat pour arrêt ou cession d'activités agricoles ou touristiques se confirme. Le travail administratif lié aux contrats et à leurs avenant et à la redevance prend une place de plus en plus importante dans le pilotage de la marque.

Par ailleurs, des supports de sensibilisation des clientèles ont été diffusés dans le cadre d'un programme inter-Parcs alpins. Des nouveaux supports basés sur une nouvelle forme de communication, le nudge, ont été remis aux prestataires en avril 2019, après une première campagne-test de diffusion. Le nudge est une nouvelle technique de communication basée sur la connaissance du fonctionnement du cerveau. L'objectif est de générer le comportement souhaité sans contraindre ni culpabiliser en utilisant des leviers comme le plaisir du jeu, l'humour ou l'émotion. Le Parc national poursuit également ses efforts en matière de communication (annuaire annuel des produits et services, vidéos, reportages photos, etc) afin de satisfaire les attentes des professionnels en matière de marketing territorial.

La marque « Esprit parc national » au 31/12/2019 dans les Écrins (tourisme/agriculture),
c'est :

8 appels à candidatures lancés en 2019 ;
Contrats de partenariats entreprises/PNE : 112
Total des produits & services marqués : 264
Produits agricoles : 89
Services touristiques : 175

+ Vers la constitution d'une destination infra-régionale « Ecrins » pilotée avec les offices de tourisme

Le Parc national et neuf offices de Tourisme des Écrins ont décidé de répondre à un appel à projet de la Région Sud-PACA pour collaborer autour d'un projet de destination « naturelle », s'appuyant sur le territoire d'influence et les valeurs du parc national. Il s'agirait de mettre en avant un tourisme de découverte basé sur les activités de randonnée, l'itinérance douce et les services écotouristiques (« Esprit parc national », etc.). Le Parc national est le chef de file de la candidature, qui a été approuvée par la Région à l'automne 2019. Il porte également l'étude de définition de la stratégie et de la gouvernance de la future destination « Écrins ». Ainsi, l'ingénierie financière et de projet ont-elles été portées par le Parc national en 2019. Le lancement de l'étude interviendra en février 2020. Ce projet a comme objectif de renforcer les partenariats et la coopération entre le Parc national et les offices de tourisme en matière d'accueil et de communication touristique, liée à l'image du parc national.

+ Participation à l'enquête de clientèle touristique régionale

La dernière enquête de clientèle touristique régionale (Sud) a été réalisée en 2011, l'enquête de fréquentation du Parc national également. Les résultats et données disponibles commencent à dater ; de plus, le constat de la faiblesse de données socio-économiques disponibles sur les visiteurs du parc national a été souligné lors de la séance du conseil scientifique du Parc national de juillet 2019.

En 2019, le comité régional du tourisme Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CRT-Sud), la Région Sud et les agences départementales de tourisme ont décidé de mettre en place une nouvelle enquête de clientèle touristique régionale de terrain, sur une période d'un an, de Noël 2019 à novembre 2020. Celle-ci permettra d'actualiser les données existantes au niveau régional sur la fréquentation et le profil de la clientèle qui fréquente la région et ses territoires (profils, activités, motivations, dépenses, écotourisme, quantitatif, etc.). Le Parc national des Écrins a souhaité profiter de cette opportunité et a formalisé son engagement par une convention avec le CRT-Sud. Il pilote ainsi le déploiement de l'enquête sur le territoire du Parc national, dont le protocole a été défini fin 2019. Les questionnaires seront déployés toute l'année 2020 (maisons du Parc, sites majeurs, sentiers, etc.) avec une pression d'observation forte sur l'été 2020. Les résultats seront publiés au printemps 2021 sous la forme d'un rapport d'analyse.

+ Renforcement de la coopération avec les partenaires institutionnels du tourisme et de la randonnée

→ *Partenariat pour un tourisme bienveillant avec AURA-Tourisme et le Parc national de la Vanoise*

Une convention d'objectifs a été signée par les Parcs nationaux de la Vanoise et des Écrins avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme pour renforcer l'attractivité de ces massifs en été, dans le respect des milieux naturels et au bénéfice des habitants. La convention-cadre couvre la période 2019-2022. Le programme d'action sera défini de manière annuelle dans une convention spécifique. Les actions seront déclinées autour de quatre enjeux partagés pour la montagne :

- la valorisation de la montagne l'été, accessible à tous, intégrant la notion de « Tourisme & Handicap »,
- le renouvellement des clientèles, notamment les familles et les jeunes,
- le tourisme durable avec la protection et la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel,
- l'ancrage d'une culture montagne et haute montagne à transmettre.

Le but est donc de concrétiser ces synergies positives pour la montagne, au moyen d'une contractualisation permettant d'identifier et mettre en œuvre des actions communes et complémentaires.

→ *Vers un contrat de filière écotourisme avec la Région Sud-PACA le CRT AURA, l'ARPE-ARB et les Parcs naturels régionaux*

Faisant suite au travail d'étude de préfiguration mené en 2018, le contrat de filière régional écotourisme a été finalisé et voté en octobre 2019 par la Région. Ce contrat vise à fédérer les acteurs de l'écotourisme : les neuf Parcs naturels régionaux représentés par l'interPNR-Tourisme, les quatre Parcs nationaux (représentés par le PNE), le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (via l'ARPE-ARB), les agences de développement (04, 05, 13, 83 et 84), le comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le comité régional de tourisme Côte-d'Azur-France, la fédération régionale des offices de tourisme (FR.OT) et la Région. L'enjeu de ce contrat est de proposer des expériences écotouristiques dans les espaces naturels protégés de la Région Sud (parcs, UNESCO, Geoparc, réserves, grands sites ...). Les acteurs de cette dynamique collective s'engagent à mutualiser des moyens humains, techniques et financiers, afin d'optimiser leurs actions et ainsi contribuer à l'essor d'une filière « écotourisme » en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les premières opérations régionales seront portées par le CRT Sud qui mène dans le cadre de cette filière la définition d'une stratégie marketing. Une page Web dédiée aux Parcs nationaux et à l'écotourisme a été créée en 2019. Le CRT a également organisé une opération pour promouvoir les destinations écotouristiques de la Région, en lien avec le congrès Mondial de la nature qui aura lieu en juin 2020.

Le contrat de filière écotourisme (Sud) s'accompagne d'un volet financier (2019-2020), qui permettra de soutenir les Parcs nationaux des Écrins et du Mercantour qui se sont associés pour porter des actions conjointes autour d'Esprit parc national, et de l'accompagnement des professionnels concernés (audits, outils de sensibilisation, participation au réseau régional, etc.).

→ *Le partenariat entre accompagnateurs et Parc national prend une dimension nationale*

Une convention cadre de partenariat avec le SNAM a été signée par Raphaël Bonenfant, président du syndicat national des accompagnateurs en montagne, et Pierre Commenville, directeur du Parc national. C'est un partenariat de longue date qui est désormais consolidé à l'échelle nationale et formalisé dans une nouvelle convention. Approches convergentes, intérêt commun pour la protection et la valorisation des espaces naturels et culturels, complémentarités d'actions, valeurs partagées pour le développement d'un tourisme durable, etc. Les préambules de la convention rappellent que les accompagnateurs en montagne et le Parc national des Écrins ont encore beaucoup à faire ensemble. Signée à l'occasion de l'événement de fin de saison organisé par l'agence de développement des Hautes-Alpes la convention a été présentée devant la presse et les acteurs de la montagne (Département, élus, gardiens de refuges, compagnie des guides Oisans-Écrins, PGHM, OT, etc.). Il s'agissait de consolider la relation de confiance qui s'est établie depuis plusieurs années entre le Parc national des Écrins et les accompagnateurs en montagne installés sur ce territoire et sa proximité. Une démarche, des enjeux et des actions communes, qui s'inscrivent pleinement dans la charte du Parc national (formation, sensibilisation, promotion, « Esprit parc national », diffusion de la connaissance, etc.).

+ Actions de médiation entre les différents usagers du territoire

→ Animation des conventions concernant les pratiques sportives

Trois conventions formalisent le partenariat entre les fédérations sportives et l'établissement public, pour une bonne gestion des activités sportives réglementées en cœur de parc. Elles portent sur l'alpinisme, l'escalade et le canyonisme pour l'une, le vol libre pour la seconde et le vol à voile pour la troisième. Les comités de pilotage se réunissent régulièrement pour évaluer les pratiques sportives et le respect de la réglementation.

Les COPIL des trois conventions se sont réunis une fois chacun en 2019, afin de maintenir le contact et de résoudre les problèmes, lorsqu'il y en a, par la concertation.

En 2018, le COPIL alpinisme avait par exemple demandé le dés-équipement d'une voie de « dry tooling » non autorisée en cœur de parc national. En 2019, une seule voie nouvelle a été autorisée en cœur de parc. Le reste concerne des rééquipements de voies anciennes ou des équipements légers pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique (cas du retrait glaciaire, qui oblige à prolonger un accès au glacier de la Pilatte depuis le refuge de la Pilatte).

→ Activités de loisirs de haute-montagne

En 2019, le PNE a choisi de travailler en priorité sur l'identification des zones sensibles dans le cadre de la pratique du ski de randonnée. En 2019, un total de 22 zones de quiétude a été identifié via Biodiv'Sports, concernant la quiétude hivernale des tétras lyre, les sites de reproduction de 2 couples de faucons pèlerins qui se trouvaient dans des falaises d'escalade et un site de reproduction du gypaète barbu situé lui dans une zone de pratique de cascade de glace.

Une mission sur l'avenir de l'alpinisme dans les Écrins a débuté en 2019. Elle va permettre de renforcer la concertation entre le Parc national, les collectivités territoriales et les guides et pratiquants. Un positionnement commun propre au PNE sera validé fin 2019 ; l'idée étant de positionner les Écrins comme un lieu référence de l'expérience authentique en haute montagne en s'appuyant sur les villages de fond de vallée, et de développer l'image d'un massif « laboratoire d'innovation » et de recherche scientifique, en lien avec la thématique du réchauffement climatique.

+ Accompagner l'évolution et l'aménagement durable des grands sites du cœur

Depuis plusieurs années, le Parc national accompagne les différents maîtres d'ouvrage sur ceux que l'établissement a qualifié de « sites majeurs », qui sont au nombre de quatre. Il s'agit du site du Gioberney dans le Valgaudemar, du Pré de Mme Carle en Vallouise, du col du Lautaret et de la Bérarde dans le Haut-Vénéon. D'autres sites en cœur de parc (Dormillouse, Confolens, etc.) font naturellement l'objet du même suivi.

En 2019, c'est le site du Gioberney qui a le plus mobilisé l'établissement, contribuant, au côté de la préfecture, à la mise au point d'un recueil des engagements de tous les maîtres d'ouvrage pour faire émerger un projet global de valorisation du site (réserve naturelle nationale et cœur de parc) dans le cadre du projet d'électrification de la vallée qui est lié au projet de micro-centrale du Gioberney (requalification paysagère de l'aire d'accueil du chalet-hôtel, mise en place d'une navette et d'une circulation réglementée, etc.).

Le col du Lautaret a également fait l'objet d'un suivi étroit d'une étude de revalorisation du col portée par le Département des Hautes-Alpes.

Les échanges vont normalement se poursuivre en 2020 et 2021 pour les différentes phases de ces projets (procédures réglementaires, études, travaux, etc.).

Enfin, le hameau de Dormillouse a fait l'objet d'une forte attention en réponse à une nouvelle dynamique portée par les habitants et nouveaux arrivants dans ce hameau habité du cœur. Les deux ou trois années à venir vont sans doute voir émerger une dynamique particulière sur ce site, afin de répondre aux besoins et attentes des acteurs, tout en maintenant l'exigence d'un développement durable en cœur de parc national.

- Objectif 3-3 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, le cadre de vie et l'urbanisme

L'action prioritaire pour cette activité est la suivante.

- Amplifier la prise en compte des enjeux paysagers en urbanisme.

Les « porter à connaissance » (PAC) fournissent aux maîtres d'ouvrage de projets, l'ensemble des données environnementales connues du Parc national. A ces données s'ajoutent des recommandations et prescriptions de mise en œuvre.

En 2019, le Parc national a transmis une vingtaine de porter à connaissance, que ce soit à des bureaux d'études, à des collectivités territoriales ou des services de l'État.

Les sollicitations de l'établissement pour avis dans le domaine de l'eau ne cessent d'augmenter.

Le Parc national a été à l'origine des travaux de restauration du torrent sur le site touristique du Gioberney. Il a accompagné différents projets comme l'opération de rehausse du lac en réserve naturelle des Estaris ou la refonte de l'ensemble de la base de données des zones humides de la région PACA.

→ **Une action essentielle, l'accompagnement des projets en urbanisme et aménagement**

Certains projets sont accompagnés dans leur mise en œuvre : par exemple, des projets d'aménagement et de valorisation d'espaces (places de village, sites d'accueil en espaces naturels, etc.) ou des actions de restauration du patrimoine bâti vernaculaire (fort intérêt pour la qualité des paysages et la vie des territoires). L'accompagnement par le Parc national peut se traduire par des missions d'appui ponctuel à maîtrise d'ouvrage auprès des communes ou autres porteurs de projets.

L'établissement public intervient dès l'amont du processus d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU). Les conseils techniques, juridiques et les expertises (paysages - cf. 2.6 patrimoines culturels et naturels) sont réalisés en coordination avec les partenaires et les institutions compétents dans ces domaines : direction départementale des territoires (DDT), unité territoriale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), etc.

Variables en quantité d'une année sur l'autre, ces actions sont le résultat d'un partenariat actif avec le territoire, selon la conjoncture et les cycles institutionnels.

En 2019, 6 PLU (dont 4 avis) ont fait l'objet d'un accompagnement (réunions, apport de connaissance et expertise).

Une douzaine de projets d'aménagement ou de restauration patrimoniale a également été accompagnée (définition de la commande, cahier des charges, assistance maîtres d'ouvrage, suivi étude).

En ce qui concerne les aménagements de sites, à noter la finalisation des études d'aménagement pour Entre-les-Aygues à Vallouise, l'aire d'accueil de la fontaine de Réotier, ou encore les espaces publics de Prapic à Orcières (avec une première tranche de travaux sur la place).

→ **« Motif Paysages », toujours au cœur de la stratégie**

La boîte à outils « Motif Paysages » finalisée en 2014 est le support de la démarche d'accompagnement des porteurs de projets et acteurs du territoire, par un apport structuré de connaissances et d'orientations en matière d'évolution des paysages et des usages associés.

Elle contribue à de meilleures intégrations et prises en compte dans les projets et documents d'urbanisme, des milieux, des paysages, des patrimoines construits et des trames écologiques du territoire des Écrins. Pas d'atelier organisé en 2019, la période de fins de mandats électifs (cf. municipales en 2020) étant plutôt consacrée à la finalisation de projets ou démarches lancés précédemment.

L'année 2020 sera l'occasion de relancer des partenariats sur cet axe avec les nouvelles équipes municipales notamment.

A noter en 2019 la signature d'une convention de partenariat avec l'École nationale supérieure du paysage de Marseille - Paris Versailles (ENSP) pour la mise en place d'Ateliers montagne sur notre territoire en 2020.

→ **Porter-à-connaissance et avis de l'établissement public**

Trente porter à connaissance ont été apportés à divers porteurs de projets en 2019, dont la moitié sont liés à l'eau et à la forêt. Le projet d'une micro-centrale en limite de cœur de parc national (La Grave, torrent de l'Abéous) a donné lieu à un travail fin de description des limites (terrain et cadastre) en lien avec la mairie et le pétitionnaire. Ce travail a certainement permis d'éviter un conflit sur la limite du cœur du parc national.

On note aussi des demandes d'information sur des projets d'urbanisme ou ICPE (carrière, téléski, reprise de lignes électriques, etc.).

Une trentaine d'avis a été formulée par le Parc national, dans le cadre d'instructions par l'autorité environnementale régionale (AURA). Parmi les dossiers gérés, des dossiers conséquents, impliquant des effets induits et des effets cumulés (cas des projets de la station de ski des Deux-Alpes, imposant des réunions avec les élus et/ou en préfecture). Un travail fin spécifique sur la séquence ERC s'avère de plus en plus nécessaire, pour améliorer le contenu de certains dossiers très impactants.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/motif-paysages-outil-temoignages>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/les-patrimoines/paysage>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/urbanisme-et-paysage>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/coup-neuf-abri-roche-bans>

- Objectif 3-4 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale

Il s'agit en particulier d'accompagner les entreprises, associations et particuliers dans les domaines des savoir-faire constructifs et l'usage des matériaux traditionnels, la rénovation énergétique écologique et respectueuse du bâti, et poursuivre le déploiement de la marque « Esprit parc national » pour les produits artisanaux.

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Appui aux savoir-faire constructifs, à l'usage des matériaux traditionnels.
- Déploiement de la marque « Esprit parc national » pour les produits artisanaux.

+ Appui aux savoir-faire constructifs, à l'usage des matériaux traditionnels

Le Parc national des Écrins contribue au transfert des savoir-faire locaux en matière de restauration des patrimoines bâtis.

En 2019, il a accompagné plusieurs communes adhérentes :

- 8 communes ont bénéficié d'un conseil technique avant et pendant les travaux ou ont effectué une demande d'aide financière (voir aussi tableau des subventions attribuées) ;
- 1 commune a bénéficié de stages de formation en construction de pierre sèche.
- plusieurs communes ont été accompagnées dans des aménagements de village.

A titre d'exemple, il est possible de citer les travaux de restauration de l'abri sous roche des Bans, les travaux sur la scierie des Ségoins à Valjouffrey, les expertises patrimoniales sur une maison à Dormillouse (Freissinières), sur l'église de la Motte en Champsaur, le chalet des Selles au Lauvitel, etc.

Comme les années précédentes, les chantiers de restauration de murets en pierre sèche se poursuivent, cette fois-ci sur Freissinières, à Dormillouse. Ces moments de partage des connaissances inter-générationnels sont aussi une opportunité de découverte des « habitants » de ces murets qui, au final constituent également des milieux accueillant une biodiversité parfois remarquable.

- Objectif 3-5 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Encourager l'amélioration de la gestion énergétique et écoresponsable des refuges d'altitude.
- Encourager les démarches et les actions de territoires auprès des collectivités.

+ Appui à l'amélioration des performances énergétiques et de l'éco-responsabilité des refuges

En 2019, le PNE a accompagné différents projets de requalification de refuges. Au refuge de Temple Écrins, le Parc national a accompagné les prestataires pour corriger les dysfonctionnements de la filière assainissement. Au refuge de l'Aigle, le Parc national a proposé à la FFCAM de travailler avec un bureau d'étude pour reprendre la filière toilettes sèches qui ne fonctionne pas. Des études ont été conduites sur le site en octobre pour des travaux envisagés à l'automne 2020. Le Parc national suit particulièrement le projet de construction du nouveau refuge du Pavé, dont les questions d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gestion optimale du lac du Pavé.

+ Sensibilisation du public aux questions climatiques

Outre la mise à disposition des données climatiques « Hautes-Alpes » et « Isère » via les SINP régionaux, des actions de terrain sont engagées.

L'exposition « Glacier, itinéraire de découverte » est présentée au Casset (Le Monêtier-les-Bains) et sera ensuite présentée dans les différentes Maisons de parc.

Dix conférences sur des thématiques en lien avec les programmes sentinelles et les glaciers sont proposées au cours de l'année.

En matière de constructions durables, quelques projets exemplaires du territoire des Écrins sont distingués au niveau départemental dans le cadre du 3^{ème} Grand Prix de la construction durable qui met en lumière des projets de construction "vertueux" dans le département des Hautes-Alpes : 2 des 13 projets primés sont situés dans des communes du parc national.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/construction-durable-projets-primés-ecrins>

Les indicateurs d'activité du domaine 3

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2019	Réalisé 2019
Indicateurs globaux communs aux objectifs 3-1 à 3-5	<i>3a : Agriculture : animations techniques dans le cadre de la marque</i>	2	4
	<i>3b : Nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « Esprit parc national », tous domaines confondus</i>	20	15

DOMAINE 4 – FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR

Pour résidents et visiteurs, la découverte et l'accueil en montagne reposent avant tout sur des valeurs d'authenticité et de partage. L'humain est au cœur de tout ; il doit ainsi constituer le fil conducteur de la mise en œuvre de la charte.

Principal levier de la charte, la sensibilisation a connu plusieurs mutations récentes. Le PNE fonde depuis toujours son action dans ce domaine sur des principes de partage et de rencontre en favorisant la médiation humaine et en considérant que la découverte commence sur les lieux de vie.

Pour autant, dans une société de l'information, il faut également veiller à un haut niveau de technicité des outils et médias, contribuant à la structuration et à l'accompagnement de l'offre écotouristique et à la découverte des patrimoines. Cet équilibre entre modernité des médias et authenticité de la découverte est au cœur des préoccupations de l'établissement public. Les actions mises en œuvre en application de ce domaine d'activité répondent aux orientations « 1.3 », (« Développer l'éducation à l'environnement et au territoire ») et « 4.2 » (« Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil ») de la charte ; ainsi qu'à l'objectif « 7 » (« Organiser la découverte du cœur »).

- Objectif 4-1 – Éducation scolaire

L'action pédagogique en direction des jeunes, en particulier les scolaires, est un investissement pour l'avenir. Au-delà de l'éducation à l'environnement, l'éducation à la montagne est une cible de la charte.

Tout au long de l'année, des actions d'animation et de pédagogie s'adressent aux enfants, et plus généralement au grand public (habitants des vallées ou visiteurs extérieurs). Elles visent la sensibilisation aux patrimoines naturels, culturels et paysagers et s'appuient sur les valeurs du parc national et de la vie en montagne. Elles rendent compte de l'action de l'établissement public et de l'évolution des territoires.

Le lien permanent des agents au territoire contribue à cet objectif pédagogique global.

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Renforcer les projets et les outils pédagogiques au service des écoles primaires.
- Contribuer, avec les acteurs locaux labellisés « Esprit parc national », à l'émergence de séjours nature pour les collégiens du territoire.
- Promouvoir la mise en place de projets de sciences participatives en milieu scolaire.

S'agissant tout d'abord du dispositif « Un garde/une classe » sur lequel repose une part notable de la politique de sensibilisation des publics scolaires de cycle primaire, les projets pédagogiques sont menés par les agents du Parc national durant l'année scolaire 2018/2019. Certains donnent lieu à restitution sur le site Internet de l'établissement public, dans la rubrique « Jeunes découvreurs » (<http://www.ecrins-parcnational.fr/jeunes-decouvreurs>).

Au-delà de ces actions ciblées, le Parc national poursuit l'accueil de classes dans les Maisons de parc, en particulier à Vallouise, pour ce qui concerne les classes en séjour.

Avec le soutien de financements européens, dans le cadre du programme transfrontalier Lemed_Ibex, trois projets artistiques ont été menés autour du bouquetin. Une plasticienne est intervenue plusieurs fois dans deux classes de L'Argentière-la-Bessée, et un vidéaste auprès d'une autre de Savines-le-Lac. Une journée de sortie sur le terrain a rassemblé tous les enfants. Une exposition des travaux a été installée à la Maison du parc de Vallouise et un film d'animation a été réalisé.

Le programme transfrontalier, C-Climatt a permis d'organiser avec le CPIE Haute Durance une animation d'une demi-journée auprès d'une classe de primaire d'Embrun sur le thème du changement climatique.

La participation au projet « Paysage>paysages » porté par le département de l'Isère, a donné lieu à une grande journée de rassemblement à Valbonnais, où sont venus 750 enfants des écoles du Valbonnais, du Beaumont, du Trièves et de la Matheysine. Un garde-moniteur a proposé des animations sur le thème du paysage.

Par ailleurs, 9 projets pédagogiques autour de la biodiversité, et s'inscrivant dans le programme « Vigie-Nature école » du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, se sont déroulés au long de l'année scolaire 2018/2019, sur les thématiques des escargots, des oiseaux et des chiroptères.

Le Parc national a, pour la quatrième année consécutive, participé au programme « Youth at the top » porté par ALPARC en 2019 : un groupe de jeunes est venu découvrir la montagne et passer une nuit en refuge dans le Valgaudemar, avec l'association Fugu'enCimes,

Projets pédagogiques 2019

1^{er} semestre (années scolaire 2018-2019)

commune	projets	interventions	enfants
Aubessagne	1	1	22
L'Argentière la Bessée	3	5	76
Baratier	1	3	42
Champcella	1	5	18
Embrun	2	4	50
Entraigues	2	3	40
Le Bourg d'Oisans	1	1	25
Le Freney	2	2	34
Les Vigneaux	2	4	37
Mizoën	1	3	11
Puy-Saint-Vincent	1	1	15
Saint-Bonnet-en-Champsaur	1	6	27
Saint-Jean Saint-Nicolas	1	2	27
Savines-le-lac	1	4	23
Valbonnais	1	2	25
	1	2	23
	22	47	473

2e semestre (années scolaire 2019-2020)

commune	projets	interventions	enfants
Saint-Bonnet-en-Champsaur	2	5	53
Les Vigneaux	1	1	24
Embrun	2	52	4
	5	58	81

Projets pédagogiques

Un total de 27 projets a été mené avec les écoles des communes adhérentes à la charte du parc national sur l'année civile, dont certains menés pour partie seulement en 2019 (calés sur le cycle de l'année scolaire). A noter, deux projets sur des communes « hors parc » : école du Freney-en-Oisans (regroupement scolaire avec Mizoën) et de Baratier (interventions payantes).

Scolaires en séjours

Au total en 2019, 60 classes en séjours transplantés ont été reçues dans les Maisons du parc (Vallouise, Briançon), soit 1 499 enfants et jeunes : 44 classes de primaire, 14 de collèges et 2 de lycées. Les interventions ont duré 2 heures en moyenne, pour un total de 93 (2 classes en même temps dans certains cas).

Bilan global

Les animations pédagogiques engagées par l'établissement public auprès des scolaires, tous critères confondus (avec ou sans projets pédagogiques, accueillis dans les Maisons du parc ou rencontrés en

extérieur, en provenance des communes de l'aire d'adhésion ou d'ailleurs, ...) représentent pour l'année 2019 (année scolaire 2018-2019 1^{er} semestre ; année scolaire 2019-2020 2^e semestre) :

- 178 heures de préparation d'interventions,
- 304 heures d'interventions,

soit un temps total de 482 heures et 4 390 contacts (plusieurs interventions réalisées auprès des mêmes enfants dans le cadre des projets pédagogiques).

Parmi ces interventions, à noter la participation du Parc national au festival « Montagnes et sciences », cette année au Bourg-d'Oisans et à L'Argentière-la-Bessée avec, à chaque lieu, une après-midi de projections consacrée aux scolaires locaux (environ 600 enfants en tout).

L'établissement ne bénéficie plus de la mise à disposition par l'Éducation nationale de professeurs-relais spécifiquement dédiés. Il ne bénéficie donc plus du même accompagnement dans le montage de ses projets pédagogiques. Cependant, et pour la mise en œuvre du programme Vigie-Nature-École (MNHN), une collaboration est effectuée avec la DSDEN 05.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/zoom-bouquetin-ecoliers-savines-lac>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/trois-classes-se-rencontrent-oeil-bouquetins>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/bouquetins-ecrins-eleves-savines-lac-cinema>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/art-nature-bouquetins-classes-ce1-ce2-argentiere-bessee>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/bouquetins-ecoliers-art-experts>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/operation-escargots-lancee-classe-saint-jean-saint-nicolas>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/zoom-bouquetin-ecoliers-savines-lac>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/oiseaux-ecole-argentiere-bessee>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/vigie-nature-biodiversite-ecole-ecrins>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/montagnes-sciences-histoire-continue>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/ungardeuneclasse/art-nature-bouquetins-classes-ce1-ce2-argentiere-bessee>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/bouquetins-ecrins-eleves-savines-lac-cinema>

Écrins de nature 2019 – Vallouise – 24 et 25 mai 2019

Avec l'appui d'une jeune volontaire en service civique, l'équipe de Vallouise est très impliquée en 2019, soutenue par l'équipe de l'implantation briançonnaise voisine pour la journée scolaire du 24 mai. 300 écoliers sont accueillis sur des ateliers tournants animés par des agents du Parc national et d'autres partenaires, associations et des professionnels (apiculteurs Esprit parc national, etc.).

Les animations grand public sont des ateliers nocturnes le vendredi 24 mai et une journée grand public le samedi 25 mai.

Du papillon Isabelle aux premières fleurs du merisier à grappes, la biodiversité qui nous entoure s'est offerte à la découverte partagée de quelque 200 curieux et passionnés venus participer aux animations d'Écrins de nature en Vallouise.

Pour la 4^{ème} année, cet événement qui "passe" d'une vallée à une autre des Écrins, vise à créer un temps de rencontre privilégié avec la nature, en s'adressant plus spécifiquement aux habitants du massif, dans une période dite de « hors saison », profitant pleinement du retour des beaux jours printaniers.

Des rendez-vous pour des randonnées, balades thématiques, cueillette et cuisine, aquarelle, corvée du canal.. de nombreux ateliers autour de la Maison du parc de Vallouise ... avec un spectacle de clôture.

Une vingtaine d'associations, naturalistes passionnés ou amoureux du patrimoine local a apporté sa contribution à cet événement et en sont remerciés :

Grenha (Groupe des Entomologistes des Hautes-Alpes), Flavia, Arianta, Bérardie, Envergures alpines, Travers'arts, Vivre et travailler en Écrins, Vallouimages, Anne Merry, Vincent de Gasquet, Bernard Pons, Jean Guillet, Centre Briançonnais de géologie alpine, Comité de la randonnée pédestre 05, Fédération de pêche 05, Agence française pour la biodiversité, Les Coll buissonnières, Centre de soins de la faune sauvage, ASA du canal de Pelvoux, des ambassadeurs "Esprit parc national" dont notamment Yves Roux et Jean-Jacques Daubert, apiculteurs, et le gîte "Le fil de l'onde", etc. La communauté de communes et l'office de tourisme du Pays des Écrins ont également soutenu cet événement.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/fete-nature-300-ecoliers-vallouise>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/rencontres-nature-ecrin-vallouise>

- Objectif 4-2 - Sensibilisation, animation, accueil tous publics

Les grandes priorités pour le triennal sont les suivantes.

- Veiller à maintenir l'attractivité des animations, en valorisant encore davantage les connaissances acquises et les programmes en cours.
- Contribuer activement à la plateforme de sensibilisation et à la mobilisation citoyenne de l'AFB, dans le cadre du Plan Biodiversité et maintenir l'engagement du PNE dans le développement de l'écolivoltariat et de l'accueil de jeunes.
- Maintenir un dialogue approfondi avec le mouvement sportif, en particulier pour les activités ayant cours en haute montagne.
- Maintenir une présence sur le terrain pour sensibiliser les visiteurs en promenade ou en randonnée.
- Assurer les actions de formation des prestataires et producteurs bénéficiant de la marque « Esprit parc national ».

+ Veiller à maintenir l'attractivité des animations, en valorisant encore davantage les connaissances acquises et les programmes en cours

→ *Élaboration et mise en œuvre des programmes d'accueil et de découverte « hiver » et « printemps/été »*

Le Parc national a maintenu son offre d'animations auprès du grand public en 2019, avec de très nombreux rendez-vous, proposés principalement en été et en hiver, en majeure partie par des agents de terrain de l'établissement. Quelques animations ont été encadrées par des intervenants extérieurs.

Toutes ces animations ont lieu soit sur le terrain, soit dans les Maisons et centres d'accueil saisonniers du parc national, ou encore lors d'événements organisés par des partenaires du territoire.

L'information sur ce programme d'animation est diffusée auprès du grand public par le biais de l'agenda du site internet du Parc national, les réseaux sociaux, les dépliants édités pour l'été et l'hiver et mis à disposition dans les lieux d'accueil du parc national et les OT du territoire.

Ces derniers la reprennent également par le biais du réseau APIDAE.

Dans le détail, le Parc national a proposé en 2019 :

- 81 ateliers : ateliers créatifs autour de la nature pour les enfants et les adultes, jeux de découverte « nature », etc. ;
- 115 projections-causeries avec un garde-moniteur, avec des films documentaires ou des diaporamas réalisés en interne (dont plus de la moitié en Briançonnais-Vallouise) ;
- 95 « rendez-vous avec un garde » : sur le terrain, pour observer la nature, lors d'un événement local, dans un lieu d'accueil partenaire tel que l'écomusée de Saint-Léger-les-Mélèzes ou le musée du Bourg-d'Oisans, etc. ;
- 21 sorties accompagnées sur des thématiques de découvertes naturalistes en lien avec les missions de l'établissement public ;
- 17 installations d'expositions du Parc national présentées dans ses structures d'accueil du public.

Les équipes du Parc national ont participé au cours de l'année à 41 événements organisés par des partenaires tels que : Arnica Montana, Montagnes et Sciences, Serre-Che-Nature, association des gardiens de refuges, Génépi, Sapis, Mémoire battante, ACCA de Valjouffrey, AVEC St-Christophe-en-Oisans, comité départemental de Sport adapté, bureau des guides de La Grave, FFCAM, LPO, Nordic Alpes du Sud, etc. ainsi qu'avec des collectivités locales.

A noter quelques partenariats particulièrement marquants comme la foire Bio d'Embrun (Génépi) avec un stand PNE, une exposition, une conférence et une projection ; le festival Montagnes et Sciences au Bourg d'Oisans et à L'Argentière-la-Bessée ; la Val'journée dans le Valbonnais ; les 4^{èmes} Journées pour la protection des espèces sauvages et de l'environnement (Crots).

Au total, pour l'année 2019, le Parc national a proposé 318 rendez-vous avec le grand public.

Le Parc national a par ailleurs animé des ateliers sur la découverte de la nature lors d'événements organisés pour des publics handicapés :

- deux journées « Neige pour tous » (350 personnes) à Gap-Bayard et à Crévoux en janvier et en mars 2019
- une journée « Tous en forêt » organisée par l'IME du Bois Saint-Jean le 21 mars.

→ **La réalisation de posters de sensibilisation à la flore d'altitude** avait fait l'objet d'un premier financement par la Fondation PETZL (2019-6-2018) dans le cadre d'un mécénat avec le Parc national. Cette année, ce sont les refuges de Chabournéou et Vallonpierre qui ont été équipés avec un triptyque de posters autour du Sirac.

Le travail est engagé pour le refuge de Font Turbat et la traversée des Murois (écriture en cours fin 2019).

+ Formation des prestataires et producteurs bénéficiant de la marque « Esprit parc national »

En 2019, le plan de formation destiné aux prestataires et producteurs bénéficiant de la marque « Esprit parc national » a permis de programmer six formations : 3 ateliers à la journée et 3 formations-action sur plusieurs jours.

Des formations à la journée ont été proposées comme les années précédentes :

- techniques de lutte alternative en apiculture avec démonstration sur rucher de techniques alternatives dans la lutte contre le Varroa - 1 intervention de l'INRA-ADAPI d'Avignon pour une quinzaine d'apiculteurs.
- mise en valeur des produits marqués sur les stands/marchés pour les producteurs avec l'ADEAR 13 (4 participants).
- prise en compte et renforcement de la biodiversité dans les espaces extérieurs des hébergements et sites touristiques (8 participants). Intervention du centre « Terre Vivante ».

Une nouvelle formule de formation-action a également été expérimentée. Il s'agit de pouvoir proposer un parcours de formation sur une thématique avec un temps collectif et un ou plusieurs temps individualisés pour approfondir l'accompagnement sur les pratiques professionnelles en matière de biodiversité ou de marketing territorial liés à la marque « Esprit parc national » et au Parc national. La première coorganisée avec l'OFB a concerné la promotion et le marketing lié à Esprit Parc et au Parc national. Elle a regroupé 17 professionnels de l'agriculture et du tourisme. Elle a été mise en œuvre par une formatrice de l'AFRAT.

Une seconde formation-action pour encourager les bonnes pratiques en agriculture « Fertilisation et biodiversité des prairies naturelles » a été proposée à l'automne 2019 : un temps collectif avec le bureau d'étude Amisol et Cédric Dentant. Elle se poursuivra en 2020 par un accompagnement technique individualisé sur les exploitations (travail du sol et biodiversité). Enfin, la formation « Gestion des Adventices » pour réduire les phytosanitaires a été proposée avec démonstration de herse étrille chez un exploitant agricole. On note en outre une intervention du technicien « agriculture biologique » de la chambre d'agriculture 05 (8 participants). Cette formation est inscrite dans un cycle de quatre interventions avec la chambre d'agriculture 05 sur la gestion des adventices.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/neige-activites-nordiques>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/breve/neige-crevoux>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/breve/foret>

- Objectif 4-3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Réformer l'accueil en Maisons de parc et points d'information.
- Maintenir un niveau constant d'entretien des sentiers de randonnée.

+ Réformer l'accueil en Maisons de parc et points d'information

On note en 2019 la création d'une exposition sur la faune d'altitude à la Maison du parc de Briançon.

En 2019, le travail de conception de la nouvelle exposition permanente de la Maison du Parc de Briançon est entré dans le vif du sujet, après le choix d'une équipe regroupant muséographe, scénographe, illustrateur et fabricant.

Une fois le scénario validé, la rédaction des textes et le choix de toute l'iconographie ont été réalisés en interne par l'équipe-projet. Des vidéos courtes et des enregistrements sonores ont en outre été faits. Le mobilier a été installé en fin d'année, pour une inauguration et présentation au public en début d'année 2020, une fois les dernières modifications et ajustements réalisés.

La réalisation de cette exposition portant sur les enjeux liés au changement climatique et au suivi de trois espèces emblématiques du Parc national (bouquetin, lagopède et blanchon) s'inscrivait dans deux programmes transfrontaliers ALCOTRA : Lemed-Ibex et C-Climatt .

Une déclinaison itinérante est prévue (réalisation 1^{er} semestre 2020).

→ **Renouvellement des produits à la vente**

Le Parc national propose, dans ses boutiques, une gamme de produits réalisés en interne ou spécifiquement sélectionnés pour faire découvrir et comprendre le territoire à ses visiteurs. C'est également une opportunité pour faire connaître et rayonner son image.

Cette année, quelques-unes des meilleures photographies prises par les agents illustrent un grand calendrier ainsi qu'un agenda. Les sommets mythiques (Pelvoux, Ailefroide, Barre des Écrins) qui ont marqué l'histoire de l'alpinisme ont été dessinés sur un t-shirt écoresponsable, en coton biologique. Une collection développée avec la marque Masherbrum, engagée aux côtés de Mountain Wilderness pour la préservation du milieu montagnard.

Gravés spécialement pour le Parc national par un artisan local de la vallée de l'Ubaye, les porte-clés en médaillon de frêne avaient déjà leur collection de visuels : bouquetin, papillon apollon, tétras lyre et sommet de la Barre des Écrins. Cette année, trois nouvelles espèces : le loup, la marmotte et la reine des Alpes. Des magnets en bois de hêtre à l'effigie du bouquetin et du gypaète ainsi que des crayons en bois de cèdre viennent également compléter cet assortiment de petits objets utiles et très « nature ».

Tout en carton recyclé et encres végétales vives, le Parc national teste cette année la vente de figurines à monter pour mieux connaître quatre espèces locales : la rosalie des Alpes, le lucane cerf-volant, le rouge-gorge et le moineau.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/idees-souffler-pere-noel>

+ Maintenir un niveau constant d'entretien des sentiers de randonnée

→ **Itinéraires de randonnée pédestre**

Un réseau de sentiers entretenus est un des fondements d'une offre de randonnée pédestre de qualité. Sa vocation est d'organiser l'accès pédestre du public au cœur, dans une logique de préservation des milieux et de gestion durable de la fréquentation.

L'accès aux refuges gardés, la gestion des passerelles, l'ouverture des cols et le lien entre les vallées sont maintenus, pour garantir la cohérence de l'offre de découverte et de séjour, proposée par les acteurs locaux (hébergeurs, accompagnateurs et guides).

Le respect des engagements pris par l'établissement public en matière de maintenance des sentiers est une priorité au regard des communes adhérentes. Il faut par ailleurs être en accord avec le niveau d'exigence des

plans départementaux PDIPR et des sentiers de grande randonnée, alors même que le contexte montagneux soumet fortement ce réseau de sentiers à l'érosion et aux crues.

Le caractère saisonnier et estival des activités touristiques, d'accueil du public ou d'entretien des sentiers, conduit l'établissement à renforcer son équipe par du personnel saisonnier.

Le schéma directeur des sentiers de randonnée pédestre du parc national recense 691 km de sentiers dont :

- 494 km de sentiers dans le cœur du parc,
- 197 km en aire optimale d'adhésion et en réserve naturelle.

508 km sont entretenus par l'établissement public du Parc national, 82 km par les communes et les intercommunalités et 101 km par l'ONF sur terrains domaniaux.

Le Parc national gère, en outre, 110 passerelles dont 69 sont démontées et remontées après chaque hiver. Pour la sécurité des agents et des publics, une veille technique est assurée afin d'optimiser les systèmes de constructions démontables.

Le Parc national gère aussi la signalétique pédestre (Informative-Directionnelle-Réglementaire) sur l'ensemble des 691 km du schéma des sentiers, selon la charte signalétique des Parcs nationaux.

Dans un contexte de contraction des moyens financiers, le Parc national conforte sa démarche de recherche de cofinancements auprès des départements (PDIPR) ainsi qu'au niveau européen dans le cadre du projet « Grand Tour des Écrins ».

Particularité 2019 : Dans le cadre de la loi NotrE, les intercommunalités ont pu choisir de prendre la compétence « Sentiers » dans l'élaboration de leurs nouveaux règlements. Ainsi, le schéma des sentiers du PNE a été rediscuté et les conventions de délégation de maîtrises d'ouvrage ont été mises à jour entre les partenaires (communes, intercommunalités, ONF, PNE).

Ce processus, engagé en 2018, a été finalisé en 2019. On peut noter un désengagement de l'Office national des Forêts sur environ 1/3 du linéaire des sentiers en domanial. L'ONF recentre ses efforts sur les chemins d'exploitation liés aux missions de gestion de l'ONF mais souhaite déléguer l'entretien des sentiers 100 % « touristiques ». Ainsi, c'est le Parc national et certaines intercommunalités qui assureront la maîtrise d'ouvrage sur ces sentiers domaniaux touristiques.

Comme suite à ces nouvelles conventions, le processus d'inscription aux PDIPR des départements des Hautes-Alpes et de l'Isère a été finalisé. C'est ainsi que 137 km de sentiers supplémentaires ont été inscrits pour un total dorénavant de 508 km soit la totalité du linéaire sous maîtrise d'ouvrage du Parc national.

→ **Travaux courants et travaux d'urgence sur les sentiers effectués en régie par les équipes de terrain de l'établissement public**

Pour faire face aux dégâts de l'hiver sur les sentiers, les premiers travaux sont la vérification de chaque sentier, le remontage des passerelles et de la signalétique démontées avant l'hiver, l'épierrage, la purge des revers d'eau et rigoles, l'élagage des branches tombées sur le sentier.... Ces travaux constituent la remise en service des itinéraires de randonnée.

La priorité est donnée à la remise en service des passerelles pastorales pour la montée des troupeaux et au rétablissement de l'accès aux refuges et aux grands cols.

En cas de sentier coupé ou impraticable, des chantiers de travaux d'urgence sont parfois à prévoir en début de saison : réfection d'une passerelle emportée, reprise d'un mur de soutènement éboulé ou d'une partie de l'assiette d'un sentier.

Ensuite viennent les travaux de fond qui permettent de consolider les ouvrages existants, de gérer des zones humides avec la création des revers d'eau, de renforcer l'assise du sentier avec des empierrements ou du pavage ou de créer des emmarchements en pierre ou en bois.

Pour 2019 et pour les sept implantations territoriales du PNE : - 44 chantiers de travaux d'ouvrages ont été effectués (réfection passerelles et reprise de l'assiette du sentier, murets de soutènement, etc.)

- les 69 passerelles démontables ont été démontées à l'automne pour stockage hivernal et remontées au printemps ;
- la signalétique directionnelle et de réglementation des sentiers a été entretenue comme chaque année.



Pour 1 676 journées de travail selon cette répartition :

- 762 jours d'ouvriers saisonniers,
- 595 jours de chefs d'équipes ouvriers,
- 125 jours d'agents techniques de l'environnement,
- 28 jours de techniciens de l'environnement ,
- 166 jours du chargé de mission Sentiers du service Aménagement.

Outre les actions d'entretien, les agents du Parc national tentent de prévenir la dégradation des itinéraires par la sensibilisation des randonneurs au respect des infrastructures (ne pas couper les chemins, etc.) et par le dialogue avec les bergers en les incitant parfois à conduire les troupeaux par un itinéraire alternatif, moins sensible aux dégradations.

Ce type d'action contribue aussi à améliorer la cohabitation entre randonnée et pastoralisme dans le contexte de la présence des chiens de protection des troupeaux.

→ **Chantiers effectués en sous-traitance**

Pour les gros chantiers plus techniques nécessitant la recherche de cofinancements, l'établissement fait appel à la sous-traitance auprès d'entreprises spécialisées en travaux de montagne

Relevés de terrains, cahiers des charges CCTP, marchés publics et demandes de cofinancements sont conduits afin de pouvoir faire effectuer ces travaux dans la période propice et dans le respect des contraintes environnementales et réglementaires d'intervention dans le cœur (déviation du sentier, déroctage, utilisation d'engins mécaniques, etc.).

Ainsi les départements des Hautes-Alpes et de l'Isère apportent-ils leur soutien financier au Parc national dans le cadre des PDIPR de chaque département.

Dans ce contexte, deux chantiers ont été réalisés en 2019 :

- reprise du sentier de l'alpage de Lanchâtra à Saint-Christophe-en-Oisans + sécurisation par la pose d'une main-courante à câble et d'échelons métalliques : 3 802,80 € TTC Entreprise Gobbo
- déviation du sentier de Cote Belle à Valjouffrey 1 500 m de sentier recréés à l'aide d'une mini-pelle araignée : 19 129,00 € TTC. Entreprise ONF 38

D'autre part, un important cofinancement ayant été obtenu ((Grande Itinérance Alpine dans les Écrins et Grand Tour des Écrins) auprès de l'Union européenne, les Régions Sud-PACA et AURA, le CGET et FNADT, la réfection du sentier d'accès au lac des Rouies a été permise : 2 600 m de sentier recréés manuellement à la pioche + sécurisation d'un passage à l'aide d'une main-courante à câble. Vallon de la Lavey Saint-Christophe-en-Oisans. 19 465,00 € TTC / Association de réinsertion CPIE Haute-Durance



→ **Signalétique pédestre et balisage**

- **Signalétique Randonnée**

154 panneaux et balises de signalétique directionnelle et réglementaire ont été commandés et livrés en 2019 dans les implantations territoriales du parc national.

Ils répondent à la charte de signalétique des parcs nationaux de France.

Dans le cadre du programme « Grand Tour des Écrins », 150 balises types D7-2 avec les pictogrammes Grand Tour des Écrins et GR avaient été livrées pour pose en 2018. Ces nouvelles balises remplacent les anciennes balises GR 54 vieillissantes. Leur déploiement s'est poursuivi en 2019.

- Particularité 2019 : Signalétique « Chiens de protection » :

Comme suite à un travail partagé au sein du service Aménagement sur la gestion des chiens de protection et en collaboration avec les DDT 05 et 38, un plan de signalisation spécifique a été élaboré en complément des messages informatifs déjà présents sur les PIS et dans les centres d'accueil du public.

Ainsi 96 panneaux et balises spécifiques ainsi que 50 poteaux ronds ont été livrés aux équipes des secteurs en 2019.

Ces panneaux et balises viennent s'intégrer dans le dispositif actuel de la signalétique PNE et sont conformes à la charte signalétique des Parcs nationaux de France.

Ils seront géolocalisés dans l'application Geotrek.

- Signalétique d'information PIS « Point d'Information Signalétique »

Un nouveau Point Infos Signalétique (PIS) a été étudié sur le départ des sentiers de la commune de Chaillol.

Un partenariat entre la commune de Chaillol, l'intercommunalité du Champsaur-Valgaudemar, l'Office national des Forêts 05 et le Parc national des Écrins.

Un chantier de formation partenarial pour les agents des quatre structures, encadré par le centre de formation Le Gabion, a permis la construction d'un mur de soutènement en maçonnerie traditionnelle et l'aménagement d'une plateforme pour y accueillir les 4 panneaux d'information 75 x 107 cm.

Ceux-ci ont été posés au printemps 2019 par l'équipe Régie du Champsaur..

D'autre part, les PIS de Charvet au Monétier-les-Bains et du parking des Voûtes à Villar-d'Arène ont été entièrement réaménagés par l'équipe Régie du Briançonnais.

Le bilan financier de l'ensemble des travaux Sentiers 2019 s'élève à **191 359,55 € TTC.**



→ Signalétique routière

Un inventaire des panneaux d'appartenance des communes et des panneaux routiers d'accès au cœur a été réalisé par les équipes terrain du Parc national.

Bon nombre d'entre eux arrive en fin de vie et un programme de remplacement progressif a été initié en 2019 par la commande de 17 modules qui seront posés en 2020 par les équipes Régie.

→ Suivi de la fréquentation

Comme chaque année, le suivi et la maintenance des 17 stations de comptage pédestre ont permis d'évaluer la fréquentation des sentiers de randonnée d'accès au cœur de parc.

Parallèlement, une convention avec le département des Hautes-Alpes permet d'avoir accès à des résultats de comptages routiers sur les axes principaux du parc national.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/oisans-bel-itineraire-altitude-lac-rouies>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/vallon-etancons-fermeture-sentier>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/breve/valjouffrey-fermeture-temporaire-sentier-facteur>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/debroussaillage-mur-barry-aux-vigneaux>

- Objectif 4-4 – Outils de communication

Contexte et enjeux

Le Parc national a une politique éditoriale active et reconnue : la qualité et le succès des productions contribuent à son image et à celle du territoire, à la fidélisation des clientèles ainsi qu'aux ressources propres de l'établissement.

Il reçoit également régulièrement des sollicitations extérieures dans le cadre de demandes de subvention pour des projets d'édition. En 2019, il a décidé d'accorder son aide à un livre photo documentaire sur les

loux dans les vallées du Briançonnais. Ce livre sera également l'occasion de mettre en valeur la richesse et la beauté du territoire haut-alpin.

Les grandes priorités sont les suivantes.

- Revoir la communication auprès des habitants.
- Maintenir une communication numérique de grande qualité, attractive et qui soit un outil de sensibilisation à la nature.
- Réaliser des animations adaptées aux publics porteurs de handicap et développer des outils pour faciliter la réalisation d'animations par des tiers.

+ Revoir la communication auprès des habitants

→ L'Écho des Écrins

Après une année d'interruption pour le journal du parc national des Écrins, le voici de retour avec une édition de décembre 2019 (12 pages A3) contenant deux « dossiers d'actualités », au cœur des préoccupations et des missions du Parc national : l'évolution du climat et les alpages, espaces partagés dans un contexte de prédation.

Pour des questions budgétaires, l'établissement renonce en 2019 à diffuser l'Écho des Écrins dans les boîtes à lettres des habitants du territoire, le dépôt dans des lieux publics étant réalisé par les agents des différents secteurs.

→ Lettre d'information Natura 2000

Grâce au financement Natura 2000, une lettre de 8 pages a été publiée fin 2019. La lettre a été imprimée en 8 000 exemplaires, dont la moitié publi-postée dans 16 communes du parc national et l'autre moitié mise à disposition dans les Maisons du parc national, les mairies et divers lieux publics. Un travail de vulgarisation d'études scientifiques a été réalisé dans cette édition sur les thèmes de la forêt, la buxbaumie verte et les coléoptères saproxyliques, les galliformes le tétras-lyre et le lagopède alpin, l'eau, le trèfle des rochers et les micro-zones humides. Une étude sur la détection des chiroptères par bioacoustique clôt ce dossier.

→ Quelques chiffres pour résumer les « relations presse » en 2019

- On recense 290 articles collectés en presse écrite avec un suivi toujours important de la presse locale (76%) et régionale : suivi de l'actualité du Parc national, interviews radio, dossier « rando » dans le magazine « Plus 2 news », concours « C-Climatt », convention AEM, convention écotourisme avec la Région AURA, réunions dédiées aux chiens de protection, reportage sur la station météo du glacier Blanc dans le Dauphiné.
- On note une augmentation des retombées en presse écrite issues de la presse nationale (17%) : la fonte des glaciers et l'exemple du glacier Blanc reste un sujet de prédilection porté par les préoccupations nationales concernant le réchauffement climatique. Ce sujet, et d'autres connexes, sont développés lors d'une journée sur site auprès de journalistes spécialisés rassemblés par l'agence de développement des Hautes-Alpes dans le cadre d'un voyage de presse « science et recherche ». L'accession à la liste verte de l'UICN, l'accueil du 38^{ème} congrès des réserves naturelles ont été bien relayés également.



Les coléoptères saproxyliques (du grec sapos, en décomposition et xylos, le bois)

Les coléoptères saproxyliques décomposent le bois pour s'en nourrir. Ces insectes sont de véritables « ingénieurs » des écosystèmes forestiers qui assurent le recyclage de la matière. Ainsi, il est établi que la diversité des coléoptères permet de rendre compte de la valeur biologique des forêts. Deux campagnes d'inventaires ont été conduites en 2017 et 2018 dans les sites Natura 2000. Les pièges à interception ont permis d'identifier 417 espèces, dont la première mention pour les Alpes françaises de *Stagetus borealis* (à La Motte-en-Champsaur) et la deuxième station française pour *Bryaxis pedemontanus* (à L'Argentière-la-Bessée).

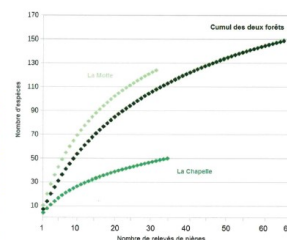
► *Arosenus gracilicornis* (en rouge) et *Hylotrupes bajulus* (en noir) sont des coléoptères saproxyliques assez faciles à identifier.

A tire-d'aile ?

Les coléoptères sont caractérisés par deux paires d'ailes. La première est appelée «élytre» et sert de protection. La seconde, postérieure et membranée, sert au vol. Les coléoptères vivent souvent dans des micro-habitats, comme un cône d'épice ou le chapeau d'un champignon.



► Pose d'un piège à interception. Les coléoptères tombent dans un faïen d'alcool et sont envoyés à des spécialistes, pour identification.



► Courbes de rarification des inventaires de coléoptères saproxyliques. Après 30 relevés de pièges à coléoptères, on distinguait environ 120 espèces à La Motte et 50 espèces à La Chapelle. Cette différence s'explique par l'exposition des versants : au sud à La Motte, au nord à La Chapelle (conditions de vie plus difficiles). Le cumul des sites forestiers montre qu'à partir du 45^{ème} piège (130 espèces identifiées), les découvertes diminuent (seulement « 20 nouvelles espèces entre le 45^{ème} et le 67^{ème} piège). Ces courbes de rarification attestent la bonne diversité des espèces observées.



Le sujet du loup, lié aux manifestations d'éleveurs dans l'été et à l'information démentie concernant la prétendue attaque de randonneurs, vient abonder le nombre de relais nationaux (reprises de dépêches essentiellement).

Le mouvement syndical inter-Parcs nationaux sur la question des moyens, et les actions locales qui lui sont liées, contribuent également à la visibilité nationale.

On signalera en outre la parution d'un article dédié aux sentiers des Ecrins dans la revue « Terre sauvage ».

Quelques illustrations diverses sur différents supports

- Diffusion sur TV5 monde de l'émission « Terroirs gourmands » en Briançonnais, avec une séquence dédiée à la découverte des bouquetins ;
- Émission sur le glacier Blanc sur France 3 Alpes-Méditerranée & édition nationale ;
- Relais dans les presses régionale et spécialisée sur le lancement du mécénat Valécrin ;
- Web documentaire sur Place Grenet' / Cop24, dédié aux adaptations de la faune et de la flore des Ecrins;
- Web documentaire du Dauphiné Libéré sur les glaciers ;
- Diffusion de « Des racines et des ailes » sur le Dauphiné.
- Relais Internet importants pour la courte vidéo de J-M. Landry/J.Bouvier sur les chiens de protection (« gestes à adopter » juin 2019 : 302 000 vues, 6 115 partages, 339 commentaires ; « Qui sont ils ? » : 43 000 vues, 723 partages)

Principales communications « presse » thématiques : reproduction du gypaète, réunions chiens de protection, 60 ans de la réintroduction du bouquetin dans les Cerces, sensibilisation des randonneurs au dérangement hivernal du lagopède, info-presse randonnée à l'occasion du salon de la randonnée, lancement du programme BiodivAlp , congrès des réserves naturelles, actions auprès des écoles dans le cadre du Lemed-ibex, comité de pilotage du programme Lemed-ibex, programme PastorAlp, biodiversité au jardin alpin, etc.

Les équipes du PNE se sont par ailleurs impliquées lors de différents tournages pour l'émission «Échappées belles » (Briançonnais, Vallouise, Valgaudemar, Oisans,...) ou le tournage de RFI sur le bouquetin des Cerces.

L'établissement a en outre contribué à des actions « presse Parcs nationaux » de l'AFB sur les zones humides, le congrès des réserves naturelles ou l'écotourisme en région Aura, etc.

On notera enfin quatre rubriques dédiées au PNE dans la revue du CAF (invertébrés, itinérance et alpinisme, concours climat, glacier Blanc + thématique lagopède et envois sujets ponctuels)

+ Maintenir une communication numérique de grande qualité, attractive et qui soit un outil de sensibilisation à la nature

→ **Site internet et réseaux sociaux**

On signalera sur le site Internet

- 170 articles publiés (actus, brèves, ...) et 14 projets « jeunes découvreurs » ;
- la création de pages présentant les programmes co-financés ;
- la mise à jour et l'enrichissement des pages consacrées à l'ATBI avec les résultats pour 16 groupes d'espèces.

Douze news-letters électroniques ont été diffusées en 2019 à 4 950 abonnés à partir du site Internet.

Les conditions de mutualisation des outils internet avec l'AFB n'ont toujours pas avancé en termes de développements complémentaires pour mener à bien la migration vers la version inter-Parcs du site du PNE.

→ **Audience du site Internet**

On comptabilise sur un an,

418 491 visites (+20% par rapport à 2018), soit 1 147 visites par jour en moyenne sur le site du Parc national, auxquels il faut ajouter les autres visites sur nos différents portails :

- 138 138 visites/ jour sur le portail « Rando-Écrins » et 9 400 sur « Rando-Écrins mobile » ;
- 60 868 visites sur « GTE » et 1 301 sur « GTE mobile » ;
- 26 812 visites sur « Bouquetins » ;
- 18 524 visites sur « Biodiv'Écrins » ;
- 5 498 sur « Boutique » ;
- 2 497 sur « Geol'Écrins ».

→ **Réseaux sociaux**

On comptabilise enfin 18 424 abonnés au 31 décembre sur Facebook (près de 3 000 fans de plus en 2019).

→ **Les audiovisuels, au service du territoire et des visiteurs**

Photothèque

L'établissement a enrichi sa photothèque en ligne de 7 800 nouveaux clichés dont près de 7 600 en production propre. On pourra noter dans les apports extérieurs, une convention passée avec deux photographes spécialisés en prise de vue malacologique, Claude et Amandine Evanno, qui ont travaillé sur une partie de la collection malacologique du Parc national des Écrins. Des photos très rares de lièvre variable ont été données par Bernard Pons, un photographe haut-alpin, que nous avons aidé pour la parution de son ouvrage sur le sujet. Jean-Pierre Dalmas, ancien chef du service scientifique du Parc national a quant à lui numérisé une partie de sa collection pour la partager. Enfin, des images d'Alain Rodrigue et Paul Billon-Grand sont venues illustrer l'état du glacier Blanc dans les années 1980.

Un appel d'offres pour la réalisation de reportages photos dédiés à l'itinérance (pédestre, équestre, VTT, alpinisme) et aux prestataires de services touristiques associés a été lancé pour la période 2019-2021. Deux photographes ont été retenus (Bertrand Bodin et Thibaut Blais) sur les 3 lots du marché. Les photos des reportages effectués à l'été 2019 seront intégrées au 1^{er} trimestre 2020.

En 2019, on compte près de 4 400 connexions générées par 143 utilisateurs différents. On s'approche à nouveau des 30 000 documents téléchargés ou visionnés en plein écran.

Le PNE est actuellement associé au projet de création d'une photothèque partagée des trois Parcs alpins afin d'élargir son offre.

En 2019, les images ont d'abord été valorisées par le biais d'une exposition sur la flore « Hautes en couleur » avec de grands tirages en « caisse américaine ». La nouvelle muséographie de Briançon a demandé de nombreuses images, dont quelques grandes images panoramiques.

Si les animations réalisées par les gardes-moniteurs, que ce soit en classe avec des scolaires ou en Maison de parc pendant les vacances demandent de nombreuses images, ce sont cependant les médias en ligne qui sont les premiers demandeurs. Le site Internet du Parc national, avec un nombre important d'actualités chaque année a mobilisé 1 350 photos pour 2019. L'atlas en ligne Biodiv'Écrins, propose près de 2 300 photos, ... Le Parc national est présent aussi sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter et Instagram.

Ces réseaux sociaux sont aussi exploités par l'AFB qui, à travers une agence de communication, publie très régulièrement des images du PNE.

L'AFB demande régulièrement des images. On pourra noter cette année le guide « Les parcs nationaux accessibles à tous », la synthèse communicante de la stratégie marketing « Esprit parc national », une plaquette de valorisation du protocole de suivi des oiseaux de montagne ou celle sur les parcs nationaux, ainsi que l'agenda des parcs édité par Terre Sauvage.

D'autres partenaires institutionnels comme l'Office national des Forêts, la Maison Régionale de l'Eau PACA, l'Université de Grenoble-Alpes, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Agence Régionale de la Biodiversité, la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, le Parc national de la Vanoise, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée ont également sollicité l'établissement. Pour le CERPAM, il s'agissait d'aider à l'illustration d'un ouvrage sur la flore pastorale. On pourra aussi noter un effort très important avec la couverture photographique complète du 38^{ème} congrès de RNF au Monétier-les-Bains, et notamment avec la venue d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Les partenaires locaux ne sont pas en reste avec de nombreuses communes et offices de tourisme ainsi que les deux départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Le numéro de janvier 2020 du département des Hautes-Alpes avait même sa rubrique « plein cadre », une double page, illustrée par une image produite par l'établissement.

Quatre atlas de la biodiversité communale (ABC) ont aussi été engagés par des communes et ont nécessité un nombre important d'images pour illustrer les différentes facettes de ces documents. On peut ainsi noter près d'une centaine d'images pour celui d'Embrun.

La presse et l'édition traditionnelle sont régulières quant à leurs demandes : le journal La Croix pour un article sur la station météo installée au-dessus du refuge des Écrins, Le Dauphiné Libéré, partenaire départemental de longue date, les éditions Glénat ou Hachette avec une photo dans un manuel de Sciences numériques et technologie pour la classe de seconde (chapitre sur la localisation et la cartographie), la revue Espaces Naturels, Terre Sauvage, Femme Actuelle et même une revue néerlandaise et une fondation polonaise.

→ **Videos & films**

Le tournage du film à grand spectacle « Snow » a continué tout au long de l'année avec une participation importante des agents du Parc national pour des séquences hivernales à la recherche du lièvre variable, du lagopède, ou bien encore une séquence vertigineuse en paroi pour inventorier la flore présente.

Les demandes d'autorisation de tournage en cœur de parc ont donné lieu à une séquence d'Échappées Belles, un reportage du journal TV de TF1, deux autres dans les journaux de France 3 et France 3 Provence, un reportage sur la réserve intégrale de Lauvitel monté et diffusé par Brut, un média en ligne.

En coproduction, le Parc national a accompagné plusieurs démarches : d'abord deux films d'une durée de 4 mn sur les gestes à adopter face aux chiens de protection, et à leur connaissance, dans le cadre des actions de communication liées au plan loup, puis dans celui du programme européen Alcotra Lemed-Ibex, le Parc national a accompagné la réalisation des 2 premiers épisodes sur les 5 prévus avec nos partenaires italiens.

En production propre, le Parc national s'est investi cette année sur la production de 13 films de 2 min pour une nouvelle série intitulée « Secrets de nature ». Ce format nouveau, court, dense, avec des mots clés incrustés, permet de répondre à la fois aux besoins des réseaux sociaux, à l'enrichissement des actualités du site internet, en introduction de conférences ou d'animations, et d'accroître le nombre de films accessibles aux personnes ayant un handicap.

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>

http://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche_doc/18431/echo43.pdf

<https://www.placegrenet.fr/2019/01/04/flore-et-faune-des-alpes-adaptation-et-disparition/223385>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/breve/glaciers-alpes-chronique-mort-annoncee>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/breve/reserve-integrale-lauvitel-brut-nature>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/atbi-lauvitel-inventaire-general-biodiversite>

http://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche_doc/12712/etatdesconnaissancespreatbilauvitel.pdf

Les indicateurs d'activité du domaine 4

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2019	Réalisé 2019
4-1 Éducation scolaire	4-1 : nombre de scolaires ayant bénéficié des actions du Parc (en nombre d'enfants)	675	2053
4-2 Sensibilisation, animation, accueil tous publics	4-2 : nombre de visiteurs par an dans les 7 Maisons de parc (en milliers)	120	NR
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	4-3 : kilométrage de sentier entretenu (en kms)	695	691
4-4 Outils de communication	4-4 : nombre de visites du site web du Parc et des portails associés, y compris applications mobiles (en milliers)	565	423

DOMAINE 5 - CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE BIODIVERSITÉ

Le suivi annuel de la charte, son évaluation périodique, mais aussi la mobilisation d'un comité de suivi et d'évaluation, visent à une appropriation plus forte de la charte par le territoire.

Enfin, le Parc national poursuit ses engagements européens (mise en œuvre de la charte européenne de tourisme durable, forte contribution à l'animation du réseau Natura 2000, diplôme européen) et, après avoir reçu une labellisation pour sa réserve intégrale (catégorie 1a-UICN), se voit attribuer le label international « Liste verte de l'UICN », qui qualifie l'exemplarité de la gestion conduite sur le territoire.

- Objectif 5-1 – Animation et évaluation de la charte

Les grandes priorités pour le triennal sont les suivantes :

- Conduire l'évaluation intermédiaire de la charte en 2019.
- Participer à l'actualisation 2019-2020 du tableau de bord des parcs nationaux français pilotée par l'AFB.

A la suite des processus de fusion de communes observés au cours des deux dernières années, les statistiques actualisées du Parc national au 30 juillet 2019 sont les suivantes :

le parc national est désormais composé de 51 communes, dont

- 49 communes (sur 54), soit 90.7 %, ayant adhéré à la charte (dont 19 communes « cœur de parc »),
- 2 communes n'ayant pas adhéré à la charte, mais ayant une partie de leur territoire en cœur de parc.

+ Mise en place du dispositif d'évaluation de la charte

Dans le prolongement de l'évaluation « chemin faisant » du programme d'actions de l'année 2018, l'évaluation intermédiaire a été conduite avec le bureau d'études ENEIS by KPMG, co-dirigé par François Moulère, avec Caroline Jaillot et Hélène Genin comme chef de projet.

Cette évaluation a reposé sur une analyse quantitative des actions mises en œuvre par le Parc national et ses partenaires, sur une analyse qualitative à partir d'enquêtes auprès des partenaires et personnels du Parc national, ainsi que sur trois ateliers multi-partenaires visant à partager le bilan 2014-2018 et les préconisations pour 2020-2027. Une note de synthèse a été présentée au Conseil d'administration du 6 novembre 2019. Cette évaluation formule des recommandations concrètes pour assurer la pérennité des partenariats et les rendre encore plus stratégiques. 34 programmes cofinancés sont programmés pour 2020, ils témoignent d'une intégration importante des activités de l'établissement public du Parc national dans les politiques publiques territoriales.

- Objectif 5-2 - Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Poursuivre la gestion des réserves naturelles nationales contiguës au cœur de parc et s'impliquer dans le réseau des gestionnaires de réserves naturelles nationales ou régionales.
- Poursuivre voire développer la contribution à la mise en œuvre des plans nationaux relatifs à l'élevage et la prédation.
- Contribuer au démarrage des Agences Régionales de Biodiversité.

+ Poursuivre la gestion des réserves naturelles nationales contiguës au cœur de parc et s'impliquer dans le réseau des gestionnaires de réserves naturelles nationales ou régionales

La procédure d'intégration en cœur de parc national des territoires des réserves naturelles nationales du versant Nord des pics de Combeynot et de la haute-vallée du torrent de Saint-Pierre est arrivée à son terme en 2019. Le dossier a été validé par la section des travaux du Conseil lors de la session du 30 juillet 2019. A la suite de cette étape décisive, le décret n° 2019-1466 du 26 décembre 2019 portant intégration de deux réserves naturelles nationales dans le cœur du parc national des Écrins a été publié le 28 décembre 2019. Du fait de cette intégration, le parc national voit la surface de son cœur atteindre 93 200 hectares.

+ Poursuivre, voire développer la contribution à la mise en œuvre des plans nationaux relatifs à l'élevage et la prédation – Voir objectif 3.1

- Objectif 5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Consolider la labellisation à la « Liste verte des espaces protégés de l'UICN ».
- Maintenir une coopération avec d'autres espaces protégés autour d'enjeux territoriaux liés à la Convention alpine.

+ Liste verte de l'UICN

Au terme de trois années de candidature, l'engagement en ce sens du Conseil d'administration ayant eu lieu début 2016, le président du Parc national et le directeur se sont vus remettre le label international « Liste Verte de l'UICN » qui encourage une approche positive de la gestion des aires protégées et récompense les efforts de conservation et les démarches innovantes, tout en mesurant les progrès accomplis.

Pour le Parc national des Écrins, il s'agit aussi de la reconnaissance d'efforts considérables réalisés ces dernières années, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la charte. Après la labellisation en catégorie, 1a-UICN de la réserve intégrale de Lauvitel (2010), l'estampille "Liste verte" attribuée à l'ensemble du parc national est une nouvelle reconnaissance et une invitation à travailler encore plus en réseaux, autour de projets concrets et partagés, au service de la gestion et de l'appropriation des enjeux de biodiversité.



En fin d'année 2019, le Parc national des Écrins est sollicité pour accompagner d'autres espaces protégés, le réseau des réserves naturelles de Haute-Savoie, dans le processus de labellisation « Liste verte ». Dans l'esprit d'entraide initié par l'UICN-France, Thierry Durand accompagnera ainsi l'équipe d'ASTERS dans la réalisation des dossiers de candidature des réserves naturelles nationales de Sixt-Passy, de Passy, du massif des Aiguilles rouges et de Contamines-Montjoie.

+ Coopération internationale avec d'autres espaces protégés

En 2019, les projets de coopération avec les partenaires italiens et français se sont poursuivis.

- projet simple « Monitoring et gestion du bouquetin des Alpes du Léman à la Méditerranée » (Lemed-lbex) : accueil du congrès du « Gruppo Stambecco Europa » et du comité de pilotage du projet dans le Champsaur ;
- projet simple « Changement climatique sur le territoire transfrontalier » (C-Climatt) ;
- projet simple 2 « Outdoor » du plan intégré thématique « MITO » ;

- projet simple 2 « Connaître la biodiversité et les écosystèmes pour mieux les protéger ensemble » (CoBiodiv) du plan intégré thématique « BiodivAlp » ;
- projet simple 5 « Promouvoir la biodiversité et les habitats comme facteur de développement des territoires : mettre en œuvre une gouvernance pour la valorisation et la protection active et participative de la biodiversité transalpine » (ProBiodiv) du plan intégré thématique « BiodivAlp ».

Le projet simple 3 « Gérer les réservoirs de biodiversité en articulant les modes de gestion des espaces protégés alpins » du plan intégré thématique BiodivAlp a été validé à l'automne 2019.

En 2019, le Parc national a accueilli, à Gap, le comité de pilotage ainsi que la référente missionnée par l'Europe du projet « Vulnérabilité et stratégies d'adaptation des pâturages aux impacts du changement climatique dans les Alpes » dans le cadre du programme LIFE Climat, qui se poursuit.

A noter, comme suite à la décision du CA de renoncer au renouvellement du diplôme européen, 2019 est la dernière année pleine de rattachement d'activités au titre de cette labellisation internationale.

- Objectif 5-4 Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'AFB

Tout au long de l'année 2019, le Parc national des Écrins contribue à la mise en œuvre et à la préparation de l'évaluation de la convention de rattachement à l'AFB, en vue de préparer la future convention de rattachement à l'Office national de la Biodiversité. Voir aussi objectifs 6-2 et 6-4.

- Objectif 5-5 Mise en œuvre d'actions au service de l'Inter-Parc

En 2019, le Parc national poursuit sa participation aux réseaux et groupes de travail régionaux et nationaux en prise avec ses priorités d'intervention.

Il est fortement impliqué dans les travaux inter-Parcs, tout particulièrement dans le cadre des travaux de préfiguration de la convention de rattachement des Parcs nationaux à l'OFB, ce qui se traduit notamment :

- par une participation très assidue et active de ses personnels aux divers groupes de travail,
- par l'implication du directeur comme référent du groupe de travail « administration générale » ,
- par l'implication du directeur-adjoint en tant que directeur référent des groupes-projet « stratégie sanitaire » et « agriculture » des Parcs nationaux métropolitains » ;
- en œuvrant au rapprochement fonctionnel des trois Parcs nationaux alpins, en vue de faire converger les orientations de gestion sur les sujets d'intérêt commun et d'élaborer des stratégies communes de gestion de projet.

Il s'implique en outre dans les travaux du réseau des PNR de la Région Sud-PACA et dans les actions du RREN et de l'ARPE-ARB.

DOMAINE 6 – GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Les activités répondent au souci d'une gestion efficace, économe, s'appuyant au mieux sur les possibilités de mutualisation, conforme aux normes de gestion et à leurs évolutions.

Cette mutualisation s'inscrit notamment dans la dynamique suscitée par la création de l'AFB. S'agissant des ressources, l'établissement mobilisera au mieux les acteurs privés (mécénat, dons) et les ressources publiques (CPER, fonds européens, etc.)

Les crédits ont été maintenus globalement ; le plafond d'emploi de l'établissement a également été maintenu. Au 31 décembre 2019, l'établissement comptait 84,92 équivalents temps plein.

D'une manière générale, Le Parc national poursuit ses efforts de mutualisation de moyens : la médecine de prévention est mutualisée avec la DDT des Hautes-Alpes depuis 2017, les accueils des maisons de parc et des points d'informations saisonniers tendent vers la mutualisation avec les offices du tourisme (Champsaur-Valgaudemar, Embrunais), les marchés sont passés dans un cadre ministériel ou inter-ministériel (électricité, solutions d'impressions, déplacements, etc.).

- Objectif 6-1 – Management général

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Adapter à nouveau, dès 2019, l'organisation des services.
- Animer les instances de gouvernance et de dialogue social.
- Améliorer l'accompagnement des personnels au changement et prévenir les risques psycho-sociaux.

+ Organisation interne des services

Les réductions d'effectifs mettent à l'épreuve le schéma d'organisation adopté en 2012 et revu en 2014, car elles excèdent le niveau plancher d'emploi qui avait été pris comme hypothèse de travail.

Avant l'adoption d'un nouveau schéma cible pour 2022, l'organisation a été adaptée ponctuellement : le secrétariat général avait été réorganisé et les tâches redistribuées entre agents. Les charges de logistique générale au siège et d'accueil/standard sont réparties entre d'autres agents. Le service de documentation est transféré à l'accueil de Charance.

Après l'annonce de la réduction à terme du nombre de services, une réflexion est engagée en 2019, visant à faire évoluer les méthodes de travail, la hiérarchisation des actions et la manière de mettre en œuvre la charte dans un souci d'optimisation des moyens et des partenariats.

+ Animer les instances de gouvernance et de dialogue social

→ Conseil scientifique (CS)

Les séances plénières sont le cœur d'activité du conseil. Trois séances se sont tenues en 2019.

1. Le 26 avril 2019 à Charance.

Les dossiers traités ont porté sur les points suivants :

- Gestion des données (SI du PNE, espèces sensibles; analyses de données ; Potentille du Dauphiné).
- Pastoralisme (cabane : déploiement 2019 ; feuille de route du groupe pastoralisme du CS).
- Parc nationaux et transition écologique.
- Ordre du jour du CS d'été (choix de la thématique et organisation débat et séjour).
- Organisation de la sortie glaciaire.

2. Les 10 et 11 juillet 2019 à Villar-d'Arène

Les dossiers traités ont porté sur les points suivants :

- Présentations sur la question des activités commerciales en cœur de Parc :
 - Contexte et grandes tendances à l'œuvre sur le tourisme de montagne et la diversification .
 - Présentation d'un état des lieux de l'activité touristique en cœur de Parc avec différentes dimensions.
 - Zoom sur la réglementation liée aux activités commerciales.

- Le potentiel de bâti permettant l'émergence de projets et enjeux de préservation du patrimoine.
- La marque « Esprit parc national » et les activités commerciales en cœur de parc.
- Ruchers en cœur de parc (consolidation des débats et 1ère formalisation de la doctrine).
- Avis dossier « Bounous ».
- Avis dossier « Écrins de violette ».

3. Le 11 octobre 2019 à Aix-en-Provence

Les dossiers traités ont porté sur les points suivants :

- Évaluation de la charte.
- Téléphérique de La Meije.
- Information sur les Deux-Alpes
- 14h15-16h30 Relation IMBE/PNE.
- Stratégie sanitaire.
- Renouvellement du conseil scientifique.

→ **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration (CA) a été renouvelé par l'arrêté ministériel du 8 novembre 2015 modifié.

En 2019, il se réunit à trois reprises,

=> **le 11 mars 2019**, avec pour principaux points d'ordre du jour, notamment :

- Compte financier 2018.
- Rapport d'activité 2018 de l'établissement et conseil scientifique.
- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.
- Appel à projets Alcotra C-Climatt 2019 « le climat change, changeons nous aussi ! ».
- Tarif 2019 des prestations du parc national des Écrins – compléments.
- Demandes de remise gracieuse des agents comptables dans le cadre de l'examen des comptes du parc national des Écrins pour la période 2013 à 2015.
- Programme Interreg BiodivAlp : engagement du parc national des Écrins dans le projet GeBiodiv.
- Attribution de subventions.

=> **le 10 juillet 2019**, avec pour principaux points d'ordre du jour, notamment :

Budget rectificatif n°1.

Débat sur les enjeux agricoles émergents et les dynamiques d'actions correspondantes sur le territoire du parc.

Avis en application de la réglementation du cœur de parc pour la construction d'une micro-centrale hydroélectrique sur la commune de Champoléon.

Mandat au directeur pour la recherche de financements.

=> **le 7 novembre 2019**, avec pour principaux points d'ordre du jour notamment :

- Création d'un groupe de travail « élevage et prédation ».
- Évaluation intermédiaire de la charte du parc.
- Budget rectificatif n°2 - 2019.
- Budget initial 2020.
- Tarif 2020 des prestations du Parc national des Écrins.
- Indemnité 2020 du Président.
- Procédure « lanceurs d'alerte » pour l'administration de l'établissement.
- Attribution de subventions.
- Validation de plans de financement d'opérations cofinancées.

+ Améliorer l'accompagnement des personnels au changement et prévenir les risques psycho-sociaux

Les éléments relatifs à la gestion des personnels et à la prévention des risques psycho-sociaux sont décrits dans le rapportage de l'objectif 6-4 (Gestion des ressources humaines).

Pour en savoir plus : [actus, brèves et dossiers du site Internet / http://www.ecrins-parcnational.fr/](http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/parc-national-region-sud-partenariat-ancre-territoire)
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/parc-national-region-sud-partenariat-ancre-territoire>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/administrateurs-prennent-cle-refuges-0>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/conseil-administration-s-adapte>

- Objectif 6-2 – Gestion financière

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Maintenir une bonne diversification des recettes.
- Préserver l'effet levier joué par les interventions financières vis à vis de la dynamique de projet du territoire
- Orienter la politique d'achats vers les marchés ministériels et interministériels et mutualiser des achats avec les autres Parcs nationaux mais également l'AFB
- Réussir le passage au service facturier

+ Maintenir une bonne diversification des recettes

Le PNE poursuit sa stratégie de diversification des ressources.

La possibilité de diversification dépend des thématiques et de l'échelle du projet : cofinancements européens : FEDER POIA sur le projet « Grandes itinérances alpines », FEADER sur MAEC ; nationaux : FNADT et CR-PACA dans le cadre de la CIMA, MTES sur Natura 2000 hors-parc en Isère et « Motif Paysage » ; Conseils départementaux 38 et 05 sur les travaux sur sentiers.

Afin d'être moins dépendant des versements d'un seul type de cofinancement et de bénéficier d'avance de trésorerie, l'établissement se positionne également sur les fonds européens Alcotra (projets ProBiodiv, CoBiodiv).

Au bilan, on constate en 2019, une forte progression des recettes extérieures.

Les recettes totales encaissées en 2019 représentent un montant de 8 298 459 € et se répartissent de la façon suivante :

- 6 921 245 € de dotation globale de fonctionnement versée par l'intermédiaire de l'AFB,
- 202 146 € de ressources propres,
- 1 175 068 € de ressources extérieures.

La diversification des ressources passe également par le mécénat. Cette action s'est traduite par la signature d'une convention avec le Groupe OGEU (source Valécrin) en janvier 2019 pour un montant de 20 000 €.

S'agissant des gains organisationnels, on note des performances accrues dans le domaine de l'ingénierie financière, qui se traduisent par les gains significatifs, notamment en terme d'actions cofinancées. En 2019, ce n'est pas moins de 31 actions qui ont bénéficié de cofinancements.

Mais la capacité de l'établissement à rechercher et obtenir de nouveaux financements est mise en question, alors même que la diversification des ressources doit se poursuivre.

+ Préserver l'effet levier joué par les interventions financières vis à vis de la dynamique de projet du territoire

Les dépenses d'intervention se stabilisent à hauteur de 160 k€ en autorisations d'engagement et contribuent à la mise en œuvre de la charte, en apportant un soutien à de nombreuses opérations de faible envergure. Celles-ci sont très appréciées et traduisent concrètement le soutien de l'établissement public au développement local, en complément de ses interventions de conseil technique et de la contribution nationale de l'État sur le budget des communes concernées par le cœur du parc national (abondement de la dotation globale de fonctionnement).

En 2019, le soutien aux projets de développement local s'inscrivant dans la charte se concrétise par :

- l'attribution de 26 subventions (tous domaines confondus) ;
- l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la charte (voir- « Objectif 5-1 – Animation et évaluation de la charte »).

Les subventions attribuées par l'établissement public du parc national

26 opérations ont été subventionnées en 2019, totalisant **159 907,47 euros**.

Tous les projets répondant à une mesure de la charte sont éligibles. Le Parc national intervient à hauteur de 25 % maximum dans le cas de travaux et jusqu'à 50 % dans le cas d'études.

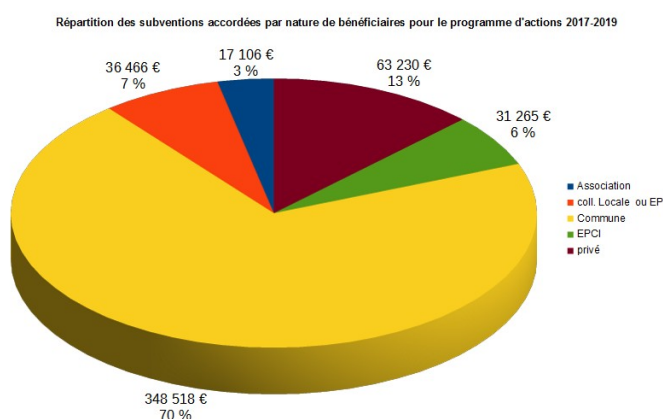
Pour les projets d'un montant total inférieur à 1 000 € HT, le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 80 % du coût total du projet.

L'enveloppe d'intervention de 2019 a été égale à celle de 2018. Le montant attribué en 2019 représente 83 % de la moyenne des huit dernières années, correspondant à la période 2012-2019 d'émergence puis de mise en œuvre de la charte (au total 1,34 millions d'euros de subvention pour 244 projets d'un montant global d'opérations de 13,16 millions d'euros).

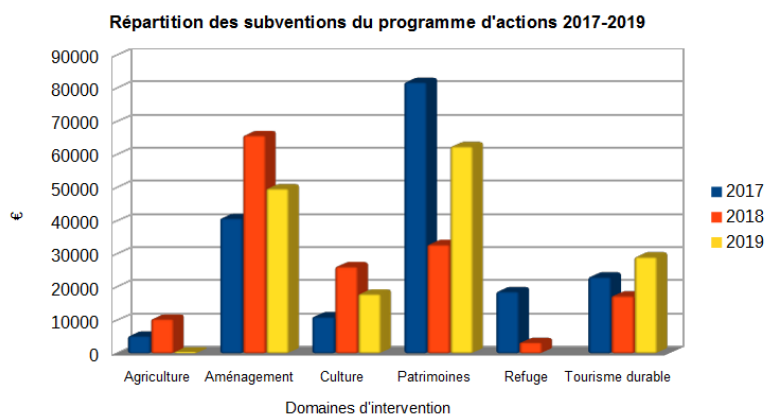
La répartition des aides de 2019 comparée à la période 2017-2018 reflète des évolutions sur la nature des bénéficiaires. Les associations perçoivent plus d'aides (+ 36%) ainsi que les établissements publics (+ 117%) alors que les communes en perçoivent moins (près de - 5%), et nettement moins pour les intercommunalités (- 68%) et privés (- 57%).

Cependant, sur les trois années du programme d'actions, la répartition par nature de bénéficiaires laisse naturellement la part belle aux communes (70%). En effet les communes ont adhéré à la charte et ont construit le programme d'actions avec l'établissement du parc. Il faut ajouter que certaines enveloppes (appui scientifique notamment pour près de 150 K€ pour 24 opérations en 2018-2019) ne font pas partie du programme d'intervention du Parc national.

Les aides attribuées en 2019 concernant des études ou des travaux d'infrastructures (patrimoine bâti, aménagements, urbanisme, cabanes d'alpage...) restent majoritaires (70 % du total).



Les projets à vocation de tourisme durable sont en augmentation de deux points (18 %). Le volet «culture et connaissance» constitue 11 % de l'enveloppe annuelle avec 7 projets, pour une aide moyenne de 2 565€. Les projets restent variés : projets de recherche scientifique, monographies, résidences artistiques et films de sensibilisation du grand public.



Ces trois dernières années, le montant moyen annuel des aides était de 5 269,12 €.

Le montant par maître d'ouvrage le plus faible était de 298 €, le plus élevé est de 26 355 €.

L'enveloppe annuelle reste totalement consommée, avec moins de petits projets qu'en 2018 (moins de demandes d'aides à la certification biologique des exploitations) .

Pour en savoir plus : actus, brèves et dossiers du site Internet / <http://www.ecrins-parcnational.fr/>
<http://www.ecrins-parcnational.fr/actes-administratifs>

+ Orienter la politique d'achats vers les marchés ministériels et interministériels et mutualiser des achats avec les autres Parcs nationaux mais également l'AFB

Le Parc national poursuit ses efforts de mutualisations de moyens : la médecine de prévention est mutualisée avec la DDT des Hautes-Alpes depuis 2017, les accueils des maisons de parc et des points d'informations saisonniers tendent vers la mutualisation avec les offices du tourisme (Champsaur-Valgaudemar, Embrunais), les marchés sont passés dans un cadre ministériel ou inter-ministériel (électricité, solutions d'impressions, déplacements, etc.).

+ Réussir le passage au service facturier

Le Parc national des Écrins n'est pas concerné en 2019 par le passage au service facturier . Dans cette attente, cela lui permet de travailler à l'amélioration de la mutualisation de la paye pour laquelle un certain nombre d'anomalies sont toujours constatées.

S'agissant des travaux visant à mutualiser la liquidation de la paye, le travail en inter-Parcs se poursuit mais la paie des agents de l'établissement n'est toujours pas liquidée par un responsable extérieur à l'établissement.

Comme suite à l'audit mené en 2018, un groupe de travail a été institué en 2019 et des procédures communes aux Parcs nationaux et à l'AFB ont été adoptées, en particulier sur le recensement des anomalies de paye. Cette vision partagée permet d'avancer collectivement sur la résolution des nombreux problèmes qui ont persisté tout au long de l'année 2019.

Le 1^{er} janvier 2021, le Parc national basculera dans un nouveau système d'organisation de la chaîne de la dépense : le service facturier, physiquement implanté à Montpellier (5 parcs ont déjà basculé au 01/01/2020). Afin de préparer au mieux cette bascule, une nouvelle note de service est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elle reprend les bases réglementaires à appliquer pour les dépenses publiques et entérine le circuit de validation : engagement juridique préalable à la signature des devis, constat du service fait à la livraison, paiement dès réception de la facture. Ce nouveau circuit a été très bien appréhendé par l'ensemble des équipes de l'établissement, en atteste le délai global de paiement qui est passé de 20 jours en 2018 à 8,5 jours en 2019. Ce paiement très rapide contribue à l'image du Parc auprès de ses fournisseurs et instaure un climat de confiance.

Les fournisseurs ont été également incités à déposer leurs factures sur le portail Chorus Pro afin de sécuriser leur envoi et leur réception. Elles sont directement intégrées dans le logiciel budgétaro-comptable AGE et sont payées en priorité. Par ailleurs, l'utilisation du portail Chorus Pro permettra une totale transparence de la bascule au service facturier pour les fournisseurs, qui continueront comme avant à déposer leurs factures sur le portail. Une sensibilisation des fournisseurs sera organisée dans le courant de l'année 2020.

- Objectif 6-3 – Fonctionnement général de l'établissement

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels et faire vivre le DUERP, notamment par une animation du réseau des assistants de prévention.
- Développer le suivi d'activité.
- Renforcer, en lien étroit avec l'AFB, les liens entre les différents logiciels support (AGE, Virtualia RH et EVA), pour optimiser ces outils de suivi et de gestion de projets.
- Poursuivre une politique d'achats écoresponsables.

+ Mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels

Les éléments relatifs aux RPS figurent dans le chapitre « gestion financière (objectif 6-4).

+ Poursuivre la mise en œuvre d'une politique active de prévention des risques professionnels et faire vivre le DUERP

Le groupe de travail des assistants de prévention a été dynamisé au cours de l'année 2019, en lien avec l'inspectrice santé & sécurité au travail (ISST). Au-delà de l'aspect réglementaire qui fait du directeur le responsable de la sécurité des agents du Parc national, ce groupe a pour objectif de faire émerger et faire vivre une culture du risque au sein de l'établissement. Cela passe par la formation des agents, mais aussi le contrôle des équipements de protection individuelle (EPI), dont le recensement a débuté en 2019. Ce recensement doit permettre de faire un état des lieux des besoins et de prioriser les achats de renouvellement.

Ces actions (formations, recensement, échanges...) permettront une meilleure appréhension et donc une meilleure maîtrise des risques auxquels les agents de l'établissement sont exposés.

Comme suite à l'inspection « santé & sécurité au travail » de juillet 2019, l'établissement doit procéder à la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce chantier sera lancé au cours du 1^{er} trimestre 2020 avec la création d'un groupe de travail d'une douzaine d'agents, piloté par le directeur-adjoint et assisté du secrétaire général et du conseiller de prévention. Il aura pour objectif de réaliser cette mise à jour, dans un souci de clarté et d'opérationnalité.

+ Développer le suivi d'activité

Le suivi de l'activité est devenu très important pour l'établissement public en raison du nombre de projets cofinancés sur lesquels reposent les actions du Parc national. Ce suivi permet d'une part de justifier les demandes de versements aux organismes financeurs (dans le cadre de la valorisation de la masse salariale en tant qu'autofinancement) et d'autre part de mettre potentiellement en exergue des surcharges de travail.

Ce suivi peut se faire via le logiciel « Virtualia », mais sur lequel les possibilités de suivi sont assez réduites. Des pistes seront sans doute explorées dans les mois ou années à venir, afin de fiabiliser ces données et répondre aux exigences des financeurs.

+ Renforcer, en lien étroit avec l'AFB, les liens entre les différents logiciels support, pour optimiser ces outils de suivi et de gestion de projets

Le groupe de travail « administration générale », réunissant les secrétaires généraux des Parcs nationaux, s'est réuni physiquement deux fois en 2019 et plusieurs fois par téléphone. Il est l'occasion d'échanger sur les sujets communs aux établissements, mais également de faire le point sur la mise en œuvre de la convention de rattachement avec l'AFB, devenue OFB. Il a notamment été question des difficultés liées au mandatement de la paye (suites de l'audit de 2018), au SI-RH « Virtualia », aux marchés publics communs AFB/Parcs nationaux, etc. En fonction des thématiques abordés, l'AFB était présente ainsi que la direction ministérielle de tutelle des Parcs nationaux (DEB).

+ Poursuivre une politique d'achats écoresponsables

Les éléments relatifs à la politique d'achat responsable figurent dans le chapitre « gestion financière (objectif 6-2).

- Objectif 6-4 - Gestion des ressources humaines

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Mettre en œuvre le plan de prévention des risques psycho-sociaux.
- Actualiser et animer le plan de formation professionnelle.
- Mieux accompagner les agents dans leur déroulé de carrière et favoriser les mobilités, pour une meilleure adaptation au changement.

D'une manière générale, le plafond d'emploi n'a fait l'objet d'aucune modification entre 2018 et 2019 est s'est établi à 91,7 ETPT (exécution au 31/12/2019). L'établissement public affiche 84,92 équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2019.

Le plafond d'emploi de 2020, inchangé par rapport à 2019 et 2018 (85 ETP) n'empêche cependant pas de mener une réflexion, actuellement en cours, quant à l'adaptation de l'organisation de l'établissement public. Le schéma actuel, validé en février 2014, est réputé non soutenable en-deçà d'un seuil de 88 à 90 ETP.

Cette réflexion tient compte de la convention multipartite de rattachement de l'établissement public à l'AFB, qui établit les perspectives en matière de mise en commun de moyens entre les deux établissements.

+ Mettre en œuvre le plan de prévention des risques psycho-sociaux

Le comité de pilotage RPS ne s'est pas réuni au cours de l'année 2019. Cependant, cela n'a pas empêché la mise en œuvre de plusieurs actions inscrites au plan :

- bons à tirage chez une psychologue (mise en œuvre le 26/04/2019),
- communication sur les conseillers mobilité carrière,
- formations proposées : développement personnel, management,
- réunions d'unité planifiées régulières,
- accompagnement du CODIR par des coachs dans le cadre d'une démarche de changements.

Une dernière réunion du COPIL RPS est prévue en 2020. Le relais de cette thématique sera pris par le groupe de travail relatif au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

+ Actualiser et animer le plan de formation professionnelle

Les éléments relatifs au plan de formation professionnelle figurent dans le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (deuxième partie du présent rapport).

+ Mieux accompagner les agents dans leur déroulé de carrière et favoriser les mobilités, pour une meilleure adaptation au changement

Les éléments relatifs à la gestion de carrière et à l'accompagnement au changement des agents figurent dans le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (deuxième partie du présent rapport).

- Objectif 6-5 – Politique immobilière

Les grandes priorités sont les suivantes :

- Entretenir et réhabiliter lorsqu'il y a lieu le parc immobilier du PNE.
- Mutualiser les infrastructures avec des partenaires locaux.
- Rationaliser le parc immobilier en fonction des besoins à moyen terme.
- Préparer l'échéance du bail emphytéotique du siècle (2022).

+ Entretien et réhabiliter lorsqu'il y a lieu le parc immobilier du PNE

L'établissement poursuit ses efforts en matière de suivi et de maintenance du parc immobilier sur la base des visites réglementaires de conformité des locaux, des contraintes intrinsèques des bâtiments ou encore des contraintes organisationnelles.

Un plan d'actions est toujours décidé et décliné en interventions pluriannuelles sur la base des éléments visés ci-dessus.

Suite à la demande de la Tutelle de procéder au recensement et à la cartographie des chaudières au fioul dans les bâtiments de l'État, il ressort que 4 chaudières, dont 3 situées dans des bâtiments appartenant à l'établissement, sont qualifiées de « peu satisfaisantes » d'un point de vue de l'état technique.

Après le remplacement de la chaudière de l'Oisans en 2018 (environ 12 k€), c'est celle de la maison du Parc de La Chapelle-en-Valgaudemar qui sera remplacée en 2020 (environ 21 k€).

Globalement, l'établissement a consacré près de 25 k€ à l'entretien de ses bâtiments. Un plan sur 3 ans sera élaboré afin de planifier les investissements à venir.

+ Mutualiser les infrastructures avec des partenaires locaux

Depuis 2018, l'établissement met en œuvre des mutualisations portant sur l'accueil du public, en collaboration avec les acteurs locaux, plus particulièrement avec les offices du tourisme (communaux ou intercommunaux). L'objectif est d'abord offrir un point d'accueil unique pour les touristes et randonneurs, où ils peuvent avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires à leur séjour.

Par ailleurs, cette mutualisation permet une diminution des coûts pour les organismes mutualisateurs, puisque chaque partie prend à sa charge une partie seulement des coûts (en personnel et/ou en fonctionnement courant). En 2019, les conventions de mutualisations ont porté sur les secteurs du Champsaure-Valgaudemar et de l'Embrunais.

+ Rationaliser le parc immobilier en fonction des besoins à moyen terme

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) a fait l'objet d'une demande d'actualisation au cours de l'année 2016 pour une période de 5 ans.

Le projet de schéma a été présenté au CA du 11 mars 2019 pour information et validation des orientations générales.

Il a par ailleurs été communiqué à Madame Noria Grib – DAFI – à sa demande fin mai 2019.

Il a enfin été communiqué officiellement fin juillet à :

- Monsieur le Contrôleur budgétaire,
- Madame Noria Grib – DAFI,
- Mesdames Lise Cadix-Gilbain, Elsa Chapal et Monsieur Jean-Romain Bordot (DGALN/DEB/ET2).

Des modifications budgétaires ont été apportées fin août-début septembre au projet de schéma, eu égard aux échanges avec les services du contrôle budgétaire. Celles-ci ont été communiquées aux personnes citées ci-dessus.

Au 31/12/2019 l'établissement n'a reçu qu'une réponse, celle de Monsieur le Contrôleur budgétaire, qui a émis un avis favorable en date du 20 septembre 2019.

Comme pour l'année 2017, l'incrémentation des données requises dans le référentiel technique (surfaces, consommations et coûts d'entretien des différents bâtiments et autres données diverses) pour l'année 2018 a été réalisée.

Pour ce qui concerne celles de l'année 2019, cela sera effectif, dès réception des dernières factures, dans le courant du premier trimestre de l'année 2020.

Le logement situé sur la commune d'Orcières, dénommé "Les Chardousses" est toujours en vente.

Par ailleurs, en 2019, deux demandes d'estimation financière ont été formulées auprès des services des Domaines. Elles concernent :

- le refuge Napoléon, situé au Col du Lautaret qui pourrait être cédé à l'Université Grenoble Alpes,
- la maison du Parc du Bourg-d'Oisans, pour laquelle une réflexion est en cours.

Les indicateurs d'activité du domaine 6

Objectif opérationnel	Indicateur	Cible 2019	Réalisé 2019
6-1 Management général	6-1 : élaboration d'une cartographie des achats + définition d'une stratégie des achats	Carto. finalisée	Cartographie et stratégie réalisées
6-2 Gestion financière	6-2a : proportion des cofinancements publics ou privés par rapport aux ressources propres sur les projets structurants portés par l'EPPN (recettes fléchées encaissées sur recettes totales encaissées)	8,00%	14,16 %
6-2 Gestion financière	6-2b : montant des restes à payer / trésorerie globale	> 0,9	975 k€ sur 1,5 M€ de trésorerie
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	6-3 : évolution de la proportion des charges fixes permanentes dans le budget fonctionnement du parc (part restante pour l'action sur le terrain des parcs (dépenses inéluctables : eau, gaz, fournitures, locations, entretiens et réparations, assurances, frais postaux et télécommunication, impôts)	< 2 %	- 3,48 %
6-4 Gestion des ressources humaines	6-4 : nombre moyen de jours de formation continue par agent et par an (nbre de jours / nbre d'ETP)	2,6	4,45 jours

III- TABLEAU DES MOYENS

Les données financières de l'établissement peuvent être retrouvées dans le compte financier 2019. L'exécution du budget 2019 s'est traduite par une consommation quasi intégrale des enveloppes votées par le conseil d'administration.

Les dépenses d'intervention se stabilisent à hauteur de 160 k€ en autorisations d'engagement et contribuent à la mise en œuvre de la charte en apportant un soutien à de nombreuses opérations de faible envergure. Celles-ci sont très appréciées et traduisent concrètement le soutien de l'établissement public au développement local, en complément de ses interventions de conseil technique et de la contribution nationale de l'État sur le budget des communes concernées par le cœur du parc national (abondement de la dotation globale de fonctionnement).

L'établissement a vu l'ensemble de ses moyens maintenus en 2019 par rapport à 2018, tant en nombre d'agents (85 ETP et 91,7 ETPT) qu'en moyens financiers (DGF maintenue à 6,921 M€).

Le tableau qui suit indique l'utilisation faite des moyens accordés à l'établissement public, tous financeurs confondus, selon les 6 domaines d'activité du COB.

Il convient de noter que :

- l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le fond européen FEADER financent un poste d'animatrice de sites Natura 2000 dans l'Isère, non pris en compte dans le tableau (hors plafond d'emploi) ;
- neufs services civiques ont également été embauchés ;
- la colonne des sommes engagées prend en compte tous les engagements juridiques, qu'ils soient dédiés au fonctionnement courant ou au programme d'actions, et quelle que soit leur ressource financière (dotation globale de fonctionnement, recettes propres, cofinancements).
- la masse salariale et le fonctionnement courant sont ventilés selon la ventilation du temps de travail.

Enfin, la part correspondant au paiement des actions des programmes 2016 et antérieurs a été ventilée selon la rubrique de rattachement au COB.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS _ 2019	ETPT		Répartition des sommes engagées en %
	Nombre	%	
1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES	21,47	22,30 %	23,47 %
2 - PROTÉGER ET RESTAURER UN PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER	14,45	15,00 %	12,59 %
3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	10,98	11,40 %	17,20 %
4 – FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR LES VISITEURS	30,82	32,00 %	29,70 %
5 - PILOTER LA POLITIQUE DES PARCS NATIONAUX	3,37	3,50 %	2,96 %
6 – GÉRER L'ETABLISSEMENT PUBLIC	15,22	15,80 %	14,08 %
<i>Total moyens humains et SCSP</i>	96,30	100,00 %	100,00 %



DEUXIÈME PARTIE

BILAN DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ

ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

ANNÉE 2019

Table des matières

I - BILAN DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	65
1 - Effectifs.....	65
2 - Principaux indicateurs.....	69
3 - Autres – conditions de travail.....	71
II - LE COMITE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN 2019.....	73
1 - Réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).....	73
2 - Focus sur les principales actions/conclusions du CHSCT en 2019.....	74
3 - Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP).....	75
4 - Matériels de sécurité.....	75
5 - Exercices d'évacuation incendie.....	76
6 - Activités du Conseiller de Prévention.....	76
III - RÉMUNÉRATIONS.....	78
1 - Rémunérations mensuelles nettes moyennes.....	78
2 - Rémunérations par déciles.....	79
3 - Parts des primes et indemnités.....	79
IV ACTION SOCIALE.....	80
BILAN FORMATION 2019.....	81

I - BILAN DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

1 - EFFECTIFS

Nombre de personnes physiques au 31/12/2019 par filière / sexe / catégorie d'emploi

Sexe	Femmes					Hommes					Total / filière
	Catégories					Catégories					
Filières	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
Administratif / MTES	13	2	3		18					0	18
Administratif / autres ministères					0			1		1	1
Technique / MTES	7	2	1		10	19	17	1	1	38	48
Technique / MAA			4	2	6			1	4	5	11
Contractuels Quasi Statut	6	1			7	2	1	3		6	13
Contractuels Hors Plafond d'emploi			2		2			3		3	5
Contractuels Permanent	2				2					0	2
Contractuel Temporaire	2				2					0	2
totaux	30	5	10	2	47	21	18	9	5	53	100
Volontaires service civique					1					0	1

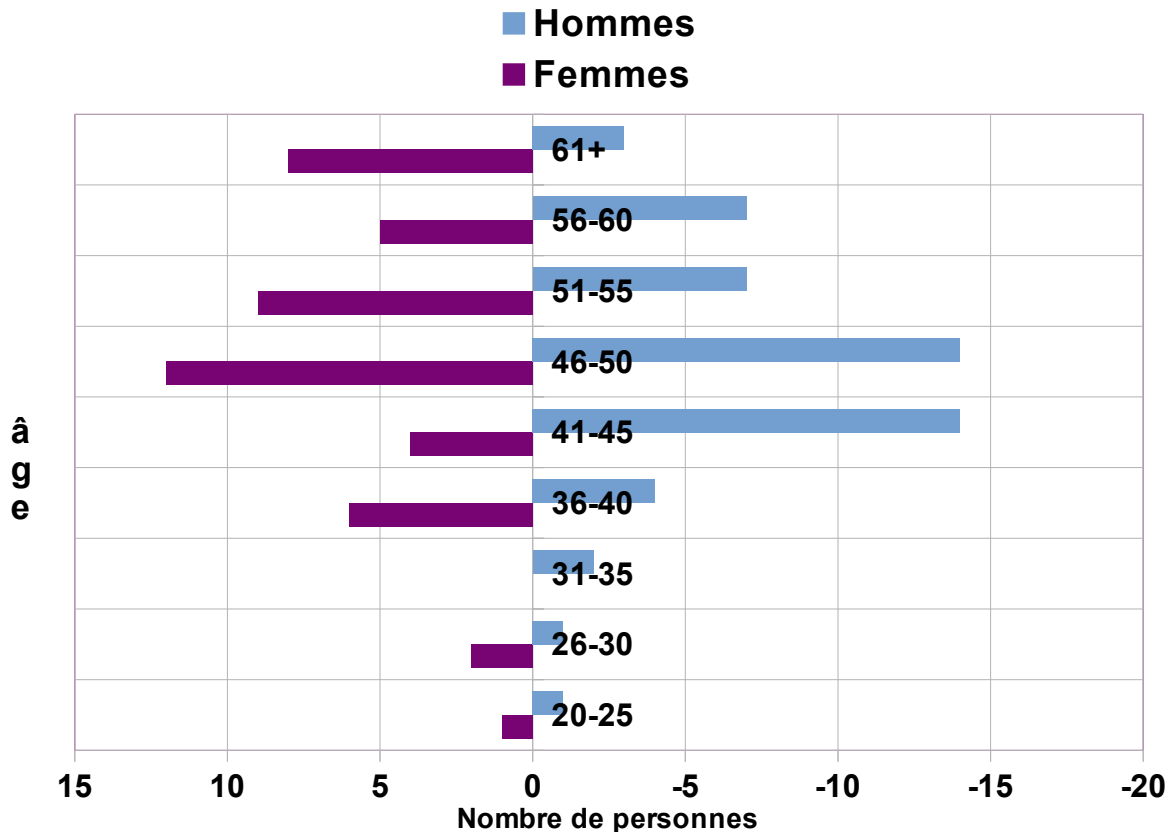
En 2019, 1 agent contractuel sous le Quasi Statut de sexe féminin, catégorie C, a bénéficié d'une requalification de son contrat en contrat à durée indéterminée.

Au 31/12/2019, le nombre d'agents contractuels sous le Quasi Statut en CDI est donc de 9 (4 agents catégorie C - 1 agent catégorie B – 3 agents catégorie A)

Nombre de personnes physiques au 31/12/2019 par âge / sexe / catégorie d'emploi

Sexe	Femmes					Hommes					Total / tranche d'âge
	Catégories					Catégories					
Tranches d'âge	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
20-25 ans			1		1			1		1	2
26-30 ans	1		1		2			1		1	3
31-35 ans					0	1		1		2	2
36-40 ans	4		1	1	6	2	1	1		4	10
41-45 ans	4				4	8	2	3	1	14	18
46-50 ans	4	4	3	1	12	5	5	1	3	14	26
51-55 ans	5		4		9	3	3		1	7	16
56-60 ans	5				5	2	4	1		7	12
61+ ans	7	1			8		3			3	11
totaux	30	5	10	2	47	21	18	9	5	53	100

Pyramide des âges



Mouvements des effectifs en 2019

Le personnel permanent et contractuel (hors saisonniers)

7 Arrivées :

- ✓ C. BOROT CDD de 2 ans (Contractuel Hors Plafond d'Emploi)
- ✓ M. MAGEN CDD d'1 an renouvelable (Contractuel Hors Plafond d'Emploi)
- ✓ S. MOULINIER CDD de 3 ans (Contractuel Hors Plafond d'Emploi)
- ✓ L. LE LANN CDD de 1 an et 8 mois (Contractuel Hors Plafond d'Emploi)
- ✓ R. MOINE CDD d'1 an (Contractuel Hors Plafond d'Emploi)
- ✓ C. JACQUEMART CDD de 5 mois (Remplacement titulaire en congé maladie)
- ✓ F. HUCHON CDD de 4 mois 1/2 (Vacance temporaire d'emploi)
- ✓ E. DUCOS CDD d'1 semaine (remplacement titulaire en congé)

11 Départs :

- ✓ S. RAYMOND Démission (CDD Quasi Statut)
- ✓ C. BOROT Démission (CDD hors plafond d'emploi)
- ✓ S. MOULINIER Démission (CDD hors plafond d'emploi)
- ✓ K. LECLAVIER Démission (CDD hors plafond d'emploi)
- ✓ S. DURIX titulaire - décès
- ✓ A. VAISSAIRE fin de CDD (remplacement titulaire en congé maladie)

- ✓ F. BARBE titulaire - mutation
- ✓ N. PAULET titulaire - mutation
- ✓ N. DENIS fin de CDD (remplacement titulaire en congé parental)
- ✓ C. DUBOIS fin de CDD (remplacement titulaire en congé parental)
- ✓ E. DUCOS fin de CDD (remplacement titulaire en congé)
- ✓ P. BRIEN fin de CDD

Le personnel saisonnier

Le Parc national des Écrins a recruté des personnels saisonniers suivants :

- ✓ 3 hôtesse d'accueil en supplément des besoins estivaux qui ont été pourvus en intérim,
- ✓ Pour l'entretien des chantiers, l'établissement a recruté 18 agents dont 6 chefs d'équipe-travaux et 12 ouvriers sentier,
- ✓ 1 garde auxiliaire en renfort,
- ✓ 3 vacataires pastoralisme et faune.

Tableau récapitulatif des recrutements saisonniers par secteur/implantation pour 2019

SECTEUR	BESOIN SAISONNIER	NOMBRE SAISONNIER	DUREE	QUOTITE	COMMENTAIRE
BRIANCONNAIS	Chef d'équipe travaux	1	5 mois	100,00 %	Prolongation d'1 mois d'un ouvrier
	Ouvrier sentier	2	4 mois	100,00 %	
	Hôtesse d'accueil point d'information Le Casset	1	Vacances Hiver Toussaint – Noël	100,00 %	
VALLOUISE	Hôtesse renfort évènements écrins de nature	2	1 semaine	50,00 %	Prolongation d'1 mois Prolongation d'1 mois d'un ouvrier
	Chef d'équipe travaux	1	5 mois	100,00 %	
	Ouvrier sentier	2	4 mois	100,00 %	
	Vacataire loup	1	4 mois	80,00 %	
EMBRUNAIS	Chef d'équipe travaux	1	5 mois	100,00 %	
	Ouvrier sentier	1	2 mois	100,00 %	
OISANS	Chef d'équipe travaux	1	5 mois	100,00 %	
	Ouvrier sentier	2	4 mois	100,00 %	
	Vacataire pastoralisme et faune	1	4 mois	100,00 %	
VALBONNAIS	Ouvrier sentier	2	4 mois	100,00 %	
CHAMPSAUR VALGAUDEMAR	Chef d'équipe travaux	2	5 mois	100,00 %	Prolongation de 2 mois à 100 % en raison des attaques loup
	Ouvrier sentier	2	5 mois	100,00 %	
	Ouvrier sentier	1	1 mois	100,00 %	
	Vacataire pastoralisme et faune	1	4 mois	80,00 %	
	Garde auxiliaire renfort	1	4 mois	100,00 %	

Les emplois saisonniers représentent **98 mois** en tenant compte d'un supplément de 5 mois par rapport à l'arbitrage (entretiens sentiers Briançon/Vallouise et attaques de loups Champsaur/Valgaudemar).

Les volontaires en service civique

Le PNE a accueilli **10 volontaires** en service civique en 2019 (contrats de 6 à 12 mois) :

- ✓ **5** volontaires sur la mission "*sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation des patrimoines du parc*" (5 sur les secteurs)

- ✓ **1** volontaire sur la mission "*accueil du grand public et des chercheurs au lac du Lauvitel*" (en Oisans)

- ✓ **1** volontaire sur la mission "*sensibilisation du grand public aux enjeux de cohabitation pastoralisme - prédation - tourisme*" (Service Aménagement)

- ✓ **2** volontaires sur la mission "*contribution à la constitution d'une offre touristique durable*" (Service Accueil et Communication)

- ✓ **1** volontaire sur la mission "*eco citoyenneté et sensibilisation des publics*" (Service Accueil et Communication)

2 volontaires accueillis en 2018 ont terminé leur mission en 2019.

4 jeunes ont été recrutés comme contractuels hors plafond d'emploi pour des fonctions de chargé de mission en cours ou à la fin de leur mission de service.

Les intérimaires

POINT D'INFORMATION	BESOIN INTERIM SAISONNIER
Centre d'accueil du Lautaret	2 hôtesse de MI-JUIN à MI-SEPTEMBRE (100 %)
Centre d'information du Casset	1 hôtesse JUILLET AOUT (100%)
Maison du Parc de Briançon	1 hôtesse JUILLET AOUT (100%)
Maison du Parc de Vallouise	1 hôtesse MI-JUIN à MI-SEPTEMBRE (80%) + 1 hôtesse JUILLET AOUT (100%)
Pré de Mme CARLE	2 hôtesse de MI-JUIN à MI-SEPTEMBRE (100%)
Les Gourniers	1 hôtesse JUILLET AOUT (85%)
Tour Brune	1 hôtesse JUILLET AOUT (87%) + les WEEK END et FERIES de MAI-JUIN-SEPTEMBRE
Maison du Parc de l'Oisans	1 hôtesse JUILLET AOUT (85%)
Maison du Parc du Valbonnais	1 hôtesse JUILLET AOUT (85%)

Le Parc national a fait appel à une agence d'intérim afin de pourvoir les postes saisonniers d'hôtesse d'accueil, représentant un total de 13 personnes physiques (uniquement des femmes), pour un total de 4309,5 heures. Le montant du marché s'est élevé à 115 565 € sur l'année 2019.

2 - PRINCIPAUX INDICATEURS

Nombre d'arrêts maladie en 2019 (congé de maladie ordinaire)

- ✓ 31 agents ont eu 1 ou plusieurs arrêt(s) maladie sur l'année
- ✓ 674 jours calendaires d'arrêts maladie (598 jours payés dont 567 jours payés à plein traitement + 31 jours payés à demi-traitement)
- ✓ 36 journées de carence prélevées sur la paie des agents
- ✓ une moyenne de 21,74 jours / agent

Nombre d'arrêts maladie en 2019 (autres types de congé)

- ✓ 1 agent contractuel bénéficie d'un congé de grave maladie depuis le 04/10/2017
- ✓ 1 agent titulaire bénéficie d'un congé de longue maladie depuis le 25/02/2019
- ✓ 1 agent titulaire a formulé une demande de congé de longue maladie (en cours d'instruction)

TOTAL Nombre d'arrêts maladie en 2019

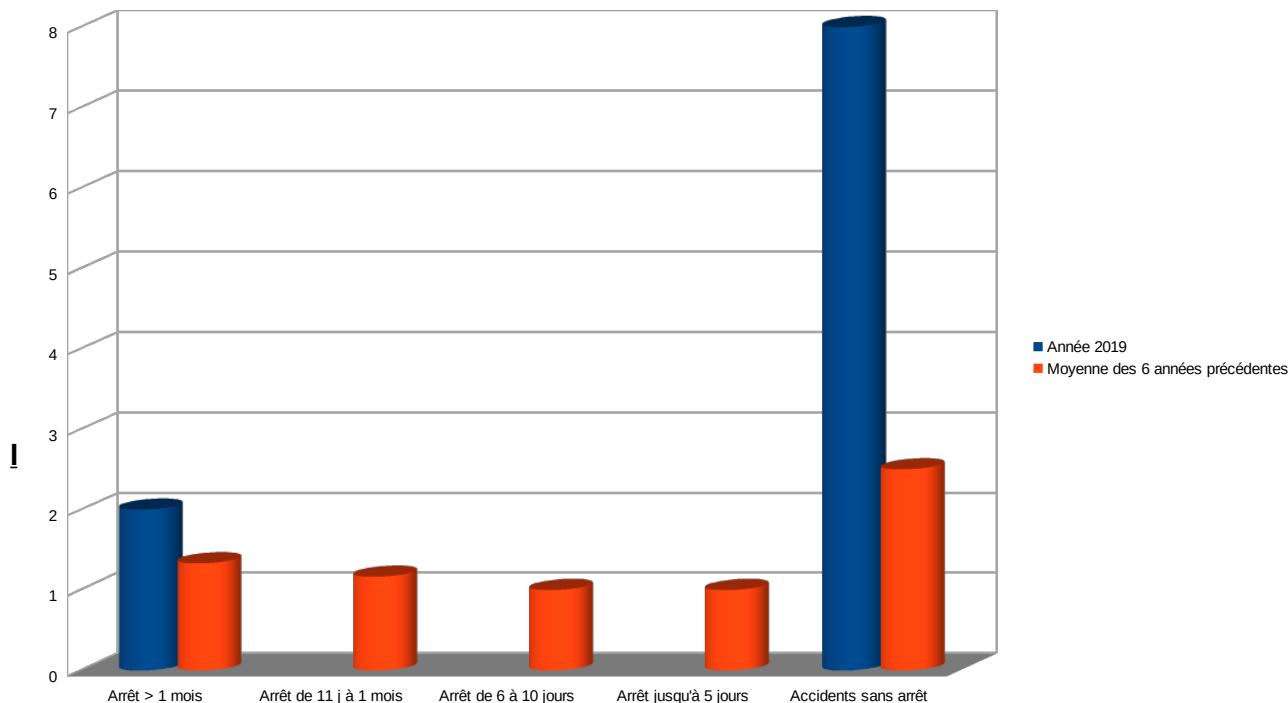
- ✓ 34 agents ont eu 1 ou plusieurs arrêt(s) maladie sur l'année
- ✓ 1475 jours calendaires d'arrêts maladie (1387 jours payés dont 940 jours payés à plein traitement + 447 jours payés à demi-traitement)
- ✓ 37 journées de carence prélevées sur la paie des agents
- ✓ une moyenne de 43,38 jours / agent

Autres congés notables en 2019

- ✓ 2 agentes (catégorie C) ont repris leur activité à temps partiel après leur congé parental
- ✓ 2 agents ont bénéficié d'un congé paternité (1 contractuel catégorie A – 1 titulaire catégorie C)

Pas de congé maternité en 2019.

Il n'y a plus d'agent en congé parental au 31/12/2019.



Taux de fréquence¹ : $Tx\ 2019 = 2 * 1\ 000\ 000 / 147\ 362 = 13,57$
Taux de gravité réel² : $Tx\ 2019 = (43+31) / 147\ 362 * 1\ 000 = 0,50$
Taux d'absentéisme³ : $Tx\ 2019 = (1475+31+43) / (208*91,7) = 8,12\ \%$
Taux de rotation⁴ : $Tx\ 2019 = (11+7) / 2 / 91,7 = 9,81\ \%$

Nota bene

Afin de comparer ces taux pour les années à venir, une année est réputée avoir 208 jours travaillés.

Le nombre d'heures travaillées est égal au nombre d'heures annuels multiplié par les ETPT, soit 147 362 heures au titre de 2019 (1607 * 91,7).

1Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à 1 jour. Il se calcule ainsi : nbre d'accidents de travail avec arrêts * 1 000 000 / nbre d'heures travaillées

2Taux de gravité réel : le taux de gravité réel est le rapport entre le nombre de jours calendrier réellement perdus suite à des accidents de travail et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1000

3Taux d'absentéisme : le taux d'absentéisme est le rapport entre le nombre de journées de travail perdues en raison des arrêts maladie et accidents de travail et le nombre de journées de travail total, exprimé en pourcentage.

4Taux de rotation : le taux de rotation est le rapport entre le nombre d'arrivées et de départs divisé par 2 et les ETP, exprimé en pourcentage

3 - AUTRES – CONDITIONS DE TRAVAIL

Nombre d'agents par sexe sur chaque option d'organisation du temps de travail

Options ARTT 2019	SECTEUR		SIEGE		TOTAL / SEXE		TOTAL	Part de l'option
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES		
Option 1 – 38h25 / 5 jours	5	3	5	10	10	13	23	23,00 %
Option 2 – 36h / 4,5 jours hebdomadaires	6	10	15	2	21	12	33	33,00 %
Option 3 – 36h / 4,5 jours par quinzaine	6	19	5	8	11	27	38	38,00 %
Option 4 – saisonnalité	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %
Sans option (agents d'entretien + contractuel temporaire)	4	1	1		5	1	6	6,00 %
Total agents							100	100,00 %

Nombre d'agents à temps partiel ou temps incomplet

TITULAIRES

Sexe	Femmes					Hommes					
	Catégories					Catégories					
Quotité de travail	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
Temps Plein					17					36	
Temps partiel de droit :					3					3	
80%	1				1	3				3	
60%			1		1					0	
50%	1				1					0	
Temps partiel pour convenances personnelles :					14					5	
90%	1		2		3					0	
80%	3		2	1	6	1	2			3	
70%	3	1			4		1			1	
60%					0					0	
50%			1		1	1				1	
totaux temps partiels	9	1	6	1	17	5	3	0	0	8	
					34					44	
part des temps partiel / temps plein pour les femmes					50,00 %	part des tps partiel / tps plein pour les hommes					18,18 %

CONTRACTUELS

Sexe	Femmes					Hommes					
	Catégories					Catégories					
Quotité de travail	C	B	A	A+	Total	C	B	A	A+	Total	
Temps Plein					5					6	
Temps Incomplet :					8					3	
90%					0					0	
80%	1				1			1		1	
70%	1				1	1				1	
60%	1				1					0	
50%		1			1					0	
< 50 %	4				4	1				1	
					13					9	
part des temps partiel / temps plein pour les femmes					61,54 %	part des tps partiel / tps plein pour les hommes					33,33 %

Télétravail au 31/12/2019

Le télétravail a été mis en œuvre le 28/05/2019.

1 agent titulaire catégorie C a bénéficié du dispositif à compter du 01/11/2019.

1 agent contractuel catégorie A a bénéficié du dispositif à compter du 06/05/2019

Compte Épargne Temps

- ✓ 86 agents titulaires et contractuels disposent d'un CET ouvert au 31/12/2019.
- ✓ 2 agents ont ouvert un CET courant 2019.
- ✓ 110 jours ont été consommés en 2019
- ✓ 159 jours ont été indemnisés en 2019 (au titre des jours acquis jusqu'au 31/12/2018)

Médecine de prévention – compte-rendu des 90 visites en 2019

- ➔ 16 visites médicales **quinquennales**
- ➔ 53 visites médicales **annuelles**
- ➔ 2 visites **sur demande** des agents
- ➔ 12 visites d'embauche
- ➔ 2 visites complémentaires
- ➔ 4 visites de **reprise** (3 après un arrêt maladie et 1 après un accident de service)
- ➔ 4 épreuves d'effort
- ➔ 2 bilans biologiques
- ➔ 5 aménagements temporaires
- ➔ Le médecin n'a pas prononcé de **contre indications** et a demandé 2 visites complémentaires.

Pour les saisonniers, seuls les agents des secteurs de Briançon et Vallouise ont bénéficié d'une visite d'embauche, compte tenu du planning du service médico-social.

Rappel : le médecin de prévention a changé au 1^{er} mars 2017. Le nouveau médecin est mutualisé avec d'autres services de l'État. Le temps de travail consacré au Parc national des Écrins est de 10 %.

II - LE COMITE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN 2019

1 - RÉUNIONS DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

En 2019, le CHSCT s'est réuni trois fois, conformément aux dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 – article 69, et des décrets modificatifs.

Les tableaux suivants reprennent de façon synthétique les sujets inscrits à l'ordre du jour. Il est indiqué s'ils ont été traités en totalité, partiellement, ou bien différés. Pour de plus amples informations, se référer aux comptes-rendus officiels de chaque réunion.

Date lieu	Ordre du Jour	Sujet traité
05/03/19 Gap	Ordre du jour – Installation du nouveau CHSCT	oui
	Approbation du compte-rendu du CHSCT du 1 ^{er} octobre 2018	oui
	Actualisation du règlement intérieur du CHSCT	différé
	Bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'année 2018	oui
	Rapport du médecin de prévention sur l'année 2018	oui
	RPS : point d'avancement du dossier (plan d'actions)	partiellement
	« Équipements Radios du PNE » : point d'avancement	oui
	Problématique de la prévention pour les installations et démontage des passerelles de randonnée	oui
	« EPI » : point sur la dernière vérification annuelle	oui
	Examen du tableau de suivi du CHSCT pour les points non abordés plus haut	oui
	Examen des registres de sécurité	oui
	Fiche de risques professionnels	oui
	Questions diverses : • formation aux membres élus au CHSCT, rappel des conditions.	oui

Date lieu	Ordre du Jour	Sujet traité
02/07/19 Châteauroux	Ordre du jour	oui
	Accueil de l'ISST	oui
	Approbation du compte-rendu du CHSCT du 5 mars 2019	oui

	Actualisation du règlement intérieur du CHSCT	oui
	RPS : point d'avancement du dossier (plan d'actions)	oui
	« Équipements Radios du PNE » : point d'avancement	oui
	Problématique de la prévention pour les installations et démontage des passerelles de randonnée	oui
	« EPI » : point sur la réunion des AP	oui
	Examen du tableau de suivi du CHSCT et du rapport de l'ISST pour les points non abordés plus haut	oui
	Examen des registres de sécurité	oui
	Fiche de risques professionnels	oui
	Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> morsure par chien de protection. 	oui

Date lieu	Ordre du Jour	Sujet traité
01/10/19 Gap	Ordre du jour	oui
	Approbation du compte-rendu du CHSCT du 2 juillet 2019	oui
	Inspection santé-sécurité au travail du Parc national des Écrins, présentation du rapport par Danièle GAY, inspectrice (visioconférence)	oui
	RPS : situation à l'issue de la saison estivale	oui
	Examen du tableau de suivi du CHSCT	oui
	Examen des registres de sécurité	oui
	EPI : campagne d'inventaire à venir, à réaliser sur la base des tableaux consolidés	oui
	Radio : point d'avancement – pour information	oui
	Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> sifflets dissuasifs, consultation de Jean-Marc Landry déclarations d'accidents de travail, tableau de suivi exercices « incendie », à réaliser dans toutes les implantations 	oui

2 - FOCUS SUR LES PRINCIPALES ACTIONS/CONCLUSIONS DU CHSCT EN 2019

- 1) Suite à la validation du plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) et du plan d'actions qui en a suivi ; points réalisés à chaque CHSCT, tant sur l'avancement que sur le bilan fait à la sortie de la saison estivale.
- 2) Au titre du plan d'actions visé ci-dessus, l'établissement a conventionné avec une psychologue en avril 2019.
- 3) Plusieurs faits saillants sur le sujet « radio » :
 - opération d'interconnexions des relais du parc national (10 au total), réalisée,

- relais de Parières, travaux réceptionnés en septembre 2019,
 - acquisition de 5 postes radios complémentaires pour les secteurs et la direction, les postes sont paramétrés et vont être déployés,
 - cartographie des zones d'ombres, en cours.
- 4) EPI, la consolidation de l'inventaire s'est poursuivie et la mise au norme de l'ensemble des équipements a été amorcée, notamment par le renouvellement des équipements obsolètes.
 - 5) Un travail particulier a été réalisé sur la sécurité des interventions sur sentiers et en particulier sur les passerelles : actualisation de l'inventaire des ouvrages et de la dangerosité, édicition de règles de sécurité pour chaque classe de dangerosité (avec restriction d'intervention pour les personnes compétentes), acquisition de matériel de sécurité pour travaux en hauteur.
 - 6) Rapport de l'inspectrice santé et sécurité au travail ; présentation de ce dernier lors du dernier CHSCT.

3 - DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Rappel : Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs précise que l'évaluation des risques doit être transcrite dans le DUERP mis à jour régulièrement.

L'évaluation des risques, quant à elle, est une obligation codifiée dans l'article L 4121 du Code du travail.

L'établissement dispose d'un DUERP daté de 2014. Ce document très volumineux, peu lisible et surtout fastidieux à modifier, a finalement été jugé globalement inadapté. Il est à noter que le logiciel ACCIS, acquis et déployé à l'époque par Parcs nationaux de France, a été abandonné par plusieurs Parcs nationaux depuis. Compte-tenu de ce constat, le choix de travailler sur des plans d'actions annuels et pluriannuels a été fait.

L'inspection de juillet 2019 a pointé ce choix mais recommande la mise à jour des risques auxquels les agents sont confrontés, en retravaillant le DUERP, pour qu'il guide le travail de prévention, qu'il soit opérationnel et que les agents puissent l'utiliser facilement.

Le directeur mobilise ainsi un groupe de travail, en cours de constitution, afin de conduire l'actualisation du DUERP. Ce dernier est placé sous la direction de Thierry DURAND.

4 - MATÉRIELS DE SÉCURITÉ

Rappel des décisions prises lors du CHSCT 2019 :

- 1) les EPI dit « personnels » ne pourront plus être utilisés lors des missions courantes dans le cadre professionnel.
- 2) les EPI dont la durée de vie est dépassée, ou impossible à attester, doivent être remplacés.
- 3) concernant les EPI dits de « suspension » (cordes, sangles, baudriers ... ainsi que les casques), des agents (un par secteur ou implantation) seront formés puis habilités par l'établissement à effectuer les contrôles de ces derniers. Pour ce qui concerne le siège, les contrôles seront effectués par le guide de haute montagne.

Comme annoncé, la consolidation de l'inventaire a eu lieu au cours du dernier trimestre 2019. A ce jour, quelques inventaires sont manquants.

L'analyse de ces retours d'inventaires devrait être faite prochainement.

De cette dernière, il pourrait être proposé aux agents d'avoir recours à des achats groupés.

Concernant les EPI dédiés aux risques électriques, des achats complémentaires doivent intervenir rapidement.

5 - EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE

Bien que cela ne soit pas le cas en 2018 et 2019, jusqu'à présent, seul le siège du PNE réalisait des exercices d'évacuation incendie.

Danièle Gay dans son rapport d'inspection pointe ces faits et recommande de réaliser deux fois par an les dits exercices dans tous les sites occupés.

En conséquence, il y a lieu de les organiser dans toutes les implantations dotées d'une alarme incendie. A ce titre, la note 465-2016 portant sur l'évacuation incendie devra être reprise.

Il est souhaitable que cet exercice soit conduit avec du public mais cela n'est pas une obligation. Il est par ailleurs possible de solliciter les compétences des casernes de pompiers locales, sans que leur participation soit garantie.

6 - ACTIVITÉS DU CONSEILLER DE PRÉVENTION

L'activité du Conseiller de prévention, en interne au PNE, s'est principalement articulée autour de :

- 1) Implication dans les CHSCT, leur préparation, et le suivi des actions ; bilan annuel de la SST ; entretiens et échanges avec la médecin de prévention.
- 2) Préparation de l'inspection Santé Sécurité au Travail, annoncée dès le mois de mars, et conduite en juillet 2019. Échanges avec le directeur et le secrétaire général, puis élaboration des réponses aux cours des phases contradictoire et définitive.
- 3) Animation du réseau des Assistants de Prévention : réunion du GT en début d'année (avril) ; travail de fond sur le dossier des EPI avec certains d'entre eux ; préparation de la formation, avec Danièle GAY, des AP des 15 et 16 octobre 2019.
- 4) Travail sur dossiers : RPS, radios, amiante, radon, suivi des installations électriques, incendie... ; réponses aux demandes de notre tutelle, etc.

Quelques notions du temps investi au cours de l'année 2019.

Depuis le désengagement de l'AFB de l'animation du réseau des conseillers de prévention des parcs nationaux, il n'y a plus de suivi de temps consacré à l'exercice de la mission.

Quelques éléments néanmoins :

- CHSCT (préparation, réunion, CR) : représentent 10 jours
- Inspection (hors temps de préparation et suites à donner) : 5 jours
- Assistants de prévention (AP) (GT d'avril + préparation, relevé de conclusion) : 2 jours
- Formation des AP (hors temps de préparation et suites à donner) : 1,5 jours
- GT CP (hors temps d'organisation, préparation et le cas échéant de CR) : 6 jours
- Formation suivie sur des thématiques SST (aucune en 2019, car celles-ci ont été annulées).
- Dossiers en cours, travail de fonds sur les sujets en cours.. : temps estimé à 18 jours soit 1,5 jours par mois.

Cet indicateur paraît intéressant, aussi il est proposé de le suivre à nouveau dès l'année 2020. Un tableau de synthèse sera présenté l'année prochaine.

L'activité au sein du Groupe de Travail des Conseillers de Prévention des parcs nationaux se traduit par des réunions présentiels ou encore par de nombreux échanges au sein de ce réseau. Le groupe s'est réuni deux fois en 2019.

- 1) Rochefort (Conservatoire du Littoral) en mars, avec à l'ordre du jour : actualité des différents établissements en termes de SST ; mise en place des CHSCT après les élections de décembre 2018, modalités de mises en place et règlement intérieur, secrétaire, évolutions juridiques en perspectives, formation ; formation des assistants de prévention et/ou correspondants de prévention ; plan d'action « bien vieillir au travail » ; ERP et contrôles obligatoires – qualité de l'air et radon ; avancement du DUERP ; réflexion autour de la

thématique « charge de travail » (respect des amplitudes de travail, comment mieux prioriser, comment gérer son temps...) ; groupes RH : utilité, constitution, mise en place... ; veille juridique.

- 2) Embrun (PNE) en octobre, avec à l'ordre du jour : actualité des différents établissements en termes de SST ; retour sur le plan d'action « bien vieillir au travail » avec complément du travail d'enquête ; point sur les écrans et les flux de lumière bleue ; point sur le télétravail ; projet CiTIQUE (partenariat, procédure de collecte, cartographie des risques...) ; point sur les RPS (droit à déconnexion, retour sur la formation Débriefing niv1) ; point sur les EPI ; point sur l'amiante ; veille juridique et documentaire.

III - RÉMUNÉRATIONS

1 - RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES⁵

Rémunérations mensuelles nettes / statut / catégorie d'emploi

Statut	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
Titulaires	2 153,93 €	2 815,77 €	2 994,37 €	4 310,35 €
Contractuels	1 497,55 €	1 814,34 €	2 261,66 €	Aucun agent

Rémunérations mensuelles nettes des titulaires / corps

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
Corps techniques de l'environnement (ATE-TE-IAE)	2 286,60 € (*)	2 907,72 € (*)	3 129,30 €	3 394,91 €
Autres corps techniques	Aucun agent	2 513,93 €	2 928,32 €	4 996,93 €
Corps administratifs	1 888,61 €	2 139,17 €	2 835,54 €	Aucun agent

(*) ces montants nets ne comprennent pas la valeur des logements de fonction

Rémunérations mensuelles nettes des contractuels / type

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
Contractuels QUASI STATUT	1 559,21 €	1 814,34 €	2 741,92 €
Contractuels sur poste PERMANENT	1 333,14 €	Aucun agent	Aucun agent
Contractuels HORS PLAFOND d'emploi	Aucun agent	Aucun agent	1 973,51 €

⁵Les rémunérations ont été calculées pour un équivalent temps plein, hors SFT, hors indemnité de compensation de la CSG

2 - RÉMUNÉRATIONS PAR DÉCILES

1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	5ème décile (médiane)	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile
1 607,79 €	1 926,38 €	2 049,39 €	2 117,12 €	2 330,51 €	2 560,15 €	2 752,35 €	2 997,10 €	3 250,20 €

3 - PARTS DES PRIMES ET INDEMNITÉS

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale / statut / catégorie d'emploi

Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
27,48 %	36,19 %	20,06 %	29,09 %

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des titulaires / corps

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Catégorie A+
Corps de l'environnement (ATE-TE-IAE)	37,35 % (*)	39,71 % (*)	28,72 %	34,42 %
Autres corps techniques	Aucun agent	28,15 %	30,45 %	33,45 %
Corps administratifs	20,38 %	25,17 %	28,88 %	Aucun agent

(*) sans prise en compte de la valeur des logements de fonction

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des contractuels / type

Corps	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
Contractuels QUASI STATUT	17,21 %	19,60 %	20,35 %
Contractuels sur poste PERMANENT	Aucun agent	Aucun agent	Aucun agent
Contractuels HORS PLAFOND d'emploi	Aucun agent	Aucun agent	Aucun agent

IV ACTION SOCIALE

PNE – PRESTATIONS SOCIALES PAYEES EN 2019					
Prestations	Bénéficiaires en 2019	Montant pris en charge 2019	Montant pris en charge 2018	Montant pris en charge 2017	Montant pris en charge 2016
Centre de loisirs avec hébergement	3	875,32 €	394,63 €	861,76 €	1 527,60 €
Centre de loisirs sans hébergement	7	518,42 €	563,76 €	596,24 €	236,22 €
Maisons familiales autre formule	0		59,28 €	88,20 €	205,24 €
CESU					
Chèques vacances					
Action sociale interministérielle	non connus (*)				4 554,00 €
Titre restaurant	43	5 268,08 €	2 604,00 €	3 154,92 €	3 187,86 €
TOTAL	53	6 661,82 €	3 621,67 €	4 701,12 €	9 710,92 €

A compter du 1^{er} septembre 2019, l'établissement a fait bénéficier à ses agents de tickets restaurant d'une valeur faciale plus élevée de 4 € (au lieu de 2,30 €).

La participation patronale est passée de 1,24 € à 2 €.

Tous les agents du Parc peuvent désormais prétendre au bénéfice des tickets restaurant (auparavant seuls les agents dont les indices ne dépassaient pas un plafond calqué sur les prestations repas étaient bénéficiaires).

Pour rappel, le PNE a intégré le dispositif d'action sociale interministérielle depuis le 1er janvier 2016 ce qui permet aux agents de bénéficier des prestations suivantes :

- chèque vacances
- CESU garde d'enfant 0-6 ans
- Aide à l'installation des personnels de l'État
- Réservation interministérielle de places en crèches
- Réservation interministérielle de logements
- Actions SIRAS

(*) Le montant de l'action sociale ministérielle est prélevé directement sur la dotation globale de fonctionnement, avant sa notification à l'établissement. Le PNE ne dispose d'aucun retour du ministère sur le nombre d'agents bénéficiant de l'action sociale interministérielle.

A cela s'ajoute la subvention versée par l'établissement public à l'association du personnel, qui s'est élevée à 6750,41 € pour des actions d'animation socio-culturelles auprès des adhérents.

BILAN FORMATION 2019

En 2019, le nombre de jours de formation continue est de 293, soit une moyenne de 3,45 jours de formation par ETP. Ce chiffre pourrait être toutefois sous-évalué en raison de deux facteurs principaux : attestations de participation non parvenues au service formation, formations réalisées dans le cadre du programme d'actions cofinancées non comptabilisées.

58 agents ont suivi des formations en 2019 (sous réserves des faits énoncés ci-dessus).

Thèmes de formation	Nombre d'agents concernés	nombre de jours de formation
Hygiène et sécurité	30	80
Préparation aux concours	9	32
Immobilier		
Gestion des espèces	14	27
Gestion de projets	1	1
Langues étrangères	3	95
Programmes agri-environnementaux		
Bureautique/informatique	6	18
Communication	6	20
Ecologie/éducation à l'environnement	2	20
Comptabilité		
Total	71	293

TROISIÈME PARTIE

ACTES RÉGLEMENTAIRES PRIS EN 2019

GLOSSAIRE

(sigles et acronymes couramment utilisés dans le document)

- ABC** : atlas de biodiversité communale
ACCA : association communale de chasse agréée
ADEAR : association pour le développement de l'emploi agricole et rural
AEM : accompagnateur en montagne
AE-RMC : agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
AFB : Agence française pour la biodiversité
ALCOTRA : programme européen de coopération transfrontalière
AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage
Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AOA : aire optimale d'adhésion
ASTERS : Conservatoire départemental d'espaces naturels de la Haute-Savoie
ATBI : « All Taxa Biodiversity inventories and monitoring » : inventaire généralisé de la biodiversité
ATE : agent technique de l'environnement
AURA : Auvergne-Rhône-Alpes
CA : conseil d'administration
CAF : Club alpin français
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CEFE : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive
CEN : Conservatoire des espaces naturels
CERPAM : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée
CESU : chèque emploi service universel
CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIMA : Convention interrégionale du Massif des Alpes
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COP : contrat d'objectifs et de performance
COPIL : comité de pilotage
CPER : contrat de projets Etat-Région
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CR-PACA : Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
CS : conseil scientifique
CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CT : comité technique local
DAFI : délégation à l'action foncière et immobilière
DEB : direction de l'eau et de la biodiversité
DDT : direction départementale des territoires
DGF : Dotation globale de fonctionnement
DOCOB : nom donné aux documents d'objectifs du réseau Natura 2000
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSDEN : directions des services départementaux de l'éducation nationale
DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels
EEDD : éducation à l'environnement et au développement durable
ENSP : école nationale supérieure des paysages
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPI : équipement de protection individuelle
EPPN : établissement public de parc national
ERC : Eviter – Réduire - Compenser
ETP : équivalent temps plein
ETPT : équivalent temps plein annuel travaillé
EVA : nom donné à l'outil informatique mutualisé de suivi des chartes et de gestion de projet
FDC : fédération départementale des chasseurs
FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : fonds européen de développement économique régional
FFME : fédération française montagne et escalade
FFRP : Fédération française de randonnée pédestre
FFCAM : Fédération française des clubs alpins et de montagne
FNADT : fonds national d'aménagement et de développement du territoire
GPS : global positioning system
GMF : Garantie mutuelle des fonctionnaires
GR : (chemin de...) grande randonnée
GT : groupe de travail
GTE : grand tour des Écrins
IAE : ingénieur en agriculture et environnement
ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement
IGN : Institut géographique national
IMBE : institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
INRA : Institut national de la recherche agronomique
IRD : Institut de recherche pour le développement
IRSEA : Institut de recherche en sémiologie et éthologie appliquée
IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ISST : inspecteur en santé et sécurité au travail
LEADER : fonds européen agricole de développement
LECA : Laboratoire d'écologie alpine
LIFE : L'Instrument financier de l'Union européenne consacré aux projets environnementaux
LPO : ligue pour la protection des oiseaux
MAA : Ministère de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
MAEC : mesure agro-environnementale et climatique
MISEN : mission inter-services de l'eau et de la nature
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire
OFB : Office français de la biodiversité
OGM : observatoire des galliformes de montagne
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
OT : office de tourisme
OTI : Office de tourisme intercommunal
PAC : porter à connaissance
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAEC : projet agro-environnemental et climatique
PAGERS : Master « politiques publiques de l'alimentation et gestion du risque sanitaire »
PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PGHM : peloton de gendarmerie de haute montagne
PIS : point information-signalétique
PITEM : plan intégré thématique du programme européen
ALCOTRA
PLU : plan local d'urbanisme
PNA : plan national d'actions (*en faveur de la faune en danger*)
PNE : Parc national des Écrins
PNLAE : plan national loup et activités d'élevage

PNPG : Parc national du Grand Paradis
PNR : parc naturel régional
POI : point d'intérêt patrimonial
POIA : programme interrégional du Massif des Alpes
PSDRF : protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières
RNCFS : réserve nationale de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RPS : risques psycho-sociaux
RTE : réseau de transport d'électricité
RTM : service de restauration des terrains de montagne
RUC : règlement d'usage catégoriel
SAGIR : réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage piloté par l'OFB
SAJF : station alpine Joseph Fourier
SEMHA : Master « Surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales »

SIG : système d'information géographique
SINP : système d'information sur la nature et les paysages
SI-RH : système d'information dédié aux ressources humaines
SNAM : syndicat national des accompagnateurs en montagne
SNB : stratégie nationale pour la biodiversité
SPSI : schéma pluriannuel de stratégie immobilière
TE : technicien de l'environnement
TVB : trames verte et bleue
UDAP : unité territoriale de l'architecture et du patrimoine
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
VTT : vélo tous terrains
ZAA : Zone-atelier Alpes
ZPS : zone de protection spéciale
ZSC : zone spéciale de conservation
ZSM : zone de sensibilité majeure